



NATIONS UNIES

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'ASIE ET L'EXTRÊME-ORIENT

RAPPORT ANNUEL

(15 FÉVRIER 1956 - 28 MARS 1957)

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

DOCUMENTS OFFICIELS: VINGT-QUATRIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 2

NEW-YORK

TABLE DES MATIÈRES

	Paragraphes	Pages
INTRODUCTION	1	1
PREMIÈRE PARTIE. — TRAVAUX DE LA COMMISSION	2	1
A. — <i>Organes subsidiaires de la Commission</i>	3	1
1. — Industrie et commerce	4	1
Sous-Comité de l'énergie électrique	5-10	2
Voyage d'étude par des experts de l'énergie électrique	11	3
Sous-Comité des ressources minérales	12-16	3
Groupe d'étude composé de géologues et d'ingénieurs des mines	17-19	4
Groupe de travail composé d'experts géologues pour l'établissement d'une carte géologique régionale de l'Asie et de l'Extrême-Orient	20-21	5
Groupe de travail pour l'habitation et les matériaux de construction	22-30	5
Sous-Comité de la sidérurgie	31-33	6
Groupe de travail pour les petites industries et la distribution commerciale des produits de l'artisanat	34	6
Sous-Comité du commerce	35-51	6
Groupe de travail des secrétariats CEAE/OIT/UNESCO pour le personnel qualifié nécessaire au développement économique	52-57	8
Comité de l'industrie et du commerce	58	9
Rapport du Sous-Comité du commerce	59-72	10
Rapport du Sous-Comité de l'énergie électrique	73-75	11
Voyage d'étude par des experts de l'énergie électrique	76	11
Rapport du Sous-Comité des ressources minérales	77-82	11
Rapport du Groupe de travail composé d'experts géologues pour l'établissement d'une carte géologique régionale de l'Asie et de l'Extrême-Orient	83	12
Rapport du Groupe de travail pour l'habitation et les matériaux de construction	84	12
Rapport du Groupe de travail des secrétariats CEAE/OIT/UNESCO pour le personnel qualifié nécessaire au développement économique	85-87	12
Programme de travail et ordre de priorité	88	13
2. — Transports intérieurs	89	13
Sous-Comité des chemins de fer	90-95	13
Groupe de travail mixte CEAE/OIT/FAO pour les traverses de chemins de fer (en bois)	96	14
Sous-Comité des routes	97-100	14
Sous-Comité des voies fluviales	101-103	15
Comité des transports intérieurs	104-110	15
3. — Recherche et plans		
Groupe de travail pour le développement et les plans économiques	111-112	16
Cycle d'études mixte ONU/UNESCO sur l'urbanisation	113-114	17
Quatrième Conférence régionale de statisticiens	115-116	17
B. — <i>Activités du secrétariat</i>	117	18
Bureau de la défense contre les inondations et de la mise en valeur des ressources hydrauliques	118-127	18
Division de la recherche et des plans	128-134	19
Division mixte CEAE/OIT/FAO de l'agriculture	135-141	20
Division des affaires sociales	142-143	21
Autres travaux	144-151	21
C. — <i>Relations avec les institutions spécialisées et les autres organisations</i>	152	23
Institutions spécialisées	153	23
Organisation internationale du Travail	154-155	23
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	156-157	23
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	158	24
Organisation mondiale de la santé	159	24
Banque internationale pour la reconstruction et le développement	160	24
Fonds monétaire international	161	24
Organisation de l'aviation civile internationale	162	24
Union internationale des télécommunications	163	24
Organisation météorologique mondiale	164	24
Commission intérimaire de l'Organisation internationale du commerce	165	24

(Suite à la page 3 de la couverture)

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.



NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

DOCUMENTS OFFICIELS
VINGT-QUATRIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 2

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'ASIE ET L'EXTRÊME-ORIENT

Rapport annuel au Conseil économique et social pour la période allant
du 15 février 1956 au 28 mars 1957

INTRODUCTION

1. Le présent rapport annuel de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient (CEAEO), qui porte sur la période allant du 15 février 1956 au 28 mars 1957, a été adopté à l'unanimité par la Commission à sa 187^e séance, le 28 mars 1957. Il est soumis au Conseil économique et social, pour qu'il l'examine à sa vingt-

quatrième session, conformément au paragraphe 15 du mandat de la Commission, qui dispose que la Commission « présentera au Conseil, une fois par an, un rapport complet sur ses activités et ses projets, y compris ceux de tout organe subsidiaire »¹.

PREMIÈRE PARTIE

TRAVAUX DE LA COMMISSION

2. Le présent compte rendu des travaux de la Commission comprend trois sections : A. — Organes subsidiaires de la Commission ; B. — Activités du secrétariat qui ne sont pas directement en rapport avec les travaux des organes visés dans la section A ; C. — Relations avec les institutions spécialisées et les autres organisations.

A. — Organes subsidiaires de la Commission

3. On trouvera ci-après un exposé succinct de l'activité des organes subsidiaires de la Commission au cours

de la période considérée. Dans leurs travaux, les organes subsidiaires ont tenu compte des résolutions adoptées et des décisions prises par la Commission à sa douzième session, notamment de la décision d'élargir ses propres travaux dans le domaine des plans et du développement économiques, de la résolution 16 (XII) sur le développement et les plans économiques, de la résolution 17 (XII) sur la migration et la colonisation rurale, et de la résolution 15 (XII) sur les échanges de connaissances et de renseignements sur les questions scientifiques et techniques. Ils ont tenu compte également des résolutions du Conseil économique et social 557 B (XVIII), 560 (XIX), 590 A I (XX), 597 A (XXI) et 630 A I (XXII), qui soulignent la nécessité d'une action concertée et de la concentration des efforts sur les projets qui doivent contribuer directement au développement économique et social des pays insuffisamment développés, notamment dans le domaine de l'industrialisation.

1. — INDUSTRIE ET COMMERCE

4. On trouvera ci-après, pour la période considérée, les dates de la session du Comité de l'industrie et du commerce et la composition de son bureau, ainsi que les dates des réunions des organes qui font rapport au Comité ou à ses organes subsidiaires² et la composition de leurs bureaux :

¹ La Commission a fait rapport au Conseil économique et social sur ses travaux antérieurs et ceux de ses organes subsidiaires dans les documents ci-après : rapport sur la première session, 16-25 juin 1947, et rapport du Comité plénier, 10-17 juillet 1947 [*Documents officiels du Conseil économique et social, cinquième session, Supplément n° 6* (E/452, E/491)]; rapport sur les première et deuxième sessions, 16-25 juin 1947 et 24 novembre-6 décembre 1947 [*ibid., sixième session, Supplément n° 8* (E/606 et Corr. 1)]; rapport intérimaire sur la troisième session, 1^{er}-12 juin 1948 [*ibid., septième session, Supplément n° 12* (E/839)]; rapport intérimaire sur la quatrième session, 29 novembre-11 décembre 1948 [*ibid., huitième session, Supplément n° 3* (E/1088)]; rapport sur la quatrième session et rapport du Comité plénier, 1^{er} juillet 1948-5 avril 1949 [*ibid., neuvième session, Supplément n° 13* (E/1329 et Add. 1)]; et rapports annuels de la Commission au Conseil économique et social à ses onzième, treizième, quatorzième, quinzième, dix-septième, vingtième et vingt-deuxième sessions [*ibid., onzième session, Supplément n° 8* (E/1710); *ibid., treizième session, Supplément n° 7* (E/1981); *ibid., quatorzième session, Supplément n° 3* (E/2171); *ibid., quinzième session, Supplément n° 6* (E/2374); *ibid., dix-septième session, Supplément n° 3* (E/2553); *ibid., vingtième session, Supplément n° 5* (E/2712); *ibid., vingt-deuxième session, Supplément n° 2* (E/2821)].

² Pour les décisions prises par le Comité sur la base des rapports de ces organes, voir par. 58 à 88.

- Sous-Comité de l'énergie électrique (cinquième session) 7-12 mars 1956
Président: M. M. Hayath (Inde).
Vice-Présidents: M. Filemon M. Zablan (Philippines);
M. Masao Segawa (Japon).
- Groupe de travail composé d'experts géologues pour l'établissement d'une carte géologique régionale de l'Asie et de l'Extrême-Orient (deuxième réunion) 5-9 juin 1956
Président: M. V. P. Sondhi (Inde).
Vice-Président: M. K. Kaneko (Japon).
- Sous-Comité des ressources minérales (deuxième session) 12-17 juin 1956
Président: M. H. Kurashima (Japon).
Vice-Présidents: M. K. H. Choi (Corée);
U Ba Tun (Birmanie).
- Groupe de travail pour l'habitation et les matériaux de construction (quatrième réunion) 30 juillet-6 août 1956
Président: M. Malai Huvanandana (Thaïlande).
Vice-Présidents: M. C. R. W. de Silva (Ceylan);
Sardar Sarup Singh (Inde).
- Sous-Comité du commerce (deuxième session). 29 octobre-5 novembre 1956
Président: M. I. Kawasaki (Japon).
Vice-Présidents: M. Abas Ashraf Said (Pakistan);
M. K. H. Choi (Corée).
- Groupe de travail des secrétariats CEAEO/OIT/UNESCO pour le personnel qualifié nécessaire au développement économique (sixième réunion) 7-12 janvier 1957
Président: U Nyun (secrétariat de la CEAEO).
Membres: M. P. K. Das (OIT);
M. J. D. N. Versluys (UNESCO);
M. P. H. Prabhu (UNESCO).
- Comité de l'industrie et du commerce (neuvième session) 7-15 mars 1957
Président: Luang Thavil (Thaïlande).
Vice-Présidents: M. K. B. Lall (Inde);
M. Morio Aoki (Japon).

SOUS-COMITÉ DE L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

5. A sa cinquième session, tenue à Bangalore en mars 1956, le Sous-Comité de l'énergie électrique s'est attaché tout particulièrement aux questions suivantes : normes pour les centrales et l'équipement électrique et normalisation des méthodes de réseau; emploi de l'énergie atomique pour la production d'électricité; centres de démonstration à établir en matière d'électrification des campagnes; évaluation du potentiel hydro-électrique des pays de la région. Il a passé en revue les renseignements statistiques sur la production et l'utilisation de l'énergie électrique fournis au secrétariat par les gouvernements pour publication dans le bulletin *Electric Power Bulletin for Asia and the Far East*, en soulignant la valeur de ces renseignements pour la conception et l'exploitation des réseaux énergétiques.

Normalisation

6. Recherchant dans quelle mesure la normalisation était appliquée dans les pays de la région, le Sous-Comité a été d'avis que la normalisation des tensions et des fréquences sur les réseaux constituait un pas essentiel en ce qui concerne la normalisation pour les centrales et l'équipement électriques, ainsi que pour les méthodes de réseau. Il a recommandé que les pays prennent connaissance des travaux accomplis par la Commission électrotechnique internationale et par les institu-

tions de la région qui s'occupent de normalisation. Il a proposé que le secrétariat entreprenne une étude comparée des normes et spécifications utilisées dans divers pays et que cette étude porte notamment, pour commencer, sur les questions suivantes : a) génératrices et moteurs; b) transformateurs de distribution; c) transformateurs d'alimentation; d) appareillages de commutation de 3,3 kilovolts ou plus.

Énergie atomique

7. Les délégations des États-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques ont fourni des renseignements techniques au Sous-Comité sur leurs plans de construction de centrales atomiques et elles ont offert, au nom de leurs gouvernements, de mettre des moyens de formation en cette matière à la disposition de stagiaires appartenant à la région de la CEAEO. Le Sous-Comité a noté qu'un certain nombre de pays de la région construisaient ou se préparaient à faire construire des réacteurs nucléaires. Il a suggéré que ces pays étudient ce qui se fait ailleurs en ce qui concerne l'emploi de réacteurs nucléaires pour la production d'électricité et qu'ils mettent à profit les moyens qu'offrent les pays avancés au point de vue industriel pour la recherche de minerais radio-actifs, et notamment les services de formation dans ce domaine. Le Sous-Comité a demandé au secrétariat de diffuser,

en coopération avec les institutions internationales compétentes, des renseignements sur les disponibilités en combustibles atomiques; il a noté que les États-Unis avaient annoncé leur intention de mettre 20.000 kg de combustible atomique et peut-être plus, le cas échéant, à la disposition d'autres pays.

Électrification des campagnes

8. Le Comité a étudié les centres de démonstration pour l'électrification des campagnes, organisés par les Gouvernements de Ceylan et de la Thaïlande; il a proposé que l'on y étudie les aspects économiques de l'emploi de l'électricité dans les industries rurales.

Statistiques

9. Le Sous-Comité a recommandé que les pays de la région prennent des mesures appropriées pour réunir et analyser les renseignements statistiques sur l'électricité, en les présentant suivant les modèles donnés dans la publication *Electric Power Bulletin for Asia and the Far East*, et qu'ils mettent ces renseignements statistiques à la disposition du secrétariat qui les utilisera dans ce bulletin.

Évaluation du potentiel hydro-électrique

10. Le Sous-Comité a décidé d'organiser un groupe de travail d'experts hydro-électriciens, pour rassembler les renseignements dont on dispose et mettre en commun leur expérience, en vue d'aider les pays de la région à évaluer le potentiel hydro-électrique de leurs bassins fluviaux et notamment leurs limites techniques et économiques. Le Sous-Comité a aussi recommandé que les pays de la région entreprennent, parallèlement à l'évaluation du potentiel, une étude de leurs besoins à court terme et à long terme en énergie, étude qui serait révisée périodiquement, car les conclusions de ces études sur la demande seraient extrêmement utiles pour l'établissement des plans de mise en valeur de l'énergie hydraulique.

VOYAGE D'ÉTUDE PAR DES EXPERTS DE L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

11. Sous les auspices de la Commission et de l'Administration de l'assistance technique des Nations Unies (AAT), un groupe de dix experts de l'énergie électrique, appartenant à l'Inde, à l'Indonésie, au Japon, au Pakistan et à la Thaïlande, s'est rendu dans les pays suivants : Union des Républiques socialistes soviétiques, Suède, Royaume-Uni, France, Allemagne occidentale, Tchécoslovaquie, États-Unis d'Amérique. Il a étudié les derniers progrès techniques en ce qui concerne la conception et l'exploitation des centrales électriques, notamment dans les domaines ci-après : i) centrales thermiques utilisant du charbon pauvre; ii) centrales hydro-électriques, notamment centrales souterraines; iii) systèmes de protection par disjoncteurs; iv) lignes de transport à haute tension, notamment de 220 kilovolts et plus. Le groupe a aussi visité des centrales atomiques, de grandes installations et des établissements de recherche. Il a fait un grand nombre de recommandations et d'observations, parmi lesquelles les suivantes :

a) Les réseaux énergétiques de l'Asie devraient profiter de la qualité des chaudières modernes et s'efforcer d'obtenir des temps d'utilisation beaucoup plus élevés pour chaque groupe.

b) Lorsqu'on dresse des plans d'extension des réseaux, il est possible de réaliser des économies considérables en tenant compte de la garantie qu'offre l'équipement

moderne; l'installation d'une capacité de réserve de 100 pour 100 ne se justifie pas toujours.

c) L'emploi de poteaux en bois imprégné pour les lignes de transport et dans les sous-stations secondaires est économique, surtout lorsque l'acier est cher et rare.

d) Il convient d'examiner s'il est vraiment nécessaire d'avoir recours à des moyens coûteux pour protéger les lignes de transport contre la foudre, par exemple par des fils de terre aériens, étant donné que les parafoudres et les disjoncteurs à réenclenchement rapide sont employés avec succès.

e) Lorsqu'on établit les plans de lignes de transport, particulièrement pour des tensions de 110 kilovolts et plus, il convient de veiller soigneusement à la question des pertes par effluves, ainsi que des parasites et du brouillage que la ligne peut produire dans les postes récepteurs de radio et dans les appareils téléphoniques.

f) Il faut encourager la production locale d'énergie électrique par de petites centrales dans les régions rurales où il n'est pas économique d'étendre les lignes de transport des grands réseaux.

g) Les résultats de ce voyage d'étude seraient encore plus profitables si l'on organisait dans la région des cycles d'études sur divers aspects particuliers des problèmes de l'énergie électrique, par exemple sur les centrales hydro-électriques, les centrales thermiques, les lignes de transport et l'électrification des campagnes. Des ingénieurs de la région, spécialistes de ces questions, devraient participer à ces cycles d'études; la CEAO et l'AAT pourraient y inviter des spécialistes appartenant à des pays avancés au point de vue industriel, qui feraient profiter les participants aux cycles d'études de leur expérience.

SOUS-COMITÉ DES RESSOURCES MINÉRALES

12. A sa deuxième session, tenue à Tokio en juin 1956, le Sous-Comité des ressources minérales a examiné certains problèmes sur lesquels se porte actuellement l'attention dans les pays de la région, et particulièrement ceux de la législation minière, de la classification des charbons, de la politique à suivre en matière de combustibles, des levés aériens et de la recherche des minerais radio-actifs, ainsi que le rapport du groupe d'étude composé de géologues et d'ingénieurs des mines appartenant à la région de la CEAO sur leur voyage en Europe occidentale et dans l'Union des Républiques socialistes soviétiques en 1955, organisé conjointement par la CEAO et l'AAT.

Évolution de l'industrie minière en Asie et en Extrême-Orient

13. Le Sous-Comité a passé en revue les progrès de la mise en valeur des ressources minérales dans la région, d'après le rapport du secrétariat intitulé : *Évolution de l'industrie minière en Asie et en Extrême-Orient, 1954-1955* (E/CN.11/421). Il a considéré que les renseignements sur certains grands projets de mise en valeur des ressources minérales dans d'autres régions pourraient servir pour l'établissement des plans de mise en valeur des ressources minérales dans la région, et il a recommandé au secrétariat de tenir compte de cette considération lorsqu'il préparera de futurs rapports.

* Publication des Nations Unies, numéro de vente: 1956.II.F. 4.

Législation minière

14. Le Sous-Comité a étudié les dispositions législatives et réglementaires qui régissent la mise en valeur des ressources minérales dans 10 pays de la région, exposées dans l'« Étude préliminaire des dispositions législatives qui régissent la mise en valeur des ressources minérales de la région » (ECAFE/I&T/Sub.3/8), étude établie par la Division des questions juridiques générales au Siège de l'Organisation des Nations Unies. Il a recommandé que, dans son étude définitive, le secrétariat fournisse des renseignements sur les mesures adoptées dans des pays qui n'appartiennent pas à la région et propose des formules diverses pour certaines questions qui relèvent de la législation minière. Il a recommandé en outre que l'étude porte notamment sur les points suivants : a) droits de propriété dans les zones de gisements; b) autorisations de recherche et d'exploitation, baux miniers, conditions requises pour les obtenir; c) contrôle de l'État sur les opérations d'extraction; d) recettes publiques provenant de l'exploitation des ressources minérales; e) règlements de sécurité et règlements sanitaires (en consultation avec les institutions spécialisées compétentes); f) investissements étrangers pour l'exploitation des ressources minérales.

Classification des charbons

15. Le Sous-Comité a passé en revue les propositions du secrétariat concernant un système régional de classification des charbons, établies d'après les systèmes de classification actuellement en usage dans les pays de la CEAE0, les propositions faites par divers pays et les travaux du Groupe de travail de la classification de la Commission économique pour l'Europe (CEE). Le Comité a prié le secrétariat de préciser certains points de détail, notamment la distinction entre charbons riches et charbons pauvres, et de présenter ses propositions définitives. Il a également invité les pays de la région à entreprendre sans délai l'analyse de leurs charbons et à en essayer le classement suivant les catégories et groupes proposés. A cet effet, le secrétariat a été prié de continuer à organiser l'échange d'échantillons des principales catégories de charbon entre les laboratoires des pays appartenant à la région et hors de la région.

Économie des combustibles

16. Le Sous-Comité a examiné le document préparé par le secrétariat sur l'« Économie des combustibles dans la région de la CEAE0 » (ECAFE/I&T/Sub.3/12); il a jugé souhaitable que les pays de la CEAE0 déterminent leurs besoins en combustibles et établissent une politique à suivre en fonction des avantages et des inconvénients que présentent les diverses catégories de combustibles. A cet effet, il a souligné la nécessité d'échanger des renseignements sur ces questions, ainsi que sur les méthodes utilisées pour déterminer les besoins et réunir des statistiques comparables.

GROUPE D'ÉTUDE COMPOSÉ DE GÉOLOGUES ET D'INGÉNIEURS DES MINES

17. Le Sous-Comité a fait un examen approfondi du rapport et des recommandations du Groupe d'étude qui s'est rendu en Europe occidentale et dans l'Union des Républiques socialistes soviétiques⁴ sous les auspices de

⁴ France, Royaume-Uni, Union des Républiques socialistes soviétiques, Allemagne occidentale et orientale.

la CEAE0 et de l'AAT. Le Comité a approuvé d'une façon générale les recommandations du Groupe d'étude et il a fait les observations ci-après. Il a reconnu avec le Groupe d'étude que, dans certains pays d'Asie dont les territoires sont très étendus, il y a lieu d'envisager d'établir des levés sur une base régionale ou provinciale, en plus de celui du service central ou fédéral. Le Sous-Comité a été d'accord en général avec le Groupe d'étude sur ses recommandations relatives au développement de l'industrie charbonnière, mais il a cependant estimé qu'en fait de mécanisation à grande échelle des mines, il fallait tenir dûment compte de l'abondance de la main-d'œuvre dans maints pays de la région et de la nécessité d'améliorer les conditions techniques et sociales du travail. De l'avis du Sous-Comité, la main-d'œuvre demeure un élément essentiel de la mise en valeur des ressources minérales. Étant donné l'importance de l'exploitation des gisements de minerai pauvre pour les pays de la région, le Sous-Comité a pensé qu'il fallait s'attacher davantage à la prospection de ces gisements et à l'étude des procédés techniques d'enrichissement des minerais pauvres. Le Sous-Comité a approuvé les recommandations du Groupe d'étude visant à organiser prochainement un voyage analogue au Canada et aux États-Unis d'Amérique pour avoir une idée d'ensemble des techniques et procédés modernes en usage dans les pays industrialisés et de leurs possibilités d'adaptation dans la région.

Levés aériens

18. Pour l'exécution du projet sur l'étude des méthodes et de l'équipement pour les levés aériens, recommandée par le Comité de l'industrie et du commerce à sa huitième session, le Sous-Comité a décidé qu'il convenait d'élaborer en premier lieu, en coopération avec la Section de la cartographie de la Direction des affaires économiques de l'Organisation des Nations Unies, une étude générale sur la photogrammétrie et les méthodes de levés aériens et sur l'équipement actuellement utilisé, avec des indications précises sur leur utilité et sur les limites de leur champ d'application. Le Centre international de formation pour les levés aériens a offert de coopérer avec le secrétariat de la CEAE0 pour déterminer les besoins des pays de la région et le type de levés photographiques aériens qu'il est possible de faire. Un questionnaire a été établi à cet effet.

Minerais radio-actifs

19. Le Sous-Comité a noté que le Comité de l'industrie et du commerce, à sa huitième session, avait souligné l'importance de la mise en valeur des gisements de minerais radio-actifs pour l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques et la construction de centrales électriques. Le Sous-Comité a passé en revue les travaux du secrétariat sur la diffusion des renseignements concernant la recherche des minerais d'uranium et d'autres minerais radio-actifs; il a estimé que ces travaux devraient être inscrits dans le programme de travail du secrétariat comme projet prioritaire. En réponse à la demande du secrétariat, les Gouvernements de la Birmanie, des Territoires britanniques de Bornéo, des États-Unis d'Amérique, de l'Inde, de la Nouvelle-Zélande, des Philippines, du Royaume-Uni et de la Thaïlande ont mis à la disposition du secrétariat plusieurs rapports, dont certains n'avaient pas encore été publiés, concernant les travaux accomplis dans ces pays et territoires en matière de

recherche de minerais radio-actifs. Le secrétariat prépare actuellement une bibliographie annotée sur la recherche des minerais d'uranium et d'autres minerais radio-actifs.

GRUPE DE TRAVAIL COMPOSÉ D'EXPERTS GÉOLOGUES POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UNE CARTE GÉOLOGIQUE RÉGIONALE DE L'ASIE ET DE L'EXTRÊME-ORIENT

20. A sa deuxième réunion, tenue à Tokio en juin 1956, le Groupe de travail a noté avec satisfaction que les cartes géologiques par pays à l'échelle de 1/2.000.000, indispensables pour servir de base à l'établissement de la carte régionale, avaient été achevées dans plusieurs pays et territoires, notamment la Birmanie, les territoires britanniques de Bornéo, Ceylan, la Corée, Hong-kong, l'Inde, l'Indonésie et le Japon. Sous les auspices du Gouvernement de l'Australie, une carte géologique régionale de l'Océanie est en préparation; elle ferait pendant à la carte de l'Asie et de l'Extrême-Orient. Le Groupe de travail a recommandé que l'on fixe comme date limite la fin de 1957 pour l'achèvement des cartes par pays, qui devront ensuite être réunies. Il a prié les pays membres de mettre à la disposition du coordonnateur désigné par le Sous-Comité, qui est le Directeur du service géologique de l'Inde, des géologues qualifiés pour l'étude de problèmes particuliers concernant la compilation de la carte géologique régionale. Le Groupe de travail a également recommandé que les géologues de pays voisins se réunissent entre eux et avec le coordonnateur, chaque fois qu'il y aurait lieu, pour coordonner leurs travaux sur des points particuliers. Le Groupe de travail a recommandé que les cartes géologiques par pays envoyées au coordonnateur soient accompagnées d'une carte-indice montrant l'état des levés géologiques et le degré de précision des cartes.

21. Tout en reconnaissant la valeur scientifique de la projection azimutale équidistante oblique, le Groupe de travail, pour des raisons pratiques, s'est prononcé en faveur de l'emploi de la projection conique de Lambert pour la carte régionale. L'un des objectifs essentiels de l'établissement d'une carte géologique régionale est d'aider les pays de la région à découvrir des gîtes de minerais; le Groupe de travail a donc recommandé que la carte régionale indique, autant que possible, les époques et les zones de minéralisation dans la région. Malgré le temps et le travail considérables que cela exigera, il a néanmoins estimé qu'il fallait au moins commencer à travailler en ce sens. Le Groupe de travail a créé un comité spécial, composé des directeurs des services géologiques de l'Inde, de l'Indonésie et du Japon, chargé d'aider à réaliser ce projet et d'élaborer les règles fondamentales pour l'établissement de cette carte des ressources minérales de la région.

GRUPE DE TRAVAIL POUR L'HABITATION ET LES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

22. A sa quatrième réunion, tenue à Bangkok en juillet et août 1956, le Groupe de travail a passé en revue la situation et les problèmes du logement dans les pays de la région en se fondant sur l'étude établie par le secrétariat de la CEAE0 sur l'habitation et les matériaux de construction en Asie et en Extrême-Orient, ainsi que sur les renseignements et exposés présentés par les experts des différents pays.

Situation du logement

23. Le Groupe de travail a conclu que la crise du logement est plus aiguë en Asie que dans toute autre partie du monde et qu'on ne peut encore prévoir la solution. Dans nombre de pays, le problème du logement est encore aggravé par l'absence de plans d'urbanisme et compliqué par d'autres facteurs tels que l'afflux de réfugiés. Le Groupe de travail a pris note des progrès réalisés dans le domaine du logement, surtout depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, et il a constaté avec satisfaction que les gouvernements se chargent de plus en plus de fournir des logements à bon marché. Comme plus des trois quarts des logis de la région sont dans des zones essentiellement rurales, le Groupe de travail a été heureux de constater qu'on se préoccupe de plus en plus du logement rural, au lieu de tendre, comme par le passé, à faire porter tous les efforts sur les besoins des zones urbaines.

Mesures destinées à améliorer la situation du logement

24. Le Groupe de travail a signalé une série de mesures propres à renforcer les efforts tentés dans ce domaine. Il a notamment souligné l'importance des points suivants : a) programmes nationaux coordonnés de logement; b) institutions nationales de financement du logement; c) application plus générale du principe de l'aide à l'effort personnel; d) révision de la législation foncière, des codes de la construction et des lois d'édilité, ainsi que de la politique de contrôle des loyers; e) mesures fiscales pour encourager la construction; f) mesures pour faciliter le financement de l'achat et de la mise en état des terrains à bâtir; g) amélioration de la productivité de l'industrie du bâtiment.

25. Le Groupe de travail a estimé que, pour répondre aux besoins de logement des économiquement faibles, il conviendrait d'employer des méthodes et procédés de construction assez simples et que, s'il ne faut négliger aucun effort pour encourager la production industrielle des matériaux de base, comme le ciment, l'acier et le bois de sciage, il faut accorder plus d'importance encore à l'amélioration des procédés et matériaux locaux dont l'emploi est actuellement répandu.

Centres régionaux de l'habitation

26. Le Groupe de travail a pris note avec satisfaction des progrès réalisés par le centre régional de l'habitation établi en Inde et le centre d'Indonésie, ainsi que des mesures prises en vue du développement de laboratoires et d'instituts nationaux destinés à collaborer avec ces centres régionaux. Les fonctions principales des centres régionaux consistent à : a) faire des recherches et études de caractère régional ou d'importance régionale; b) réunir et diffuser les renseignements relatifs à l'habitation, à la construction et à la planification qui présentent un intérêt pour la région; c) exécuter des projets spéciaux à la demande de gouvernements de la région.

27. Afin d'assister les centres régionaux de l'habitation, le Groupe de travail a créé un Conseil de perfectionnement composé des directeurs des deux centres, de deux membres appartenant à des pays de la région, chaque pays devant être représenté pendant une période de deux années, de deux autres membres désignés par cooptation et appartenant à des pays de la région de la CEAE0 qui procèdent à l'établissement de leurs propres institutions nationales ou qui s'intéressent aux problèmes

étudiés par les centres, ainsi que d'un représentant du secrétariat de la CEAE0 et d'un représentant de la Direction des affaires sociales de l'Organisation des Nations Unies.

28. D'après le mandat qui lui a été donné par le Groupe de travail, le Conseil de perfectionnement doit :

a) Formuler des recommandations générales sur le programme de recherches sur l'habitation dans l'ensemble de la région de la CEAE0 et servir d'organisme de coordination des activités des deux centres;

b) Faciliter, le cas échéant, l'envoi d'experts, de matériel et de documentation aux centres régionaux de l'habitation;

c) Engager les gouvernements de la région à collaborer aux travaux des deux centres au moyen de consultations techniques;

d) Mettre au point des méthodes de rassemblement de statistiques comparables et d'autres données relatives aux questions d'habitation, de construction et de planification qui présentent un intérêt régional;

e) Se prononcer sur la rémunération des travaux exécutés par les centres au profit exclusif de gouvernements autres que le gouvernement du pays d'accueil;

f) Prendre les dispositions nécessaires pour faciliter la coordination des recherches, études et travaux de documentation dans la région de la CEAE0;

g) Faire rapport au Groupe de travail pour l'habitation et les matériaux de construction à ses sessions annuelles, à la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient, et aux autres organes compétents des Nations Unies.

Projet de voyage d'étude

29. Le Groupe a recommandé que l'on affecte un degré de priorité plus élevé au voyage d'étude par des experts de l'habitation et des matériaux de construction appartenant à l'Asie. Il a été d'avis que ce voyage d'étude devrait porter sur les plans et techniques pour les constructions urbaines et rurales, la production industrielle et rurale des matériaux de construction, la mécanisation de l'industrie du bâtiment, l'urbanisme, le financement de l'habitation, la formation de la main-d'œuvre du bâtiment, l'aide à l'effort personnel et la recherche.

Coordination des activités

30. Le Groupe de travail a pris note des activités de la Direction des affaires sociales de l'Organisation des Nations Unies, de la Commission économique pour l'Europe (CEE), de l'Organisation internationale du Travail (OIT), de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en matière d'habitation et de matériaux de construction et dans les domaines connexes. Il a recommandé que l'on poursuive la coopération entre le secrétariat de la CEAE0 et les autres organismes compétents et la coordination de leurs activités.

SOUS-COMITÉ DE LA SIDÉRURGIE

31. Il n'y a pas eu de session du Sous-Comité de la sidérurgie en 1956. En exécution des recommandations faites par le Sous-Comité à sa sixième session, le secré-

tariat de la CEAE0 a poursuivi diverses études et d'autres travaux en vue de la prochaine session qui doit se tenir en juillet 1957. Il s'agit notamment des points suivants : a) étude des problèmes de la sidérurgie et du commerce des produits sidérurgiques dans la région; b) diffusion de renseignements techniques dans les pays de la région concernant divers procédés de fabrication de l'acier sans coke, les techniques de coulée ininterrompue et les méthodes employées dans les usines de relaminage; c) échange de connaissances techniques pratiques et théoriques entre les pays de la région.

32. Une étude détaillée de la demande actuelle et future pour les produits sidérurgiques dans les pays de la région de la CEAE0 a également été entreprise. Le premier numéro du *Iron and Steel Bulletin for Asia and the Far East* traitera des procédés et perfectionnements sidérurgiques les plus récents qui présentent un intérêt pour les pays de la région et des grandes lignes de l'évolution de la sidérurgie et des industries connexes dans la région; il fournira aussi des données sur la production de matières premières et de produits finis.

33. On a également abordé l'étude des méthodes qui permettraient de simplifier et de normaliser les spécifications pour la fabrication et l'emploi du fer et de l'acier et de leurs produits. L'adoption de spécifications simplifiées et normalisées est destinée à faciliter le commerce international des produits sidérurgiques.

GRUPE DE TRAVAIL POUR LES PETITES INDUSTRIES ET LA DISTRIBUTION COMMERCIALE DES PRODUITS DE L'ARTISANAT

34. Le Groupe de travail ne s'est pas réuni en 1956. A sa prochaine réunion, qui se tiendra en juin 1957, il s'occupera spécialement de l'industrie du cuir dans les pays de la région. Il examinera les problèmes que posent le développement et la coordination de la recherche, les méthodes de production et de distribution commerciale, l'organisation de services communs et les autres questions qui intéressent l'industrie du cuir. Le secrétariat a préparé des documents destinés au Groupe de travail. Il a continué à rassembler et à diffuser des renseignements relatifs à divers aspects des industries familiales et des petites industries, a encouragé les échanges d'expérience et de données relatives aux activités scientifiques entre les pays membres et membres associés et il a resserré ses relations avec les experts de l'AAT qui s'occupent de ces questions dans la région.

SOUS-COMITÉ DU COMMERCE

35. A sa deuxième session, tenue à Tokio en octobre et novembre 1956, le Sous-Comité du commerce a passé en revue l'évolution du commerce et de la politique commerciale dans les pays de la région; conformément aux termes de la résolution 614 A (XXII) du Conseil économique et social, il a étudié particulièrement « les difficultés qui s'opposent à l'accroissement du volume du commerce international », ainsi que les questions connexes des règlements, formalités et pratiques relatifs au commerce extérieur, les taux de fret maritime et les problèmes que pose le commerce en transit des pays sans littoral maritime. Le Sous-Comité a étudié également les mesures destinées à encourager les échanges commerciaux, telles que les foires et expositions internationales, l'étude des marchés, les consultations commer-

ciales et la formation du personnel des services de développement des échanges commerciaux.

Évolution du commerce et de la politique commerciale

36. A la lumière des déclarations faites par plusieurs délégations et du rapport établi par le secrétariat de la CEAE (E/CN.11/I&T/Sub.4/8), le Sous-Comité a noté qu'une situation économique mondiale généralement favorable, les mesures prises par les gouvernements à l'intérieur et en dehors de la région pour libéraliser les échanges et l'intensification de l'aide économique fournie par des pays extérieurs à la région, avaient permis aux pays de la région d'accroître le volume de leurs échanges. Cependant, notant que les ressources en devises de nombre de ces pays sont grevées par le volume accru des importations qu'exige le développement économique, le Sous-Comité a souligné la nécessité de développer plus rapidement les exportations. Il a reconnu aussi que l'aide extérieure fournie aux pays de la région sous forme d'excédents agricoles peut contribuer à la croissance économique, à condition que l'on fasse en sorte que les relations commerciales normales et les intérêts à long terme des pays exportateurs de produits primaires n'en souffrent pas.

Règlements, formalités et pratiques relatifs au commerce extérieur

37. Le Sous-Comité a étudié en détail la question des règlements, formalités et pratiques relatifs au commerce extérieur dans les pays de la région, notamment en ce qui concerne l'octroi des licences d'importation et d'exportation, les formalités douanières, le contrôle de la qualité des exportations, les déplacements d'hommes d'affaires, les différends commerciaux, les droits de propriété industrielle, ainsi que les achats effectués par l'État, questions qui sont analysées dans l'étude du secrétariat (ECAFE/I&T/Sub.4/7). Pour servir de manuel pratique aux hommes d'affaires qui cherchent à s'informer des règlements et formalités dans les pays de la région de la CEAE, le Sous-Comité a recommandé que l'étude soit révisée avec l'assistance des gouvernements pour être imprimée.

38. Le Sous-Comité a pris note des recommandations des Parties à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) touchant certaines questions comme celles des pratiques normalisées en matière de documents requis pour l'importation des marchandises, des pratiques normalisées en matière de formalités consulaires, de la Convention internationale pour faciliter l'importation des échantillons commerciaux et du matériel publicitaire, ainsi que des pratiques normalisées en matière de restrictions à l'importation et à l'exportation et de contrôle des changes. Le Sous-Comité a recommandé que les pays qui n'ont pas encore adopté ces pratiques normalisées envisagent la possibilité de le faire.

39. Le Sous-Comité a passé en revue les mesures prises par les pays de la région pour simplifier les formalités douanières. Étant donné qu'un grand nombre de questions relatives aux formalités douanières méritent d'être examinées très prochainement, il a recommandé la réunion d'un groupe de travail qui serait chargé d'examiner certains aspects particuliers de l'administration et des formalités douanières, de manière à établir un échange de renseignements et à formuler des recommandations d'ordre pratique.

Arbitrage commercial

40. Le Sous-Comité a souligné la nécessité d'améliorer les moyens d'arbitrage commercial en s'inspirant de la résolution 604 (XXI) du Conseil économique et social. Il a proposé, à titre de première mesure, que le secrétariat recueille et publie les textes pertinents des lois, traités et décisions judiciaires qui ont trait à l'arbitrage commercial. Le Sous-Comité a recommandé que le secrétariat analyse ensuite la documentation réunie afin de définir les principaux problèmes juridiques et pratiques, ainsi que les difficultés éprouvées dans l'application de la procédure d'arbitrage commercial international dans la région. Le Sous-Comité a pensé qu'il pourrait alors être opportun de réunir un groupe de travail composé d'experts en matière d'arbitrage commercial, auquel des représentants des gouvernements et des organisations nationales et internationales d'arbitrage devraient participer.

Taux de fret maritime

41. Le Sous-Comité a pris note du rapport du secrétariat sur les taux de fret maritime (ECAFE/I&T/Sub.4/3) et a proposé de le transmettre à la Commission des transports et des communications de l'Organisation des Nations Unies. Il a recommandé que la réunion et la diffusion par le secrétariat des renseignements relatifs aux taux de fret maritime, avec le concours des gouvernements membres, constituent des travaux prioritaires de caractère permanent. Il a jugé en outre que les pays de la région devraient fournir au secrétariat, pour autant qu'ils le peuvent, des renseignements sur leurs besoins en matière de transports maritimes et leurs évaluations du tonnage disponible, qui seraient soumis au Sous-Comité à sa prochaine session.

42. Conformément à la recommandation du Sous-Comité, le rapport du secrétariat sur les taux de fret maritime a été soumis à la Commission des transports et des communications des Nations Unies à sa huitième session, en janvier 1957. Cette Commission a pris note de ce rapport (E/2948)⁵ et plusieurs de ses membres ont présenté à ce sujet des observations très détaillées.

Moyens de transport pour le commerce en transit des pays sans littoral maritime

43. Le Sous-Comité a pris note avec intérêt des renseignements fournis par certains pays de la région au sujet des facilités de transit qu'ils consentent à leurs voisins. En vue d'améliorer les facilités de transit pour les pays sans littoral maritime, le Sous-Comité a approuvé en général les recommandations contenues dans le rapport du secrétariat (ECAFE/I&T/Sub.4/2), à savoir : a) les États qui n'ont pas adhéré jusqu'à présent à la Convention et au Statut de Barcelone sur la liberté de transit pourraient envisager l'opportunité de le faire; b) les États intéressés pourraient négocier des accords bilatéraux conformes aux principes énoncés dans le Statut de Barcelone, la Charte de La Havane et l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce; c) les fonctionnaires et agents chargés d'assurer les opérations du transit des marchandises devraient recevoir une formation appropriée; d) les pays devraient améliorer leurs moyens de transport, ce qui faciliterait le transit de marchandises entre pays contigus.

⁵ Documents officiels du Conseil économique et social, vingt-troisième session, Supplément n° 3.

Consultations commerciales interrégionales

44. Le Sous-Comité a noté que certains pays membres préconisent l'organisation de consultations commerciales interrégionales qui fourniraient un moyen supplémentaire utile pour développer les échanges et permettraient aux pays sous-développés d'obvier aux difficultés d'organisation et de financement que pose l'application d'autres méthodes de développement des échanges. Il a été admis que la participation à ces consultations serait facultative.

45. Le Sous-Comité a noté en outre que, de l'avis de certaines autres délégations, les consultations commerciales interrégionales ne peuvent être un moyen efficace de stimuler les échanges commerciaux et grèveraient indûment les ressources de la Commission et celles des gouvernements participants. Ces délégations ont proposé qu'avant de prendre une décision en faveur de ces consultations, l'on cherche à poser de façon plus précise les problèmes particuliers sur lesquels elles devraient porter.

Commerce intrarégional

46. Le Sous-Comité a noté qu'il s'ouvrirait un champ considérable à l'expansion du commerce intrarégional de certains produits minéraux et des produits de la mer, comme il ressort des déclarations de plusieurs délégations sur les possibilités qui s'offrent dans leurs pays pour l'exportation de diverses sortes de produits. Il a recommandé que le secrétariat continue à étudier les moyens à employer pour développer le commerce international et particulièrement pour supprimer les entraves aux échanges.

47. On a suggéré, à titre de première expérience, de tenir dans le cadre de la région des consultations commerciales entre les pays intéressés de la région et de charger le secrétariat d'examiner la possibilité d'organiser des consultations pour le développement du commerce intrarégional à l'occasion de la prochaine session du Sous-Comité.

Étude des marchés

48. Conformément à son usage d'effectuer une étude du marché d'un produit déterminé à chacune de ses sessions, le Sous-Comité a examiné le rapport du secrétariat intitulé « Évolution de l'industrie de la noix de coco dans la région de la CEAEAO » (ECAFE/I&T/Sub.4/4), ainsi que divers rapports présentés par les gouvernements. Le Sous-Comité a noté que la stabilisation des prix, la normalisation de la qualité du coprah, l'accroissement de la production, la meilleure utilisation des sous-produits et l'amélioration des installations de stockage étaient parmi les problèmes les plus pressants qui se posent pour l'industrie de la noix de coco; il a chargé le secrétariat de continuer les études sur ce sujet en coopération avec la FAO. En conséquence, le secrétariat a participé au Groupe de travail pour la noix de coco et les produits dérivés de la noix de coco, organisé par la FAO à Colombo, en janvier 1957.

Foires et expositions internationales

49. Le Sous-Comité a fait siennes les recommandations contenues dans le rapport du secrétariat (ECAFE/I&T/Sub.4/5) et la note de la Chambre de commerce internationale (ECAFE/I&T/Sub.4/NGO/1) sur diverses

questions, notamment la durée des foires, les périodes réservées pendant la foire exclusivement aux acheteurs, la location des emplacements et des stands d'exposition, l'enceinte de la foire considérée comme entrepôt en douane, l'adhésion à la Convention internationale pour faciliter l'importation des échantillons commerciaux et du matériel publicitaire, et l'adhésion à l'Union des foires internationales. Le Sous-Comité a noté que maints pays de la région avaient déjà organisé des foires commerciales et avaient participé activement à celles qui s'étaient tenues dans la région ou en dehors, et que la plupart des recommandations en question étaient déjà mises en œuvre. Toutefois, quelques délégations ont formulé des réserves à l'égard de recommandations concernant l'attribution de contingents spéciaux en faveur des exposants pour la vente de leurs marchandises, la présentation des échantillons de produits par catégories plutôt que par pays, et la suppression des visas pour les hommes d'affaires qui se rendent à des foires internationales.

Cours de formation pour le personnel des services de développement des échanges commerciaux

50. Le Sous-Comité a fait siennes les propositions présentées par le secrétariat pour l'établissement de cours de formation pour le personnel des services de développement des échanges commerciaux et il a exprimé sa satisfaction de l'offre de l'Inde et du Japon d'être les pays d'accueil pour de tels cours de formation en 1958. Il a recommandé au secrétariat d'insister auprès de l'AAT pour que cette dernière alloue les fonds nécessaires à l'exécution du projet. Il a pris acte avec satisfaction des offres faites par plusieurs pays situés hors de la région d'envoyer des chargés de cours et des spécialistes dans les centres envisagés.

51. Le Sous-Comité a estimé que le plan proposé était modeste et limité, vu les besoins des pays de la CEAEAO en matière de formation de cadres; il a chargé le secrétariat d'étudier la possibilité de créer un centre permanent de formation du personnel des services de développement des échanges commerciaux.

GROUPE DE TRAVAIL DES SECRÉTARIATS CEAEAO/OIT/UNESCO POUR LE PERSONNEL QUALIFIÉ NÉCESSAIRE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

52. A sa sixième réunion, tenue à Calcutta en janvier 1957, le Groupe de travail a passé en revue les progrès réalisés dans l'organisation et l'utilisation de la main-d'œuvre dans les pays de la région; il a noté que l'OIT préparait un manuel qui pourra être utilisé par les administrateurs et les techniciens qui ont à organiser des enquêtes sur la main-d'œuvre et des programmes de renseignements sur l'emploi. Il a exprimé l'espoir que les pays de la région mettront pleinement à profit les cours de formation organisés sous les auspices de l'OIT.

Services de formation nécessaires pour la mise en valeur des ressources minérales

53. Le Groupe de travail a examiné les besoins en matière de formation pour la mise en valeur des ressources minérales dans les pays de la région, et il a recommandé l'organisation de services de formation suffisants pour répondre non seulement aux besoins actuels, mais aussi aux besoins futurs. Le personnel

technique qu'exige la mise en valeur des ressources minérales doit avoir des compétences très diverses et, si l'on n'envisage pas de la même façon toute la gamme des spécialités requises, il peut en résulter un déséquilibre dans les fonctions. Il importe de former des jeunes pour les professions de l'industrie minière, mais il ne faut pas oublier qu'il faut aussi chercher à retenir les hommes qui y travaillent déjà. Le Groupe de travail a insisté sur l'importance des travaux pratiques et des recherches sur le terrain pour la formation des géologues. Comme les universités de la région manquent souvent des fonds qui seraient nécessaires, le Groupe de travail a pressé les gouvernements de financer plus largement les programmes de formation professionnelle. Il a pensé que l'on pourrait remédier au défaut de personnel enseignant en faisant appel à des experts, ressortissants du pays ou étrangers, pour donner des cours pendant des périodes de courte durée ou à temps partiel.

*Services de formation nécessaires
pour le développement de l'énergie électrique*

54. Le Groupe de travail a noté que la pénurie de personnel qualifié était très grave et qu'elle freinait l'exécution de nombreux projets dans les pays de la région. Il a considéré qu'il était indispensable d'établir des inventaires généraux de la main-d'œuvre et des prévisions en fonction des plans envisagés. Le Groupe de travail a souligné la nécessité de créer des écoles de formation professionnelle et des services de formation en cours d'emploi. Il faudrait aussi que chaque pays organise des réunions où les techniciens pourraient échanger leurs connaissances acquises sur la construction, l'exploitation et l'entretien des centrales électriques et des lignes de transport. Le Groupe de travail a aussi recommandé que les réseaux s'entendent pour organiser des échanges de spécialistes dans les divers domaines, dans un même pays ou d'un pays à l'autre.

Formation du personnel de direction

55. Le Groupe de travail a passé en revue les progrès accomplis dans les pays de la région dans le domaine des services de formation du personnel de direction et il a recommandé que l'on s'efforce de répandre largement le sentiment que cette formation est indispensable. Il a noté que les services de formation du personnel de direction qui existent déjà visent surtout la direction en général et ne s'occupent pas suffisamment de la formation du personnel dans certains domaines plus spécialisés de la direction, comme les services de la production, des ventes et des achats, du personnel, des finances et des bureaux. L'enquête organisée par l'UNESCO sur les moyens de formation en matière de gestion qu'offrent les universités et les établissements d'enseignement supérieur de la région montre que ces moyens sont très limités et que la formation pratique en matière de gestion industrielle est très insuffisante. On ne se rend pas suffisamment compte que l'enseignement doit être adapté à la culture particulière des différents pays. Le Groupe de travail a noté qu'il existe dans de nombreux pays de la région une tendance marquée à développer les activités industrielles du secteur public où, en l'absence de concurrence, l'impéritie de la direction pourrait se perpétuer et faire monter le coût de la production et les prix. Il conviendrait de veiller particulièrement à former le personnel de direction des entreprises publiques à l'échelon supérieur et aux échelons intermédiaires. Le

Groupe de travail a considéré qu'en établissant un programme d'organisation ou d'expansion des services de formation du personnel de direction dans les pays de la CEAE0, il faudrait s'attacher spécialement à l'amélioration des méthodes de gestion dans les petites et moyennes entreprises.

Services de formation nécessaires pour les petites industries

56. Le Groupe de travail a noté que, malgré le développement pris par les services de vulgarisation et les établissements indépendants qui fournissent une formation professionnelle de base et à long terme pour les petites industries, il n'en demeure pas moins certaines lacunes en ce domaine dans la plupart des pays d'Asie. Le Groupe de travail a souligné que les services de formation doivent être en rapport avec les possibilités, présentes ou futures, d'emploi dans les industries. La mise sur pied de programmes de formation qui ne tenaient pas compte de la capacité d'absorption des nouveaux spécialistes par l'industrie a provoqué dans certains pays de la région un déséquilibre de l'emploi dans les divers métiers. Il est nécessaire d'assurer une étroite coordination entre les services de vulgarisation et les établissements de recherche ou de formation, car l'expansion et la modernisation de l'artisanat et des petites industries dépendent des moyens de formation. Le Groupe de travail a considéré qu'il ne faut pas accorder attention seulement à la formation technologique, mais qu'il convient aussi de ne pas perdre de vue les aspects économiques et d'organisation. Parmi les divers problèmes d'ordre pratique que pose l'organisation des programmes de formation, le Groupe de travail a noté particulièrement que la plupart des services de formation sont concentrés dans les villes et les zones urbaines, alors que de nombreuses petites entreprises sont situées dans des villages; il a recommandé, en conséquence, que l'on s'efforce de décentraliser les services de formation.

57. Le Groupe de travail a passé en revue les programmes d'échanges d'ouvriers, d'études et de formation à l'étranger, qui fonctionnent actuellement sous les auspices de l'OIT et de l'UNESCO. Il a noté que la formation en matière d'utilisation de petits moteurs à combustion interne contribuerait beaucoup à réduire les travaux manuels pénibles et à augmenter la productivité. Il a également étudié les problèmes de formation professionnelle que pose la croissance de zones urbaines décentralisées.

COMITÉ DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

58. Le Comité de l'industrie et du commerce a tenu sa neuvième session à Bangkok en mars 1957, et il a examiné les questions suivantes qui étaient inscrites à son ordre du jour : rapport du Sous-Comité du commerce; rapport du Sous-Comité de l'énergie électrique; conclusions du voyage d'étude par des experts de l'énergie électrique appartenant à la région de la CEAE0, en Europe et en Amérique du Nord; rapport du Sous-Comité des ressources minérales; rapport du Groupe de travail composé d'experts géologues pour l'établissement d'une carte géologique régionale de l'Asie et de l'Extrême-Orient; rapport du Groupe de travail pour l'habitation et les matériaux de construction; rapport du Groupe de travail des secrétariats CEAE0/OIT/

UNESCO pour le personnel qualifié nécessaire au développement économique; programme de travail et ordre de priorité⁶.

*Rapport du Sous-Comité du commerce
(E/CN.11/I&T/129 et Corr.1)*

59. Le Comité a pris note des déclarations faites par les délégations sur l'évolution du commerce et de la politique commerciale dans leurs pays. Il a été d'avis qu'un système de commerce multilatéral était préférable aux accords bilatéraux et de troc, et que les pays de la région gagneraient à faire du commerce sur une base mondiale, avec la possibilité d'utiliser leurs recettes en devises sur n'importe quel marché. Le Comité a noté que certains pays de la région avaient renouvelé ou conclu des accords bilatéraux ou des arrangements de crédit, qui entraînent une coopération financière et technique. Il a reconnu que, dans les circonstances actuelles, un système de commerce multilatéral ne peut pas résoudre tous les problèmes commerciaux des pays insuffisamment développés du point de vue économique, qui doivent compter sur l'exportation d'un nombre restreint de produits et souffrent d'une pénurie presque chronique de devises. Dans ces conditions, il s'est rendu compte que des arrangements spéciaux, notamment des accords bilatéraux et des accords de troc, pouvaient leur offrir une possibilité d'écouler leurs exportations traditionnelles et peut-être certains de leurs produits pour lesquels on ne peut trouver de débouché immédiat au moyen du système commercial multilatéral dans son état actuel. Ces accords assurent aussi à certains pays de nouvelles sources d'approvisionnement pour satisfaire certains de leurs besoins essentiels.

Développement du commerce intrarégional

60. Le Comité a reconnu qu'il était possible de développer le commerce intrarégional sans porter préjudice au commerce mondial. Il est à l'avantage des pays de la région d'avoir la liberté d'acheter à leur choix sur le marché le plus intéressant du point de vue de la concurrence. En même temps, un accroissement du commerce intrarégional dans le cadre des obligations internationales en vigueur, ainsi que la coopération économique régionale plus intense qu'il entraînerait, contribueraient en fin de compte au développement du commerce mondial.

61. Le Comité a estimé que le développement du commerce intrarégional en Europe et en Amérique latine et les plans d'intégration économique dans ces régions pourraient avoir des effets sur le commerce de la région de la CEAE0. Il a été d'avis que le secrétariat de la CEAE0 devrait entreprendre en temps opportun, en collaboration avec la Commission économique pour l'Europe (CEE) et la Commission intérimaire de l'Organisation internationale du commerce (CIOIC), une étude sur les effets que des mesures d'intégration économique qui seraient prises en Europe pourraient avoir sur le commerce des pays d'Asie et d'Extrême-Orient.

62. Il a été suggéré que le secrétariat devrait étudier la possibilité d'organiser des consultations commerciales entre les pays intéressés de la région; à cet égard, le Comité a décidé que les propositions qui lui avaient été

soumises à cet effet par le Japon seraient renvoyées pour examen au Sous-Comité du commerce.

Consultations commerciales interrégionales

63. Le Comité a été unanime à considérer que le commerce interrégional devait être intensifié dans toute la mesure possible et qu'il fallait prendre des mesures concrètes pour rechercher les possibilités d'échanges et surmonter les difficultés d'ordre pratique qui s'opposent à l'expansion du commerce interrégional. Le Comité a constaté que certains pays se déclaraient en faveur de consultations commerciales interrégionales qu'ils estimaient susceptibles de développer le commerce interrégional, mais que de nombreux autres pays n'en voyaient pas l'intérêt. Aussi le Comité n'a-t-il pas fait de recommandation sur cette question.

Foires et expositions commerciales internationales

64. Le Comité a noté avec satisfaction qu'un plus grand nombre de pays de la région avaient récemment organisé des foires et expositions commerciales internationales ou y avaient participé. Il a été d'avis que, dans la plupart des pays de la CEAE0, le système des pavillons nationaux était sans doute préférable à celui des sections de produits.

65. Le Comité a noté avec intérêt que des établissements commerciaux japonais avaient organisé, avec l'appui du gouvernement, une exposition flottante qui a récemment parcouru les pays de la région. Il a estimé que la possibilité d'organiser une exposition commerciale flottante à laquelle participeraient les pays membres intéressés de la région méritait examen et que l'expérience acquise par le Japon serait utile. A titre de première mesure, il a demandé au Gouvernement du Japon de présenter à la prochaine session du Sous-Comité du commerce un document sur l'exposition flottante japonaise.

Cours de formation pour le personnel des services de développement des échanges commerciaux

66. Le Comité a approuvé la proposition tendant à organiser en Inde et au Japon des cours de formation pour le personnel des services de développement des échanges commerciaux et il a remercié les gouvernements de ces deux pays de leurs offres. Le Comité a exprimé l'espoir que l'AAT fournirait l'assistance nécessaire.

67. Le Comité a été d'avis qu'il serait utile de créer sur une base permanente un centre de formation pour le personnel des services de développement des échanges commerciaux, comme divers pays l'ont proposé; il a pris acte de l'offre faite par le Gouvernement du Pakistan de fournir des facilités pour la création d'un tel centre dans ce pays sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies. Cependant, le Comité a constaté qu'il faudrait y consacrer des ressources importantes en argent, en personnel et en moyens d'organisation. En conséquence, il a chargé le secrétariat d'examiner au préalable ces aspects du projet.

Simplification des règlements, formalités et pratiques relatifs au commerce extérieur

68. Le Comité a noté les progrès réalisés dans plusieurs pays de la région en vue de simplifier et d'assouplir

⁶ Pour les décisions prises par la Commission à sa treizième session sur ces points de l'ordre du jour, voir par. 231 à 245.

les règlements, formalités et pratiques relatifs au commerce extérieur; il a estimé qu'il fallait suivre de près et de façon continue les progrès réalisés, notamment en vue d'éliminer les obstacles au commerce qui résultent de pratiques administratives. Il a approuvé la proposition du Sous-Comité du commerce tendant à réunir un groupe de travail composé d'experts pour l'étude de questions particulières relatives aux pratiques et formalités douanières; il a estimé que le secrétariat devrait mettre à profit pour cette étude l'expérience d'organisations nationales et internationales qui s'occupent de questions douanières, notamment la CIOIC et le Conseil de coopération douanière.

Transports et frets maritimes

69. Le Comité a examiné les conclusions du Sous-Comité du commerce et de la Commission des transports et des communications de l'Organisation des Nations Unies sur le rapport du secrétariat concernant les taux de fret maritime (ECAFE/I&T/Sub.4/3). Il a noté les déclarations de plusieurs délégations qui ont exprimé leur inquiétude devant la hausse persistante des taux de fret et devant l'insuffisance des moyens de transports maritimes qui a été aggravée par la fermeture du canal de Suez. Les paiements de frets faisaient peser des charges croissantes sur les ressources restreintes en devises des pays de la région. L'insuffisance des moyens portuaires et des services d'enlèvement par chemin de fer et par route, et la lenteur du déchargement des navires, dans certains ports de la région, entraînaient une congestion des ports et des retards qui contribuaient à faire monter les frais des transports maritimes. Par conséquent, les pays de la région devraient continuer de s'attacher à perfectionner ces moyens et services pour améliorer la situation des transports maritimes.

70. Le Comité a noté qu'en raison de la grave pénurie de tonnage les États-Unis d'Amérique avaient remis en service un certain nombre de bâtiments commerciaux qui étaient en réserve; il a exprimé l'espoir que les États-Unis envisageraient de remettre d'autres bâtiments en service tant que le besoin s'en ferait sentir.

71. Le Comité a estimé que le débat avait fait ressortir à juste titre les difficultés que les pays de la région ont à surmonter en matière de transports maritimes, et qu'il convenait de poursuivre l'étude de la question. La majorité de ses membres a jugé que cette étude devrait viser surtout à rechercher les moyens propres à maintenir les frets maritimes à un taux équitable. Le Comité a recommandé que le secrétariat continue, avec l'assistance des gouvernements, à rassembler et à diffuser des renseignements sur cette question.

Facilités de transit pour les pays sans littoral maritime

72. Le Comité a recommandé que les pays sans littoral maritime reçoivent des facilités de transit conformément aux principes du Statut de Barcelone sur la liberté de transit, de la Charte de La Havane et de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, qu'ils y aient ou non adhéré. La délégation de l'Afghanistan et celle du Laos ont demandé que le secrétariat de la CEAEAO continue d'étudier la question des facilités de transit pour les pays sans littoral maritime et de rechercher des solutions, notamment sur le plan régional, qui permettraient d'éliminer les obstacles au transit et de fournir de nouvelles facilités de transit, afin d'aider

le développement économique des pays sans littoral maritime.

Rapport du Sous-Comité de l'énergie électrique (E/CN.11/I&T/125)

73. Le Comité a approuvé la proposition du Sous-Comité de l'énergie électrique tendant à organiser un groupe de travail composé d'experts pour l'évaluation du potentiel hydro-électrique des pays de la région. Le Comité a pris note des progrès de l'électrification des campagnes dans plusieurs pays; il a estimé que le secrétariat devrait souligner dans ses études ultérieures les aspects économiques et financiers de l'électrification des campagnes.

74. Le Comité a pris note des progrès récemment accomplis aux États-Unis d'Amérique, en France, au Royaume-Uni et dans l'Union des Républiques socialistes soviétiques en ce qui concerne la production d'énergie électrique au moyen de réacteurs nucléaires. Il a noté de plus que l'emploi de l'énergie atomique pour la production d'énergie électrique, qui est réalisable, ne semblait pas devoir, dans l'avenir immédiat, être économique du point de vue commercial dans la plupart des pays de la région et que, pour le moment, les applications pratiques de l'énergie atomique dans ces pays consisteraient en l'emploi des radio-isotopes dans les domaines de la médecine, de l'agriculture et de l'industrie.

75. Le Comité a exprimé l'espoir qu'il sera possible de recueillir un nombre suffisant de ratifications à bref délai pour permettre la création prochaine de l'Agence internationale de l'énergie atomique et que le secrétariat de la CEAEAO s'entremettra auprès de l'Agence pour assurer la diffusion des renseignements sur l'emploi de l'énergie nucléaire pour la production d'énergie électrique et sur les moyens de formation de techniciens chargés de la marche des réacteurs nucléaires.

Voyage d'étude par des experts de l'énergie électrique

76. Le Comité a pris note des principales conclusions et recommandations formulées par le groupe d'experts de l'énergie électrique à la suite de son voyage d'étude en Europe et aux États-Unis d'Amérique, et il a recommandé que le rapport final sur le voyage d'étude soit présenté à la prochaine session du Sous-Comité de l'énergie électrique, qui l'examinera en détail. Le Comité a aussi exprimé l'avis que le voyage d'étude avait été très instructif et utile.

Rapport du Sous-Comité des ressources minérales (E/CN.11/I&T/128)

77. Le Comité a émis l'avis que le développement de l'industrie minière dans la région serait grandement facilité si les pays exportateurs assouplissaient leurs règlements sur les exportations et si les pays importateurs passaient des contrats à long terme portant sur de grosses quantités.

Législation minière

78. Le Comité a attaché une grande importance à l'étude entreprise sur la législation minière par le secrétariat de la CEAEAO et par le Service juridique de l'Organisation des Nations Unies au Siège. Il a exprimé l'espoir que les délégations à la prochaine session du Sous-Comité des ressources minérales, au cours de

laquelle cette étude sera présentée, comprendront des personnes chargées dans leurs pays de l'établissement et de la révision des dispositions de la législation minière. Le Comité a noté que l'OIT avait mis au point un code modèle de sécurité dans les mines et qu'elle communiquera ce document au secrétariat, ainsi que d'autres recommandations pertinentes de ses divers comités industriels.

Géologie du pétrole

79. Le Comité a approuvé une proposition tendant à la réunion d'un colloque sur la géologie du pétrole en Asie et en Extrême-Orient, où pourraient être échangés des renseignements sur les zones pétrolifères de la région, sur les techniques de recherche et sur les problèmes communs. Le Comité a prié le Sous-Comité d'examiner la question à sa prochaine session, d'établir le mandat du colloque et de choisir les questions à inscrire à l'ordre du jour.

Autres sources de combustibles

80. Le Comité a estimé, à propos de l'utilisation de l'énergie nucléaire en tant que source énergétique, que le secrétariat devrait continuer à s'attacher à l'étude des combustibles classiques, notamment du pétrole et des produits dérivés et du gaz naturel, ainsi que des combustibles solides. Il a recommandé au Sous-Comité des ressources minérales de se tenir en étroit contact avec le Sous-Comité de l'énergie électrique dans l'exécution de cette étude.

81. Le Comité a noté que les Gouvernements de l'Inde et du Japon attachaient une grande importance à l'étude de la gazéification souterraine du charbon; il a appris que des expériences étaient en cours au Royaume-Uni sur ce point. Cependant, il a estimé que les travaux de recherche n'en sont qu'à leurs débuts et qu'il ne serait donc pas utile que la CEAEU convoque actuellement un groupe de travail à ce sujet.

Traduction de documents techniques

82. Le Comité a étudié avec soin la proposition formulée dans le rapport du Groupe d'étude composé de géologues et d'ingénieurs des mines sur son voyage en Europe occidentale et dans l'Union des Républiques socialistes soviétiques, concernant la création éventuelle d'un centre de documentation qui serait chargé de traduire en anglais des ouvrages techniques. Le Comité a jugé que des travaux de ce genre seraient plutôt du ressort de l'UNESCO. Il a cependant estimé que le secrétariat de la CEAEU pourrait aborder la question avec l'UNESCO et, entre-temps, servir de centre de distribution de la documentation. Les pays les plus avancés pourraient transmettre au secrétariat de la CEAEU, pour distribution dans la région, leurs principaux ouvrages techniques, soit traduits en anglais, soit dans la langue originale et accompagnés de résumés en langue anglaise.

Rapport du Groupe de travail composé d'experts géologues pour l'établissement d'une carte géologique régionale de l'Asie et de l'Extrême-Orient (E/CN.11/I&T/126)

83. Le Comité a noté que la préparation d'une carte géologique régionale de l'Asie et de l'Extrême-Orient se poursuivait et il a exprimé sa reconnaissance au

Directeur du Service géologique de l'Inde qui coordonne les travaux, ainsi qu'au Gouvernement de l'Inde qui a mis ce service à la disposition du Groupe de travail. Le Comité a noté aussi avec satisfaction que la Chine, l'Inde, le Japon, la Malaisie et la Thaïlande avaient déjà versé des contributions aux dépenses de l'établissement de la carte et il a exprimé l'espoir que les autres pays de la région enverraient également leurs contributions dans un proche avenir. Le Comité a recommandé au Groupe de travail composé d'experts géologues pour l'établissement d'une carte géologique régionale de l'Asie et de l'Extrême-Orient d'entreprendre ultérieurement l'établissement d'une carte tectonique régionale de l'Asie et de l'Extrême-Orient.

Rapport du Groupe de travail pour l'habitation et les matériaux de construction (E/CN.11/I&T/127 et Corr.1)

84. Le Comité a approuvé le rapport du Groupe de travail pour l'habitation et les matériaux de construction et a estimé que ses travaux devraient être intensifiés. Il s'est attaché surtout à l'examen des recommandations du Groupe de travail relatives au financement du logement. Le Comité a estimé que les recommandations du Groupe de travail méritaient d'être considérées sans délai par les gouvernements des pays de la région; cependant, certains membres ont exprimé des doutes quant à la possibilité de les mettre en œuvre dans un avenir rapproché, vu les multiples autres problèmes urgents qui doivent être résolus rapidement, particulièrement ceux qui ont trait aux programmes de développement économique accéléré. Parmi les dispositions législatives à reviser très prochainement, le Comité a souligné surtout les lois sur l'acquisition des terres, les codes et règlements de l'habitation et le régime fiscal. Il a été reconnu qu'il fallait étudier de plus près la question du contrôle de loyers, mais on a jugé cependant que l'assouplissement ou la suppression de ce contrôle ne devrait pas entraîner une hausse des loyers qui dépasserait les moyens des personnes à faible revenu. Les délégations du Pakistan et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques ont exprimé l'avis qu'en plus des deux centres régionaux de l'habitation qui fonctionnent déjà, il serait bon de créer un troisième centre régional, placé sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, pour les pays situés dans la zone tropicale aride de la région de l'Asie; elles ont demandé que les organisations compétentes prennent sans tarder des mesures à cet effet.

Rapport du Groupe de travail des secrétariats CEAEU/OIT/UNESCO pour le personnel qualifié nécessaire au développement économique (E/CN.11/I&T/131)

85. Le Comité a approuvé en général les recommandations du Groupe de travail qui couvrent divers domaines techniques. Il a souligné spécialement la nécessité de services de formation du personnel de direction dans les domaines spécialisés et de services de formation pour répondre aux besoins des petites industries en personnel. Dans le domaine des ressources minérales, le Comité a fait sienne la recommandation suivant laquelle on devrait permettre aux universités et aux établissements techniques de faire appel, dans une certaine mesure, au personnel technique des services officiels de géologie et des mines, et d'utiliser leurs laboratoires. En ce qui concerne l'éner-

gie électrique, le Comité a souligné la nécessité de prévisions sur les besoins futurs en personnel, d'arrangements pour la formation coopérative du personnel des petites centrales, de la formation en cours d'emploi et de l'établissement de manuels détaillés d'instructions à l'intention des employés sur les diverses opérations de l'exploitation et de l'entretien.

86. Le Comité a noté avec satisfaction que le manuel des enquêtes sur la main-d'œuvre et des programmes de renseignements sur l'emploi, établi à l'intention des experts par l'OIT, était achevé et que les pays de la région pourraient l'utiliser. Il leur a signalé le cours régional asien de formation pour les renseignements sur l'emploi et le cycle d'études régional sur les cours pour cadres de maîtrise, que l'OIT organise en 1957; il a recommandé que les pays de la région y participent.

87. Le Comité a approuvé la recommandation du Groupe de travail selon laquelle les besoins en services de formation des pays de la région et les problèmes qui se posent à eux en cette matière pourraient avantageusement être discutés par les divers sous-comités techniques et groupes de travail de la CEAE. Il a estimé que la participation de l'OIT et de l'UNESCO à ces réunions techniques, ainsi qu'aux sessions de la Commission et du Comité de l'industrie et du commerce, serait parti-

culièrement utile tant du point de vue de la politique à suivre que de la mise en œuvre des recommandations. Le Comité a noté également qu'à l'avenir le Groupe de travail serait réuni selon les besoins pour étudier les mesures de coordination entre les secrétariats de la CEAE, de l'OIT et de l'UNESCO.

Programme de travail et ordre de priorité

88. Le Comité a examiné les notes du Secrétaire exécutif sur le programme de travail et l'ordre de priorité (ECAFE/L.121, ECAFE/10, ECAFE/11); il a étudié particulièrement les observations du Secrétaire exécutif sur la nécessité de concentrer les efforts et d'alléger le programme de travail. A la lumière des critères suggérés par le Secrétaire exécutif, le Comité a recommandé un programme révisé, avec omission de certains projets, fusion de divers autres projets et modification de l'ordre de priorité.

2. — TRANSPORTS INTÉRIEURS

89. On trouvera ci-après les dates des sessions ou réunions tenues pendant la période considérée par le Comité des transports intérieurs et ses organes subsidiaires⁷, et la composition de leurs bureaux :

Sous-Comité des chemins de fer (quatrième session) 25 mars-
1^{er} avril 1956

Président: M. G. Pande (Inde).

Vice-Président: M. C. G. Harrison (Malaisie et Bornéo britannique).

Groupe de travail mixte CEAE/FAO pour les traverses de chemins de fer (en bois) 13-19 décembre 1956

Président: M. Khid Suvarnnarsuddhi (Thaïlande).

Vice-Président: M. E. F. Draper (Malaisie).

Comité des transports intérieurs (sixième session) 15-21 février 1957

Président: U Soe Maung (Birmanie).

Vice-Présidents: M. C. G. Harrison (Malaisie et Bornéo britannique);
M. Abdoelmoettalip Danoeningrat (Indonésie).

Sous-Comité des chemins de fer

90. A sa quatrième session, tenue à New-Delhi en mars et avril 1956, le Sous-Comité des chemins de fer a étudié les aspects techniques et économiques des transports ferroviaires, notamment en ce qui concerne les locomotives et autorails Diesel, et l'utilisation économique de la capacité de transport.

Locomotives et autorails Diesel

91. Le Sous-Comité a noté que la traction Diesel était de plus en plus utilisée sur les chemins de fer des pays de la région et que l'on aurait encore besoin de procéder à d'autres études techniques en vue d'élaborer des plans de développement de l'emploi de ce mode de traction. Il a souligné que les pays de la région devraient être plus largement tenus au courant des connaissances et de l'expérience acquises par les pays plus avancés. Il a pris note des recommandations formulées par le Groupe de travail d'experts de la traction Diesel, qu'il avait créé

à sa session précédente pour étudier diverses questions techniques relatives aux locomotives et autorails Diesel, et lui a demandé de poursuivre ses travaux afin d'aider les petites compagnies de chemins de fer de la région à évaluer les facteurs économiques et techniques de l'utilisation de la traction Diesel.

Utilisation économique de la capacité de transport

92. Le Sous-Comité a étudié aussi les problèmes relatifs à l'utilisation économique du parc de matériel roulant, notamment celui de la rotation du parc marchandises. Il a examiné en particulier des problèmes qui intéressent les chemins de fer de la région et relatifs aux méthodes adoptées pour la répartition des wagons de marchandises afin de réduire au minimum les parcours à vide, aux opérations dans les gares de triage et les grandes gares du point de vue de la rupture et de la

⁷ Pour les décisions prises par le Comité sur la base des rapports de ces organes, voir par. 104 à 110.

formation des trains et des différents types de manœuvres (par locomotives de manœuvres, par buttes de triage, par freins de voie), à la réduction du temps d'immobilisation du matériel roulant et aux moyens de communications. Le Sous-Comité a recommandé que le secrétariat procède à certaines études. Il a discuté aussi de l'évaluation statistique du rendement; il a estimé qu'il était préférable de mesurer le rendement en wagons-kilomètres par wagon-jour et en tonnage kilométrique net par wagon-jour, au lieu de comparer la durée de rotation des wagons, exprimée en jours, sur différents réseaux. Les nouvelles études recommandées sur des questions particulières viseront la réparation et l'entretien du matériel roulant, l'amélioration de la construction des wagons afin de réaliser de plus grandes vitesses et d'augmenter la capacité de transport, les mesures à prendre pour éviter le chauffage des boîtes d'essieux, l'organisation du contrôle du parc, le travail des gares de triage et des grandes gares et les systèmes de télécommunications.

Mesures à prendre pour éviter les accidents des chemins de fer

93. Le Sous-Comité a attaché une grande importance aux études que le secrétariat fait actuellement sur la fréquence des accidents de chemins de fer et les mesures à prendre pour les éviter. Étant donné que des facteurs humains interviennent dans le problème de la prévention des accidents, il a été jugé souhaitable que l'OIT coopère à cette étude avec le secrétariat; l'OIT a accepté de fournir cette coopération. Le Sous-Comité a souligné qu'il est important de dresser des statistiques d'accidents fondées sur des procédés normalisés appliqués pour rassembler les données et signaler les accidents, de manière à assurer l'uniformité, la comparabilité et la précision de ces statistiques; le Sous-Comité a aussi fait ressortir la nécessité de disposer de bonnes équipes d'inspection des trains et d'assurer la formation de ce personnel. Étant donné que des inspections soigneuses sont au nombre des mesures essentielles à prendre pour éviter les accidents, le Sous-Comité a décidé que le secrétariat devrait accorder une attention particulière à cette question dans ses études.

Traitement des eaux d'alimentation des chaudières de locomotives

94. Sur la base d'un projet de rapport du secrétariat, le Sous-Comité a étudié l'effet des impuretés de l'eau non traitée sur les chaudières de locomotives et les mesures à prendre pour assurer la bonne exploitation du matériel. Il a passé en revue la situation actuelle, dans chaque pays, en ce qui concerne la provenance de l'eau utilisée, les spécifications du traitement de l'eau et les différents types de matériel de traction. Il a pris note aussi des principaux appareils utilisables actuellement. Il a conclu que les spécifications des analyses d'eau quant au choix des quantités unitaires devraient concerner la détermination de la dureté, de l'acidité et de l'alcalinité, de la teneur en chlorure et en silice, et de la conductivité électrique. Il a étudié diverses méthodes de traitement des eaux pour combattre le tartrage, la corrosion, le primage et le rouverin dû à la causticité. Le Sous-Comité a également fait des recommandations sur les spécifications de base pour le traitement de l'eau afin d'obtenir les meilleurs résultats et sur le choix des procédés de traitement, y compris l'emploi de certains

appareils à cet effet. Le projet d'étude du secrétariat sur la question a été révisé compte tenu des discussions du Sous-Comité et finalement imprimé⁸.

Centre de formation pour les fonctionnaires des chemins de fer

95. Le Sous-Comité a noté les progrès que le Centre de formation des Nations Unies pour les fonctionnaires des chemins de fer chargés de l'exploitation et de la signalisation, à Lahore, a réalisés en trois ans d'existence, tant en ce qui concerne la participation des gouvernements que les cours. Se fondant sur les indications qu'ont données les pays, le Sous-Comité a conclu que, pour les trois ou quatre prochaines années, on pouvait compter sur un nombre suffisant de stagiaires pour chaque série de cours, à raison de deux séries par an. Le Sous-Comité a exprimé l'avis que le Centre de formation permettait bien d'atteindre l'objectif pour lequel il avait été créé; il a estimé que les gouvernements des pays de la région se rendaient de mieux en mieux compte de son intérêt. La participation des gouvernements des pays du Moyen-Orient, qui ont la possibilité de bénéficier des facilités offertes par le centre, a été jusqu'à présent assez limitée, mais le Sous-Comité a exprimé l'espoir qu'elle augmenterait dans l'avenir. Il a été satisfait d'apprendre que l'on envisage de transférer progressivement au gouvernement du pays d'accueil la responsabilité de la gestion du centre, ce qui déchargera l'AAT d'une grande partie du fardeau financier.

GRUPE DE TRAVAIL MIXTE CEAE/FAO POUR LES TRAVERSES DE CHEMINS DE FER (EN BOIS)

96. Le Groupe de travail mixte CEAE/FAO, réuni à Bangkok en décembre 1956, a examiné la question de la normalisation des traverses en bois et de l'assouplissement éventuel des spécifications standard, devenu nécessaire du fait de la rarefaction de plus en plus grande des essences durables convenant à la fabrication de ces traverses. Il a étudié en particulier la normalisation des dimensions et des formes, selon les divers écartements. Il a jugé qu'il était essentiel, pour remédier à la situation qui est difficile, de prolonger la durée utile des traverses par le traitement du bois d'aubier, d'améliorer l'entretien, d'utiliser après traitement préservateur du bois des traverses faites en essences considérées précédemment comme non acceptables et d'augmenter le rendement de la production. Le Groupe de travail a fait des recommandations détaillées pour l'assouplissement des spécifications standard. Il a recommandé aussi l'étude de certaines questions importantes concernant la structure de la voie, notamment les dimensions de ses éléments constitutifs, en particulier des rails, l'espace entre les traverses, l'épaisseur du ballast et la répartition de la pression sur le sol.

SOUS-COMITÉ DES ROUTES

97. Le Sous-Comité des routes ne s'est pas réuni au cours de la période considérée. La quatrième session de ce Sous-Comité est prévue pour août 1957; elle sera précédée d'un cycle d'études, qui se tiendra à Tokio,

⁸ *Locomotive Boiler Water Treatment* (Traitement des eaux d'alimentation des chaudières de locomotives), publication des Nations Unies, numéro de vente: 1956.II.F.6.

sur la construction et la circulation en fonction de la sécurité routière. Les institutions nationales et internationales qui s'occupent de la sécurité routière ont accepté l'invitation du secrétariat de la CEAO d'y participer d'une façon active. On prévoit qu'elles y présenteront des études techniques pour discussion. Le secrétariat a préparé un document sur la terminologie de la sécurité routière pour faciliter l'établissement de définitions uniformes.

Routes à empierrement ordinaire

98. Le secrétariat étudie depuis deux ans les routes à empierrement ordinaire, qui sont très courantes dans la région. Sur la base de cette étude et d'études analogues faites par les gouvernements dans certains pays de la région, le Sous-Comité des routes a recommandé au secrétariat de résumer et d'analyser les résultats des recherches et expériences récentes faites dans la région et hors de la région. Un glossaire de termes techniques est aussi en préparation, pour permettre une meilleure compréhension des questions techniques.

Routes peu coûteuses

99. Cherchant à pallier la grave insuffisance de leurs réseaux routiers devant les besoins accrus qui résultent du développement économique, la plupart des gouvernements étudient activement la possibilité de construire des routes peu coûteuses, compte tenu des limites imposées par les ressources financières et autres. Conformément à la recommandation du Sous-Comité des routes sur la nécessité d'études de ce genre, le secrétariat a entrepris de rassembler une documentation complète sur les divers aspects techniques de la question. Étant donné l'intérêt que cette question présente pour tous les pays de la région et les progrès récents de la technique routière, un cycle d'études sur les routes peu coûteuses et la stabilisation du sol est prévu pour 1958, conformément à la recommandation du Sous-Comité des routes. Pour ce cycle d'études, le secrétariat a rassemblé des renseignements sur les normes adoptées et les méthodes utilisées par les pays de la région pour la construction et l'entretien des routes peu coûteuses, ainsi que sur les résultats des expériences de laboratoire et des expériences pratiques faites sur la stabilisation du sol.

Financement et administration des routes

100. Parmi les autres activités du secrétariat dans le domaine des routes figurent l'étude des méthodes utilisées dans la région pour le financement et l'administration en matière de routes et l'étude de la normalisation des plans et spécifications pour les routes et les ponts. Le secrétariat étudie également diverses questions concernant les grands réseaux routiers nationaux et l'on prévoit que cette étude facilitera la construction de routes internationales qui sont essentielles pour le développement économique et social des pays de la région.

SOUS-COMITÉ DES VOIES FLUVIALES

101. Le Sous-Comité des voies fluviales ne s'est pas réuni au cours de la période considérée; sa prochaine session est prévue pour octobre 1957.

Convention relative aux bateaux de navigation intérieure

102. La Convention relative au jaugeage et à l'immatriculation des bateaux de navigation intérieure, dont

le texte définitif avait été établi à la troisième session du Sous-Comité des voies fluviales, en octobre 1955, a été signée à Bangkok, le 22 juin 1956. Les États signataires ont été les suivants : Cambodge, République de Chine, Indonésie, Laos, Thaïlande et République du Viet-Nam. Le document a été déposé auprès du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et est ouvert à l'adhésion d'autres États.

Centre de formation de mécaniciens de moteurs de marine Diesel

103. Le premier cours du Centre régional OIT/CEAO pour la formation de mécaniciens de moteurs de marine Diesel a été ouvert en avril 1956; il a été suivi par 24 stagiaires — effectif maximum — dont 12 Birmans et 12 venant d'autres pays de la région. Les pays membres ont fait don de presque tout l'équipement nécessaire. Un conseil de perfectionnement a été créé, qui fera périodiquement des recommandations au sujet des travaux et du développement du centre.

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

104. A sa sixième session, tenue à Bangkok en février 1957, le Comité des transports intérieurs a passé en revue les travaux de ses sous-comités et du secrétariat relatifs aux chemins de fer, aux routes et aux voies fluviales. Il s'est occupé spécialement des questions de la coordination des transports, de l'étude statistique du rendement des systèmes de transport, des transports frigorifiques, de la mécanisation de la comptabilité, des services de bibliothèque, des télécommunications et du développement du tourisme international⁹.

Coordination des transports

105. Se fondant sur une étude du secrétariat (TRANS/81), le Comité a arrêté : a) les principes généraux de calcul des prix de revient comparatifs dont on doit tenir compte dans les études relatives à la coordination de tous les moyens de transport, y compris le cabotage; b) les méthodes de calcul des prix de revient à adopter pour chaque mode de transport : rail, route, voies fluviales, cabotage et pipe-lines. Le Comité a recommandé qu'un groupe de travail se réunisse en 1957 ou au début de 1958 pour examiner en détail le problème des prix de revient et de leur comparaison et d'autres aspects de la coordination des transports, tels que : i) la structure des tarifs dans les pays de la région; ii) la valeur des services rendus aux usagers; iii) les principes et méthodes de la coordination des transports.

Transports intérieurs frigorifiques

106. Le Comité a examiné un rapport du secrétariat sur les transports intérieurs frigorifiques (ECAFE/TRANS/11); il a fait des recommandations au sujet de la classification des denrées périssables et des meilleures conditions d'entreposage et de transport de ces denrées, de la préréfrigération, des matériaux isolants, de la construction de véhicules frigorifiques, du choix des agents de réfrigération et des containers frigorifiques. Il a souligné qu'en raison des conditions particulières des transports intérieurs frigorifiques dans le climat tro-

⁹ Pour les décisions prises par la Commission à sa treizième session sur ces points de l'ordre du jour, voir par. 255 à 273.

pical de la région, il fallait accorder une attention spéciale à l'isolement thermique, aux soutes à glace, aux groupes frigorifiques, à la protection contre les sables portés par le vent et contre l'humidité, à la peinture et aux autres revêtements extérieurs, et à la protection contre les termites.

Télécommunications

107. En exécution de la recommandation faite par la Commission à sa onzième session sur l'élargissement du mandat du Comité des transports intérieurs, le secrétariat s'est mis en rapport avec l'Union internationale des télécommunications (UIT) en vue de développer la coopération de la CEAE0 et de l'UIT dans ce domaine. Le Conseil administratif de l'UIT a adopté, à sa onzième session, une résolution priant le Secrétaire général de l'UIT d'envoyer aux gouvernements de tous les pays membres et membres associés de la CEAE0 une lettre circulaire pour leur expliquer le rôle de l'UIT et la mesure dans laquelle cette institution peut leur apporter une assistance pour le développement de leurs télécommunications.

108. Le Comité a noté qu'à la suite de consultations tenues entre le Secrétaire exécutif de la CEAE0 et le Secrétaire général de l'UIT, des mesures avaient été prises pour entreprendre des études sur les télécommunications, et que l'UIT, dans le cadre du Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies, pourrait en 1958 mettre à cette fin un de ses spécialistes à la disposition du secrétariat de la CEAE0. Le Comité a souligné la nécessité de développer les réseaux de télécommunications dans la région; il a estimé que le secrétariat de la CEAE0 pourrait signaler à l'attention des gouvernements les besoins de la région en matière de télécommunications, notamment pour ce qui est des communications rapides entre les pays membres de la région ainsi qu'entre la région et le reste du monde. L'UIT est l'institution compétente pour encourager le développement des télécommunications et il s'ouvre un vaste champ à une collaboration fructueuse entre la CEAE0 et l'UIT, en vue du développement économique. Pour éviter tout chevauchement, le Comité des transports intérieurs a adopté, à sa sixième session, la résolution suivante (E/CN.11/450), qui définit le rôle de la CEAE0 et celui de l'UIT :

« *Le Comité des transports intérieurs,*

» *Tenant compte* de la nécessité urgente d'améliorer les systèmes de télécommunications dans la région de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient, particulièrement pour ce qui est des télécommunications régionales,

» *Convaincu* que la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient peut jouer un rôle utile en attirant l'attention des gouvernements sur les besoins de la région en matière de télécommunications, considérées surtout comme moyen de fournir des communications rapides entre les pays membres de la région ainsi qu'entre la région et le reste du monde,

» *Se rendant compte* que l'Union internationale des télécommunications est l'institution compétente pour encourager le développement des télécommunications,

» *Reconnaissant* qu'il s'ouvre un vaste champ à une collaboration fructueuse entre la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient et l'Union

internationale des télécommunications, pour ce qui est du développement des télécommunications dans la région en vue du développement économique,

» 1. *Invite* le Secrétaire exécutif à se mettre en rapport avec l'Union internationale des télécommunications et l'Administration de l'assistance technique des Nations Unies pour leur demander de fournir le plus rapidement possible, dans le cadre du Programme élargi d'assistance technique, les services d'un spécialiste qui serait chargé de préparer une étude des besoins régionaux et nationaux en matière de télécommunications dans la région de la CEAE0, compte tenu des besoins du développement économique dans la région en général et plus particulièrement de la nécessité d'une liaison régionale des systèmes de télécommunications, ainsi que des besoins des transports et de la possibilité d'établir des centres de formation, tant régionaux que nationaux, pour la formation du personnel;

» 2. *Propose* que le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient et le Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications convoquent de concert, le plus tôt qu'il sera possible, une conférence de gouvernements membres et membres associés de la CEAE0 qui examinerait le rapport de cet expert et formulerait des recommandations sur les mesures à prendre. »

Tourisme et voyages

109. Le Comité a constaté avec satisfaction qu'une liaison de plus en plus étroite s'est établie entre le secrétariat de la CEAE0 et la Commission des voyages pour l'Asie de l'Est, qui a été créée à Tokio en janvier 1956 comme l'avaient recommandé l'Union internationale des organismes officiels de tourisme (UIOOT), à sa dixième conférence internationale et assemblée générale, en octobre 1955, et il attend la création d'une deuxième commission régionale du tourisme sous les auspices du Gouvernement de l'Inde. Le Comité a noté que les pays de la région demandaient de plus en plus de renseignements sur les agences de voyages, les commissions de tourisme et toutes autres questions touchant le développement du tourisme, et que l'UIOOT coopérerait avec le secrétariat de la CEAE0 pour y répondre.

110. Tenant compte de l'importance que le Conseil économique et social attache au développement du tourisme international pour ce qui est de favoriser la compréhension et les relations culturelles entre les peuples, le commerce international et le développement économique, le Comité a prié le secrétariat de la CEAE0 de continuer à suivre l'aide donnée par les gouvernements aux organismes officiels de tourisme et les mesures adoptées par eux pour simplifier les formalités de frontière, faciliter le tourisme et encourager les échanges entre pays d'avis techniques sur le tourisme.

3. — RECHERCHE ET PLANS

GRUPE DE TRAVAIL POUR LE DÉVELOPPEMENT ET LES PLANS ÉCONOMIQUES

111. On trouvera ci-après la date de la réunion du Groupe de travail et la composition de son bureau :

Groupe de travail pour le développement et les plans économiques (deuxième réunion) 17-28 septembre 1956

Président: U Mo Myit (Birmanie).

Vice-Présidents: M. P. J. Lawler (Australie);
M. Bundit Kantabutra (Thaïlande).

112. A sa deuxième réunion, tenue à Bangkok, le Groupe de travail a examiné spécialement les politiques de développement et les méthodes de mise en œuvre des programmes de développement. A cette fin, en plus d'une étude générale préparée par le secrétariat et d'un certain nombre d'autres documents, il a examiné 16 documents de travail qu'avaient présentés les gouvernements qui ont participé à la réunion. Les délibérations du Groupe de travail ont constitué une large étude des politiques et des méthodes de mise en œuvre sous trois aspects principaux : a) questions importantes en matière de politique du développement économique : solution des conflits éventuels entre les objectifs; méthodes générales; nature et portée de l'établissement des plans et programmes; b) méthodes directes de mise en œuvre par les gouvernements : rôle des investissements publics; importance et forme des investissements publics; modèles et problèmes de l'organisation et de l'administration des entreprises publiques et semi-publiques; c) méthodes indirectes de mise en œuvre : accélération ou réglementation de l'activité du secteur privé; politique monétaire et politique de crédit; politique financière et fiscale; politique en matière de commerce extérieur, de changes et d'investissements de capitaux

étrangers; contrôle direct des prix, des quantités et de l'ordre de priorité; politique sociale et en matière d'établissements sociaux; interdépendance et coordination de ces méthodes indirectes. Le Groupe de travail a adopté un rapport où sont consignées les opinions exprimées au cours de la réunion sur les sujets très divers qui y ont été discutés; ce rapport (ECAFE/L.114) a paru, en anglais, dans le numéro de novembre 1956 de l'*Economic Bulletin for Asia and the Far East* (vol. VII, n° 3). Le Groupe de travail a recommandé qu'en 1957 sa réunion soit organisée en collaboration avec la FAO et qu'elle étudie les problèmes et les méthodes de la planification et de la mise en œuvre du développement agricole dans ses rapports avec l'ensemble du développement économique et en particulier avec l'industrialisation. La Conférence régionale de la FAO pour l'Asie et l'Extrême-Orient, tenue à Bandoung en octobre 1956, a donné son approbation à cette recommandation.

CYCLE D'ÉTUDES MIXTE ONU/UNESCO SUR L'URBANISATION

113. On trouvera ci-après la date de la réunion du cycle d'études et la composition de son bureau :

Cycle d'études mixte ONU/UNESCO sur l'urbanisation 8-18 août 1956

Présidents: Luang Chart Trakarnkosol (Thaïlande);

M. E. Soeparman (Indonésie);

M. Pham-Gia-Hien (Viet-Nam);

M. W. S. Barlingay (Inde);

M. A. F. Nabi Baksh (Pakistan).

Rapporteur général: M. Philip M. Hauser (États-Unis d'Amérique).

114. Un cycle d'études sur l'urbanisation dans la région de la CEAEIO s'est tenu à Bangkok; il avait été organisé conjointement par l'UNESCO, la Direction des affaires sociales de l'Organisation des Nations Unies et le secrétariat de la CEAEIO, en coopération avec l'OIT. Le but du cycle d'études était de faire la lumière sur les problèmes que pose la croissance rapide des villes en Asie et en Extrême-Orient et d'étudier les moyens qui permettraient de les résoudre. A ce cycle d'études assistaient 25 participants désignés par les gouvernements membres et membres associés de la Commission, ainsi que des experts délégués par les institutions intéressées et plusieurs observateurs. Ces problèmes ont été examinés des points de vue économique, social et géographique. Parmi les documents sur lesquels les débats ont porté, le secrétariat de la CEAEIO en avait

présenté deux, intitulés : « Causes et incidences économiques de l'urbanisation dans les pays de l'Asie et de l'Extrême-Orient depuis quelques années » et « La politique de développement économique et ses rapports avec le type, l'importance et l'emplacement des industries, en tant que facteur d'urbanisation dans la région de la CEAEIO ». Les conclusions auxquelles le cycle d'études est arrivé et le rapport intérimaire du rapporteur général sont donnés dans le document UNESCO/SS/19, publié à Paris en décembre 1956.

QUATRIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE DE STATISTICIENS

115. On trouvera ci-après la date de la réunion de la Conférence et la composition de son bureau :

Quatrième Conférence régionale de statisticiens 29 mars-7 avril 1956

Président: M. C. Athiporn P. Kasemsri (Thaïlande).

Vice-Président: M. B. Ramamurti (Inde).

116. Le programme mondial de recensement de la population et de recensements connexes de 1960 a été la principale question dont a traité la Conférence, qui a été organisée de concert avec le Bureau de statistique

de l'Organisation des Nations Unies et qui s'est réunie à Bangkok. La Conférence a examiné le projet de recommandation internationale sur le programme de recensement de la population qu'a préparé le Bureau de statis-

tique de l'Organisation des Nations Unies; ce projet portait sur l'organisation du recensement, les dates à respecter, le type de données à recueillir, la définition et la classification des données, le dépouillement et l'exploitation des données du recensement, l'interdépendance des divers recensements et l'emploi de la méthode des sondages. La Conférence a recommandé que les gouvernements de tous les pays de la région s'efforcent de procéder aux recensements de population entre 1956 et 1966, de préférence en 1960 ou vers 1960. La question du recensement de l'habitation a aussi été étudiée. La Conférence a recherché les moyens d'intensifier l'activité tendant à parfaire les normes statistiques afin d'améliorer les séries statistiques et elle a recommandé à la Commission de statistique et à la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient que la Conférence régionale de statisticiens soit transformée en une Conférence des statisticiens d'Asie, qui siègerait régulièrement pour exécuter un programme de travail permanent.

B. — Activités du secrétariat

117. La présente section porte sur les activités du secrétariat autres que celles qui sont directement en rapport avec les travaux des organes visés dans la section A.

BUREAU DE LA DÉFENSE CONTRE LES INONDATIONS ET DE LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HYDRAULIQUES

Défense contre les inondations et mise en valeur des fleuves internationaux

118. Conformément à la décision prise par la Commission à sa onzième session, le secrétariat a rassemblé toutes ses ressources dans ce domaine et a fait porter ses efforts sur l'organisation d'une mission de reconnaissance dans le bassin inférieur du Mékong, c'est-à-dire la partie de ce bassin qui se trouve au Cambodge, au Laos, en Thaïlande et dans le sud du Viet-Nam. En plus de ses propres fonctionnaires, le secrétariat a pu obtenir des pays membres le concours d'experts en matière de ressources hydrauliques, en qualité de consultants. Les Gouvernements du Cambodge, du Laos, de la Thaïlande et de la République du Viet-Nam ont apporté leur pleine coopération et ont offert toutes facilités à l'équipe. Les recherches ont porté sur le cours principal du fleuve depuis le Grand-Lac jusqu'en amont de Vientiane, soit une distance de 1300 km, notamment sur la partie du fleuve qui constitue la frontière commune du Laos et de la Thaïlande. On a procédé à des études spéciales aux sites qui ont paru les plus intéressants pour la production d'énergie, l'irrigation, l'amélioration de la navigation, ou pour la retenue et la mise en réserve des eaux de crue. On a également étudié certains problèmes spéciaux comme ceux qui se posent en matière de transport et de consommation d'énergie.

119. Le rapport rédigé par la mission, intitulé « Mise en valeur des ressources hydrauliques du bassin inférieur du Mékong » (ECAFE/L.119), examine tous les aspects de l'emploi et de la régularisation des eaux dans le bassin inférieur du Mékong, à savoir : énergie hydro-électrique, navigation, irrigation et défense contre les inondations; il retient un certain nombre de projets à fins multiples

considérés comme possibles du point de vue technique et intéressants du point de vue économique. On a évalué l'ordre de grandeur des résultats économiques qu'on attend de ces projets. Par exemple, leur réalisation permettrait de protéger un million d'hectares contre les inondations, d'irriguer de vastes étendues de terres arables, de produire environ 32 milliards de kilowatt-heures d'énergie électrique par an, dont le prix de revient ne serait que d'environ 0,23 cent des États-Unis le kilowatt-heure, et de fournir chaque année des produits exportables d'une valeur d'environ 300 millions de dollars des États-Unis. Chacun de ces projets, même s'il est entièrement situé sur le territoire d'un seul pays, profiterait directement ou indirectement à deux ou à plus de deux pays que le Mékong arrose. Le rapport indique aussi en détail quels sont les renseignements supplémentaires dont on aurait besoin pour aller plus avant dans l'établissement des plans et suggère les mesures et normes communes qu'il faut appliquer pour le rassemblement des données de base dans tous les pays du bassin inférieur du Mékong. L'équipe a également fait des recommandations sur les diverses phases de la mise en valeur des sites ainsi que sur les mesures à prendre pour l'établissement des plans de détail.

Aménagement à fins multiples des bassins fluviaux

120. Comme suite à l'étude sur la mise en valeur des ressources hydrauliques à Ceylan, en Chine (Taïwan), au Japon et aux Philippines, qui a été publiée en 1956¹⁰, une étude semblable a paru en février 1957 sur la Birmanie, l'Inde et le Pakistan¹¹.

Diffusion de renseignements techniques

121. Quatre numéros du *Flood Control Journal* ont paru pendant l'année considérée. Le but principal de cette publication était de tenir les ingénieurs de la région, spécialistes de la défense contre les inondations, au courant de la situation et des problèmes en matière d'inondations, et de les informer des travaux réalisés dans la région et ailleurs en ce domaine et dans les domaines connexes. Étant donné que plusieurs pays de la région ont entrepris des projets d'aménagement à fins multiples des bassins fluviaux et que l'on tend à passer graduellement de la défense contre les inondations à l'aménagement à fins multiples, ce *Journal* traitera de questions de plus en plus variées. Le *Journal* a été distribué à un plus grand nombre d'organismes techniques des pays de la région; les experts et les organismes techniques des pays membres ont fourni des articles plus nombreux.

122. Comme il a été indiqué plus haut, la publication du *Recueil de la défense contre les inondations* s'est poursuivie; cette publication contient des études spéciales pouvant intéresser plusieurs pays sur les questions de la défense contre les inondations et de la mise en valeur des ressources hydrauliques. En outre, plusieurs rapports ont été distribués au cours de l'année considérée à divers organismes techniques officiels de pays de la région, sur leur demande. On leur a fourni aussi des renseignements sur des questions précises. Le *Manuel of River Basin Planning* (Manuel d'établissement des

¹⁰ *Recueil de la défense contre les inondations*, n° 8 : publication des Nations Unies, numéro de vente: 1956.II.F.2.

¹¹ *Recueil de la défense contre les inondations*, n° 11 : publication des Nations Unies, numéro de vente: 1956.II.F.8.

plans pour les bassins fluviaux)¹², publié par le secrétariat en 1955, a été traduit en chinois et en japonais par les soins des services nationaux intéressés.

Centre de perfectionnement pour la mise en valeur des ressources hydrauliques

123. Le Centre de perfectionnement pour la mise en valeur des ressources hydrauliques, organisé par l'Université de Roorkee, dans l'Inde, a ouvert ses cours réguliers en avril 1956. Ces cours ont été suivis par six stagiaires de la région qui avaient reçu des bourses de perfectionnement de l'AAT. Le secrétariat de la CEAEY a envoyé un fonctionnaire pour donner une série de conférences sur certains aspects économiques et financiers de l'aménagement des bassins fluviaux, et pour fournir des services consultatifs au sujet de la constitution d'une bibliothèque pour ce centre.

Observations hydrologiques et laboratoires d'hydraulique

124. Lorsqu'il a examiné la question de la coopération internationale en matière de mise en valeur des ressources hydrauliques, le Conseil économique et social a fait sienne la recommandation, formulée par le Secrétaire général, de s'attacher avant tout à remédier aux lacunes des données hydrologiques. En exécution de la résolution 599 (XXI) du Conseil, le secrétariat de la CEAEY prépare, en collaboration avec l'Organisation météorologique mondiale (OMM), une étude sur les principales lacunes des données hydrologiques; cette étude sera présentée à la troisième Conférence technique régionale pour la mise en valeur des ressources hydrauliques, qui se tiendra vers la fin de l'année 1957. Le glossaire de la terminologie hydrologique en usage en Asie et en Extrême-Orient, préparé avec l'assistance d'un groupe de travail composé d'experts, a été publié¹³.

125. En vue de faciliter l'étude et la solution des problèmes d'hydraulique dans la région, on a continué à recueillir et à publier des renseignements sur les travaux des centres de recherche de la région et leurs nouvelles acquisitions de matériel.

Amélioration des méthodes de défense contre les inondations

126. En ce qui concerne la sédimentation, on a poursuivi les études sur l'ensablement et l'affouillement des fleuves et canaux, entreprises avec la collaboration des centres de recherche hydraulique de l'Inde et de la Thaïlande. L'étude du secrétariat intitulée *Le problème de la sédimentation*¹⁴ a été traduit en allemand par un spécialiste allemand pour le compte du Service d'hydraulique de la Bavière.

Organisation pour l'aménagement des bassins fluviaux

127. Une étude a été entreprise sur les problèmes relatifs au type d'organisation pour l'établissement des plans d'aménagement, la construction et l'exploitation des grands ouvrages qui font partie de plans généraux de mise en valeur d'un bassin fluvial. Dans la préparation

de l'étude par pays sur la mise en valeur des ressources hydrauliques, on a recueilli des renseignements relatifs à la structure de l'organisation établie à cet effet dans divers pays et l'on a abordé l'étude comparée des diverses formes d'organisation. Dans sa résolution 599 (XXI) sur la coopération internationale en matière de mise en valeur des ressources hydrauliques, le Conseil économique et social a prié le Secrétaire général de constituer « un collège d'experts de renommée mondiale qui examineraient, avec le concours du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, les incidences administratives, économiques et sociales du développement intégré des bassins fluviaux ». Ce collège vient d'être constitué et, comme ses travaux auront probablement rapport avec l'étude dont il est question, le secrétariat de la CEAEY se tient en consultations à ce sujet avec le Département des affaires éconobomiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies au Siège, afin d'assurer la coordination nécessaire.

DIVISION DE LA RECHERCHE ET DES PLANS

Revue et analyse de la conjoncture économique

128. L'*Étude sur la situation économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient en 1956*¹⁵ se compose, comme les années passées, de deux grandes parties, divisées en 19 chapitres. La première partie, consacrée à la situation de la région, s'ouvre par un aperçu général sur la conjoncture, qui est analysée sous les rubriques suivantes : production agricole, production industrielle et transports, commerce et paiements, finances et prix, plans de développement et mise en œuvre. La première partie contient aussi une esquisse des traits saillants des plans de développement économique dans les pays de la région, notamment la période sur laquelle ils s'étendent, leur portée et leur caractère général, leur ampleur, leur composition, les moyens de financement, ainsi que les méthodes employées pour l'établissement des plans et programmes. La deuxième partie contient l'étude de la situation dans 17 pays, aussi à jour qu'il a été possible de le faire. Le volume comprend également en annexe la dernière série des statistiques économiques de l'Asie et une analyse succincte des accords commerciaux conclus en 1956.

129. L'*Economic Bulletin for Asia and the Far East* (publication trimestrielle) a paru régulièrement en mai, août et novembre 1956; le numéro de février 1957 était consacré à l'*Étude sur la situation économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient en 1956*, dont il est question plus haut. Avec la collaboration des services officiels de statistique de la région, on a réuni régulièrement des données à jour qui ont permis d'établir et de publier dans l'*Étude sur la situation économique* et dans l'*Economic Bulletin* des statistiques économiques relatives à l'Asie, notamment des tableaux généraux sur la production, les transports, le commerce extérieur, les prix, l'emploi et les salaires, la monnaie et la banque, ainsi que des tableaux spéciaux annuels sur la situation démographique, la production agricole, les transports, les paiements internationaux, les budgets et les revenus nationaux. Le numéro de mai 1956 de l'*Economic Bulletin* contenait des articles sur la population et le ravitaillement en Asie et en Extrême-Orient, ainsi que sur les concepts économiques du déficit budgétaire; il y a

¹² Recueil de la défense contre les inondations, n° 7; publication des Nations Unies, numéro de vente: 1955.II.F.1.

¹³ Recueil de la défense contre les inondations, n° 10; publication des Nations Unies, numéro de vente: 1956.II.F.7.

¹⁴ Recueil de la défense contre les inondations, n° 5; publication des Nations Unies, numéro de vente: 1953.II.F.7.

¹⁵ Publication des Nations Unies, numéro de vente: 1957.II.F.1.

été ajouté une nouvelle section présentant des résumés de certains rapports sur les réunions de la CEAE0. Le numéro d'août donnait, comme de coutume, une étude semestrielle sur la situation économique de la région. Conformément à la pratique établie en 1955, le numéro de novembre 1956 (vol. VII, n° 3) était un numéro spécial intitulé *Economic Development and Planning in Asia and the Far East — Policies and means of implementation* (Le développement et les plans économiques en Asie et en Extrême-Orient — Politique et méthodes de mise en œuvre). Il contenait le « Rapport du Groupe de travail pour le développement et les plans économiques (deuxième réunion) à la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient (treizième session) », ainsi qu'une étude du secrétariat sur les « Politiques de développement économique et méthodes de mise en œuvre des programmes de développement, notamment en ce qui concerne la région de la CEAE0 ».

Législation sur les investissements étrangers

130. Un rapport sur la législation et les règlements qui régissent les investissements étrangers en Asie et en Extrême-Orient a été publié (E/CAFEL.122); il est précédé d'une introduction analytique et met à jour l'étude antérieure du secrétariat intitulée *Foreign Investment Laws and Regulations of the Countries of Asia and the Far East*¹⁶. La question d'une nouvelle révision de ce rapport en vue de sa publication est à l'étude.

Manuel de statistiques

131. Le secrétariat a établi et publié un *Guide to Asian Economic Statistics* (Manuel des statistiques économiques de l'Asie) [E/CN.11/447]. Ce manuel contient un bref aperçu de la plupart des séries statistiques publiées en anglais ou en français touchant les pays d'Asie et d'Extrême-Orient, avec indication du service qui en assure la publication, de la date de parution et de la portée dans le temps de chaque série, ainsi que des principales publications dans lesquelles la série est publiée. Autant que possible, ces séries sont groupées conformément aux groupes et positions employés dans la Classification internationale type par industrie et dans la Classification type pour le commerce international. Ces groupes sont les suivants : agriculture; forêts et pêche; industries extractives; industries manufacturières, nombre d'entreprises et capacité installée; construction et habitation; électricité et gaz; transports; communications; emploi; commerce extérieur; balance des paiements; stocks et consommation des produits de base; prix des produits de base et indices des prix; finances publiques; monnaie et banque; revenu national.

Méthodes d'estimation de la formation de capital

132. L'avant-projet de rapport sur les méthodes d'estimation de la formation de capital dans la région de la CEAE0, achevé en 1956, examine les problèmes d'ordres théorique et pratique que soulève cette estimation dans les pays d'Asie et d'Extrême-Orient, selon qu'on l'étudie sous l'aspect de la circulation des produits de base ou bien des dépenses pour les investissements. On s'est attaché tout particulièrement à examiner les aspects sociaux et économiques de la question et à rechercher s'il existe des statistiques dignes de foi. On y a étudié

aussi l'estimation de la consommation de capital fixe et des moyens de financement de ce capital fixe. On compte que le rapport final sera achevé et publié au début de 1958.

Organisation des services de statistique

133. Un troisième rapport sur l'organisation et les activités des services de statistique dans les pays d'Asie et d'Extrême-Orient pendant les années 1953 à 1956 (E/CN.11/448) résume les renseignements fournis par les gouvernements sur l'évolution des services de statistique, les compilations statistiques nouvelles ou perfectionnées, la formation professionnelle des statisticiens et les nouvelles publications statistiques.

Compilations statistiques spéciales

134. En plus des travaux réguliers de compilation et de publication des statistiques économiques de l'Asie et des autres travaux statistiques pour les diverses études du secrétariat, diverses statistiques spéciales ont été établies en 1956. Elles comprennent un indice régional de la production industrielle, des indices régionaux du quantum et de la valeur unitaire de toutes les importations et exportations, et des indices régionaux du quantum et de la valeur unitaire des exportations de produits primaires; ces indices doivent être publiés trimestriellement. Les importations de tous les pays de la région ont été reclassées en quatre catégories — biens de consommation, matières premières destinées surtout à la fabrication de biens de consommation, matières premières destinées surtout à la fabrication de biens de capital, biens de capital — pour faire l'objet d'une série qui doit être publiée semestriellement. Ces travaux ont été entrepris en collaboration avec le Bureau de statistique de l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées compétentes.

DIVISION MIXTE CEAE0/FAO DE L'AGRICULTURE

135. Au cours de la période considérée, cette division a préparé, pour les études économiques annuelles et semestrielles de la CEAE0, les sections relatives à la production agricole; elle a préparé aussi une section de l'étude de la CEAE0 sur l'aménagement à fins multiples des bassins fluviaux.

136. La Division a participé au Cycle d'études sur le financement de l'agriculture et le crédit agricole organisé conjointement par le Gouvernement du Pakistan, la CEAE0 et la FAO, qui s'est tenu à Lahore en octobre 1956. Elle a préparé pour cette réunion une étude sur le crédit agricole pour les petits agriculteurs, et un fonctionnaire de la Division a rempli les fonctions de Directeur adjoint du Cycle d'études. A l'ordre du jour de la réunion figuraient des questions très diverses, notamment le financement du développement dans une économie rurale insuffisamment développée, l'épargne et la formation de capital dans le secteur agricole, les systèmes de crédit agricole, les rapports entre le crédit et la distribution commerciale dans l'agriculture, les aspects financiers de la colonisation des terres et de la réforme agraire, l'étude du crédit rural et la formation professionnelle.

137. Sur la question des rapports entre le développement de l'agriculture et celui de l'industrie, la Division a commencé de recueillir et d'étudier les statistiques

¹⁶ Publication des Nations Unies, numéro de vente: 1951.II.F.1.

dont on dispose. Dans ce travail, elle tient spécialement compte des résolutions 560 (XIX) et 630 A I (XXII) du Conseil économique et social.

138. Dans son étude sur l'élasticité de la demande par rapport aux prix et aux revenus en ce qui concerne le riz et les autres céréales, au lieu de chercher à faire une évaluation précise de l'élasticité de la demande, la Division s'est efforcée de déterminer si les données dont on dispose dans divers pays permettent de procéder au calcul de l'élasticité pour l'ensemble du pays. Les résultats de cette étude ont été présentés dans un document dont a été saisie la première réunion du Sous-Comité consultatif sur les aspects économiques du riz de la Commission des produits de la FAO.

139. Après avoir achevé son étude des politiques des prix pour l'alimentation et l'agriculture dans les pays d'Extrême-Orient (ECAFE/L.87), la Division a rassemblé et analysé des renseignements plus récents, par pays, notamment les facteurs qui déterminent la politique des prix, comme la conjoncture et la situation alimentaire, les services de distribution commerciale à l'intérieur et à l'extérieur, les tendances des prix des produits alimentaires et d'autres produits agricoles, et les effets de la politique des prix sur la production, la consommation, le commerce et les revenus agricoles. On envisage d'organiser en 1958 un cycle d'études mixte FAO/CEAEO sur la politique des prix agricoles.

140. La Division a continué de rassembler des renseignements relatifs à la distribution commerciale des produits agricoles et a fourni des conseils à plusieurs institutions nationales sur la manière d'étudier la distribution commerciale intérieure des principaux produits agricoles. Elle a contribué aussi à l'étude du secrétariat sur la noix de coco et les produits dérivés. Elle envisage d'étudier par la suite la distribution commerciale du sucre, du riz et du tabac, tant dans les pays producteurs qu'entre pays de la région.

141. La Division a fait un travail préparatoire en vue de l'étude des méthodes d'établissement des plans relatifs à l'agriculture dans les pays de la région.

DIVISION DES AFFAIRES SOCIALES

142. La Division des affaires sociales s'est conformée dans ses travaux aux principes définis par le Conseil économique et social dans sa résolution 630 A I (XXII), qui prie les commissions économiques de concentrer davantage leurs activités sur les problèmes les plus importants et de coordonner de façon plus efficace les dites activités.

143. La Division s'est occupée des aspects sociaux des projets inscrits au programme de travail de la Commission. Elle a participé aux travaux du Groupe de travail sur le développement et les plans économiques et y a présenté un document sur la « Politique sociale et structurale ». Pour le Cycle d'études mixte ONU/UNESCO sur l'urbanisation dans la région de la CEAEO, elle a préparé un document traitant des rapports entre l'urbanisation et la délinquance dans la région. Elle a coopéré également aux travaux préparatoires sur l'étude du secrétariat qui sera intitulée *The role of expanded self-help measures in economic development* (Rôle de la méthode de l'effort personnel dans le développement économique), et elle a participé aux premiers entretiens qui ont été tenus avec les services officiels des gouvernements membres intéressés ainsi qu'au rassemblement préliminaire de la documentation.

AUTRES TRAVAUX

144. Le secrétariat de la Commission, qui est l'un des éléments du Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies, a maintenu une liaison et une collaboration étroites et régulières avec le Secrétariat au Siège et les secrétariats de la Commission économique pour l'Europe (CEE) et de la Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL). Divers travaux concernant particulièrement l'urbanisation, les statistiques, la mise en valeur des ressources hydrauliques et des ressources minérales, l'habitation et les matériaux de construction, le commerce, les transports, la législation sur les investissements étrangers et la législation minière, ainsi que le Groupe d'étude pour les problèmes de reclassification budgétaire, ont été effectués avec la coopération des services intéressés du Secrétariat au Siège; dans un certain nombre de cas, des rapports ou des documents d'information ont été fournis par ce Secrétariat. Comme les années précédentes, le Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales a réuni les secrétaires exécutifs des trois commissions économiques régionales pour examiner le programme général de travail dans le domaine économique et social, plus particulièrement en ce qui concerne l'industrialisation, la mise en valeur des ressources naturelles y compris les ressources hydrauliques, l'utilisation des sources d'énergie nucléaire et autres, et pour mettre en œuvre la résolution 630 (XXII) du Conseil économique et social. Ces consultations ont permis de jeter les bases d'une action coordonnée sur les projets prioritaires des programmes de travail du Conseil économique et social et des commissions régionales. Des études préparées par le secrétariat de la CEE, plus particulièrement sur la classification des charbons, la gazéification souterraine du charbon, l'économie des combustibles, le développement économique de l'Europe méridionale et les transports, ont servi de documents de travail pour certaines réunions de la CEAEO. Le secrétariat de la CEE a participé à des échanges interrégionaux d'échantillons et à des essais de laboratoire sur les charbons pauvres; il a également aidé à l'organisation du voyage d'étude par des experts de l'énergie électrique de la région de la CEAEO dans des pays d'Europe. Pour la réunion d'experts organisée par la CEPAL sur les industries de production et de transformation de l'acier, qui s'est tenue à Sao-Paulo en octobre 1956, le secrétariat de la CEAEO a préparé une étude intitulée *The Steel transforming industries in Asia and the Far East* (Les industries de transformation de l'acier en Asie et en Extrême-Orient).

145. Le secrétariat de la CEAEO a continué d'assurer le service des réunions de la Commission, de ses comités et autres organes subsidiaires, ainsi que des réunions spéciales. On trouvera à l'annexe III la liste des publications et des principaux documents publiés. Le secrétariat a été aidé de plus en plus dans ses travaux par les gouvernements membres et membres associés, leurs représentants et leurs agents de liaison¹⁷, ainsi que par

¹⁷ Le Cambodge, la France, le Laos, l'Union des Républiques socialistes soviétiques et la République du Viet-Nam ont désigné des représentants permanents auprès de la CEAEO; les gouvernements des pays dont la liste suit ont des représentants qui agissent en qualité d'agents de liaison auprès de la CEAEO: Australie, Birmanie, Chine, États-Unis d'Amérique, Inde, Indonésie, Japon, Pays-Bas, Philippines, Royaume-Uni (représentant également la Malaisie et le Bornéo britannique) et Thaïlande.

les experts des gouvernements et des organisations non gouvernementales.

*Échange d'expérience et de renseignements
sur les questions scientifiques et techniques*

146. En vertu de sa résolution 15 (XII), la Commission a donné de plus en plus d'importance à la réunion, à la diffusion et à l'échange des connaissances scientifiques et techniques par le moyen des diverses publications du secrétariat, des services de bibliothèque, des expositions, des films techniques, scientifiques et de vulgarisation, de la participation aux foires et expositions et de l'organisation de voyages d'étude à l'issue de réunions.

147. Les membres et membres associés de la CEAEQ, leurs organismes techniques nationaux et leurs experts, ainsi que les organisations régionales et internationales, ont contribué à plusieurs reprises à certaines publications du secrétariat, notamment au *Flood Control Journal*, à l'*Industrial Development Series*, à l'*Electric Power Bulletin*, au *Transport Bulletin*, au *Railway Statistics Bulletin* (publication annuelle), au *Mining Development in Asia and the Far East*. Des gouvernements de pays membres et membres associés ont préparé spécialement des études techniques pour des réunions d'organes subsidiaires de la Commission. A ces réunions, certains pays ont offert de procéder à des enquêtes, études, recherches, essais de laboratoire et démonstrations pour le compte et au profit d'autres membres, en ce qui concerne la classification des charbons, les matériaux de construction, les modèles d'habitations, les industries familiales et les petites industries, l'électrification des campagnes et la construction; diverses délégations ont également fait projeter des films et organisé des expositions sur des sujets très divers; levés minéralogiques et géologiques, levés aériens, installations énergétiques, centrales atomiques, procédés de fabrication de l'acier, utilisation du lignite, techniques industrielles de la céramique, textiles et autres produits, machines et outils, construction des routes, transports et matériel de transport, etc. Ces moyens visuels d'information sont de plus en plus couramment utilisés aux réunions des organes de la CEAEQ. Le secrétariat possède également une cinémathèque de films techniques qui sont prêtés aux gouvernements sur leur demande. Les voies ferrées, la signalisation et les gares de triage, les laboratoires, la construction du matériel roulant, les centrales électriques, les installations minières, les barrages et les ouvrages d'irrigation, les usines sidérurgiques et les cimenteries, les centres de développement communautaire, tels sont les buts des voyages d'étude qui ont été organisés à l'occasion des sessions et réunions du Sous-Comité de l'énergie électrique, du Sous-Comité des chemins de fer, du Sous-Comité des ressources minérales, du Groupe de travail pour l'habitation et les matériaux de construction, ainsi que du Sous-Comité du commerce et du Comité des transports intérieurs.

Services consultatifs

148. Conformément à la décision prise par la Commission à sa douzième session, le secrétariat a renforcé et développé les services consultatifs qu'il fournit aux gouvernements de la région, sur leur demande, dans le cadre du programme de travail de la Commission et en coopération avec l'AAT et les institutions spécialisées.

De tels services ont été fournis : au Gouvernement des Philippines, sur la législation économique générale; au Gouvernement de la République de Chine, sur les méthodes statistiques, l'organisation des services de statistique, le recensement de la population de 1956 et d'autres domaines des statistiques économiques; au Gouvernement de la Thaïlande, sur les industries familiales et les petites industries, l'énergie électrique, la production sidérurgique; au Gouvernement de la Birmanie, dans le domaine de la sidérurgie, de l'habitation et des matériaux de construction; au Gouvernement de la République du Viet-Nam, sur l'exploitation éventuelle des gisements de charbon. Des mémoires spéciaux ont été préparés et envoyés aux gouvernements sur diverses questions, notamment sur l'organisation du développement industriel et l'amélioration des méthodes statistiques. Le secrétariat a répondu à des demandes d'avis consultatif des Gouvernements du Cambodge, du Laos et de la République du Viet-Nam concernant un programme de réfection des routes, l'élargissement des ponts et des grandes routes, l'introduction progressive de la mécanisation pour l'entretien, les méthodes d'établissement des contrats pour les grands chantiers et la formation professionnelle. A la demande des Gouvernements du Cambodge, du Laos et de la Thaïlande, le secrétariat a fourni une assistance pour le choix à faire entre diverses méthodes envisagées pour procéder à une étude technique des fleuves pour le développement des transports fluviaux. Les gouvernements ont fait appel de plus en plus aux fonctionnaires du secrétariat pour leur demander des avis et conseils en divers domaines, lors de leur séjour dans un pays à l'occasion de l'exécution de projets inscrits au programme de travail de la Commission.

*Coopération avec l'Administration de l'assistance technique
des Nations Unies*

149. Conformément au principe établi par le Secrétaire général, suivant lequel le Département des affaires économiques et sociales doit être entièrement chargé des services techniques et consultatifs dont l'AAT peut avoir besoin pour la mise en œuvre des projets économiques et sociaux, le secrétariat a continué de fournir des avis, à la demande de l'AAT, sur des projets d'assistance technique et sur le recrutement des experts, et de donner des directives à ces derniers et aux boursiers. L'AAT a également consulté le secrétariat sur l'établissement des mandats à donner aux experts demandés par les gouvernements. Cette partie des travaux du secrétariat a considérablement augmenté pendant la période considérée et s'est étendue à de multiples sujets, comme les plans de développement économique, les études économiques générales, la mise en valeur des ressources hydrauliques, la production et la distribution de l'énergie, le tourisme, les transports maritimes, le béton précontraint et d'autres matériaux de construction, l'industrie sucrière, l'industrie du cuir, la fabrication de l'amidon, la fabrication des sacs de jute, la comptabilité des prix de revient, la gestion des lignes aériennes et la formation professionnelle. Le secrétariat a contribué aux travaux de la mission d'étude économique des Nations Unies au Viet-Nam; il a fourni les services de ses fonctionnaires pour les questions relatives à la politique économique générale, la production d'énergie électrique, la mise en valeur des ressources hydrauliques, les voies navigables et les routes.

150. Le secrétariat a continué de collaborer avec l'AAT à l'exécution de projets régionaux recommandés par la Commission et approuvés par le Comité de l'assistance technique (CAT). Le Centre de formation des Nations Unies pour les fonctionnaires des chemins de fer chargés de l'exploitation et de la signalisation, à Lahore, terminera bientôt sa troisième année. Le voyage d'étude par des experts de l'énergie électrique appartenant à la région de la CEAE0 en Europe et aux États-Unis d'Amérique a été organisé conjointement par l'AAT et la CEAE0. Le secrétariat de la CEAE0 a coopéré avec l'AAT et l'UNESCO pour l'organisation d'un cycle d'études sur l'urbanisation. Une étroite coopération a été maintenue entre l'AAT et la nouvelle Division des affaires sociales de la CEAE0 pour les services consultatifs rendus en matière de services sociaux aux gouvernements des pays de la région.

151. Certains experts de l'AAT qui résident dans les pays de la région ont continué de participer aux réunions techniques des organes subsidiaires de la Commission. Les visites de plus en plus fréquentes des experts de l'AAT au secrétariat de la CEAE0 se sont révélées fructueuses pour les deux services. Le secrétariat a maintenu des rapports étroits avec le bureau du Représentant régional du Bureau de l'assistance technique (BAT) à Bangkok. Il accroît également la coopération avec les représentants résidents du BAT dans les pays de la région, dont plusieurs ont pu se rendre à Bangkok pour y procéder à des consultations avec le secrétariat sur des questions qui intéressaient les deux services.

C. — Relations avec les institutions spécialisées et les autres organisations

152. Les institutions spécialisées des Nations Unies ainsi que les organisations intergouvernementales et non gouvernementales ont continué à participer à des activités nombreuses et variées de la Commission, plus particulièrement dans les domaines de caractère technique, et ont entretenu d'étroites relations de travail avec le secrétariat.

INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES

153. La coopération avec les institutions spécialisées, en particulier avec celles qui sont énumérées ci-dessous, s'est poursuivie conformément au mandat de la Commission ainsi qu'aux résolutions du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale qui demandent une coordination plus poussée entre les Nations Unies et les institutions spécialisées dans le domaine économique et social. La Commission et les institutions spécialisées ont fait porter leurs efforts conjugués sur les problèmes qui présentent un intérêt commun en organisant de concert des réunions régionales, en organisant et en mettant en œuvre divers projets mixtes, ainsi que par la participation d'une organisation aux réunions placées sous les auspices d'une autre et par des entretiens à l'échelon des secrétariats.

Organisation internationale du Travail (OIT)

154. Le secrétariat a maintenu ses contacts étroits avec le Bureau international du Travail (BIT) et en particulier avec son Centre d'action en Asie, sur les questions qui

concernent la main-d'œuvre, la formation ouvrière et les cadres. L'OIT a participé aux travaux du Cycle d'études sur l'urbanisation, organisé en commun par l'UNESCO, la Direction des affaires sociales de l'Organisation des Nations Unies et la CEAE0. L'OIT et la CEAE0 ont continué de collaborer pour l'organisation du Centre régional pour la formation de mécaniciens de moteurs de marine Diesel à Rangoon (Birmanie). Le Centre relève de l'OIT, qui fournit des instructeurs et des bourses aux stagiaires venant de l'étranger. La CEAE0 et l'OIT sont toutes deux représentées au Conseil de perfectionnement du Centre. L'OIT a également coopéré avec la CEAE0 en fournissant une assistance aux deux centres régionaux de l'habitation, l'un dans la zone tropicale aride et l'autre dans la zone tropicale humide.

155. L'OIT a participé et présenté des documents à la deuxième réunion du Groupe de travail pour le développement et les plans économiques, à la quatrième réunion du Groupe de travail pour l'habitation et les matériaux de construction et à la sixième réunion du Groupe de travail des secrétariats CEAE0/OIT/UNESCO pour le personnel qualifié nécessaire au développement économique. L'OIT s'est également fait représenter à la quatrième session du Sous-Comité des chemins de fer, à la cinquième session du Sous-Comité de l'énergie électrique, à la deuxième session du Sous-Comité du commerce, à la neuvième session du Comité de l'industrie et du commerce, et à la treizième session de la Commission.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

156. La coopération avec la FAO s'est encore accrue pour de nombreuses activités de la Commission. Cette coopération a été facilitée par l'existence de la Division mixte CEAE0/FAO de l'agriculture et par des réunions mixtes tenues sous les auspices des deux organisations comme celles du Groupe de travail pour les traverses de chemins de fer (en bois) et du Cycle d'études sur le financement de l'agriculture et le crédit agricole, par des recherches communes comme celles qui ont été entreprises sur les tendances du marché du bois, et enfin par des consultations plus fréquentes entre les secrétariats à Rome, à Bangkok et dans les pays de la région.

157. L'échange régulier de statistiques et d'autres renseignements utiles pour la recherche et les études économiques générales s'est poursuivi. La FAO a donné des avis au secrétariat pour la section sur la production agricole de l'*Étude sur la situation économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient en 1956* et pour l'étude sur la noix de coco et les produits dérivés. Elle a donné un article sur la population et les réserves alimentaires en Asie et en Extrême-Orient pour le numéro de mai 1956 de l'*Economic Bulletin for Asia and the Far East*. Elle a préparé des documents pour la quatrième réunion du Groupe de travail pour l'habitation et les matériaux de construction ainsi que pour la deuxième réunion du Groupe de travail pour le développement et les plans économiques, et elle a participé aux travaux de ces deux organes. La FAO s'est également fait représenter à la quatrième Conférence régionale de statisticiens, à la sixième session du Comité des transports intérieurs, à la neuvième session du Comité de l'industrie et du commerce et à la treizième session de la Commission. La CEAE0 a participé à la Conférence régionale de la FAO pour l'Asie et l'Extrême-Orient, au Groupe de travail préparatoire de la FAO sur les aspects écono-

miques du commerce du riz, à la Réunion de la FAO sur les indices de la production alimentaire et agricole, et au Groupe de travail de la FAO sur la noix de coco et les produits dérivés de la noix de coco.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

158. L'UNESCO s'est jointe à la Direction des affaires sociales de l'Organisation des Nations Unies et à la CEAE0 pour l'organisation et la réunion du Cycle d'études sur l'urbanisation dans la région de la CEAE0. Elle a fourni des documents et a participé à la cinquième réunion du Groupe de travail pour l'habitation et les matériaux de construction, à la sixième réunion du Groupe de travail des secrétariats CEAE0/OIT/UNESCO pour le personnel qualifié nécessaire au développement économique, à la quatrième Conférence régionale de statisticiens et à la treizième session de la Commission. Des relations étroites de travail se sont formées entre le secrétariat et le Centre de recherche de l'UNESCO sur les répercussions sociales de l'industrialisation en Asie du Sud-Est, à Calcutta; la CEAE0 a participé aux réunions du Conseil de perfectionnement de ce Centre. L'UNESCO a contribué à réunir des renseignements relatifs à la formation des statisticiens pour le rapport du secrétariat intitulé « Organisation et activités des services de statistique dans les pays d'Asie et d'Extrême-Orient (1953-1956) » (E/CN.11/448). La CEAE0 était représentée dans la délégation de l'Organisation des Nations Unies à la neuvième session de la Conférence générale de l'UNESCO ainsi qu'à la Conférence régionale d'études de l'UNESCO sur l'enseignement des sciences.

Organisation mondiale de la santé (OMS)

159. L'OMS a participé et fourni des documents à la quatrième réunion du Groupe de travail pour l'habitation et les matériaux de construction, ainsi qu'au Cycle d'études mixte ONU/UNESCO sur l'urbanisation dans la région de la CEAE0. L'OMS s'est fait représenter à la deuxième réunion du Groupe de travail pour le développement et les plans économiques, à la quatrième Conférence régionale de statisticiens, à la neuvième session du Comité de l'industrie et du commerce, et à la treizième session de la Commission.

Banque internationale pour la reconstruction et le développement (la Banque)

160. Le Secrétaire exécutif de la CEAE0 a eu des consultations avec la Banque en vue d'accroître la coopération entre la Commission et la Banque. La Banque a nommé un Représentant résident à Bangkok, ce qui facilitera la coopération pratique. La Banque s'est fait représenter à la neuvième session du Comité de l'industrie et du commerce et à la treizième session de la Commission.

Fonds monétaire international (le Fonds)

161. Le Fonds a continué de fournir au secrétariat de la CEAE0 des renseignements sur le commerce, les taux de conversion, la balance des paiements et les finances; il a présenté des observations et fourni des données pour la section sur la balance des paiements de l'*Étude sur la situation économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient en 1956*. Le Fonds a présenté une étude à la

deuxième réunion du Groupe de travail pour le développement et les plans économiques. Il s'est fait représenter à la treizième session de la Commission.

Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)

162. Une liaison étroite a été maintenue avec l'OACI et en particulier avec son Bureau régional pour l'Extrême-Orient et le Pacifique, à Bangkok. L'OACI a fourni au secrétariat de la CEAE0 une documentation intéressante les études de ce dernier sur les transports intérieurs frigorifiques et sur la coordination des transports, et lui a transmis des renseignements sur l'aviation civile et les transports aériens pour l'*Étude sur la situation économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient en 1956*. Elle s'est fait représenter à la treizième session de la Commission.

Union internationale des télécommunications (UIT)

163. L'UIT a continué à coopérer avec le secrétariat de la CEAE0 et le Comité des transports intérieurs pour l'étude des aspects techniques et économiques des systèmes de télécommunications. Le Conseil d'administration de l'UIT a adopté, à sa onzième session, la résolution 345, qui concerne les relations avec la CEAE0; cette résolution prévoit une pleine et entière coopération entre les deux organismes dans toutes les questions de télécommunications. Des consultations ont également eu lieu entre le Secrétaire exécutif de la CEAE0 et le Secrétaire général de l'UIT concernant l'assistance de spécialistes pour le cycle d'études sur les télécommunications que prévoit le programme de travail de la Commission. L'UIT a participé à la sixième session du Comité des transports intérieurs.

Organisation météorologique mondiale (OMM)

164. L'OMM a continué à venir en aide au secrétariat pour son étude sur les renseignements et la terminologie hydrologiques. Elle a coopéré étroitement avec le secrétariat pour la préparation de l'étude sur les « Faiblesses principales que présentent les renseignements hydrologiques ».

Commission intérimaire de l'Organisation internationale du commerce (CIOIC)

165. Le secrétariat de la CEAE0 a continué de communiquer, avant publication, au secrétariat de la CIOIC et du GATT copie de résumés des accords de commerce conclus ou en voie de négociation entre pays de la région. Le secrétariat du GATT a fourni des renseignements sur les accords et conventions relatifs au commerce en transit pour l'étude du secrétariat sur le commerce des pays sans littoral maritime en Asie et en Extrême-Orient. Il a également présenté un document à la deuxième réunion du Groupe de travail pour le développement et les plans économiques, et il s'est fait représenter à la neuvième session du Comité de l'industrie et du commerce et à la treizième session de la Commission.

ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES

166. Des relations de travail ont été maintenues entre le secrétariat de la CEAE0 et le Comité consultatif pour le développement économique coopératif dans l'Asie du Sud et Sud-Est (plan de Colombo). Dans le cadre de

son plan de coopération technique, des bourses ont été offertes par le Gouvernement du Pakistan aux stagiaires qui se rendent au Centre de formation des Nations Unies pour les fonctionnaires des chemins de fer chargés de l'exploitation et de la signalisation. Dans le cadre du plan de Colombo, une assistance a été donnée ou promise sous forme d'équipement et d'autres fournitures pour ce centre de formation ainsi que pour le Centre régional pour la formation de mécaniciens de moteurs de marine Diesel, à Rangoon. Le Directeur du Bureau de la coopération technique du Conseil de la coopération technique dans l'Asie du Sud et du Sud-Est a participé à la deuxième réunion du Groupe de travail pour le développement et les plans économiques. Le Secrétaire exécutif de la CEAE0 a assisté en qualité d'observateur à la session du Comité consultatif qui s'est tenue à Wellington, en Nouvelle-Zélande, au mois de décembre 1956, à l'échelon des ministères. Le secrétariat de la CEAE0 a été consulté sur le questionnaire envoyé aux gouvernements au sujet de la préparation du rapport du Comité consultatif.

ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

167. La Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies (FMANU) a continué de coopérer aux activités de la Commission. Elle s'est fait représenter à la deuxième réunion du Groupe de travail composé d'experts géologues pour l'établissement d'une carte géologique régionale de l'Asie et de l'Extrême-Orient, à la deuxième session du Sous-Comité des ressources minérales, à la deuxième session du Sous-Comité du commerce, à la deuxième réunion du Groupe de travail pour le développement et les plans économiques, à la neuvième session du Comité de l'industrie et du commerce et à la treizième session de la Commission.

168. La Chambre de commerce internationale (CCI) a maintenu un contact étroit avec le secrétariat de la CEAE0 et a préparé des documents et des rapports sur des sujets tels que les foires et expositions internationales et l'arbitrage commercial; elle a participé à la cinquième session du Sous-Comité de l'énergie électrique, à la quatrième réunion du Groupe de travail pour l'habitation et les matériaux de construction, à la deuxième session du Sous-Comité des ressources minérales, à la deuxième session du Sous-Comité du commerce, à la deuxième réunion du Groupe de travail pour le développement et les plans économiques, à la sixième session du Comité des transports intérieurs, à la neuvième session du Comité de l'industrie et du commerce et à la treizième session de la Commission. La CCI a également créé, à Bangkok, un Bureau d'arbitrage qui

a maintenu la liaison avec la CEAE0 sur les questions d'arbitrage.

169. L'Organisation internationale des employeurs (OIE) s'est fait représenter à la cinquième session du Sous-Comité de l'énergie électrique et à la neuvième session du Comité de l'industrie et du commerce, ainsi qu'à la treizième session de la Commission. L'Union internationale des organismes officiels de tourisme (UIOOT) s'est fait représenter à la deuxième session du Sous-Comité du commerce et à la sixième session du Comité des transports intérieurs; une liaison a été établie entre le secrétariat de la CEAE0 et la Commission des voyages pour l'Asie de l'Est de l'UIOOT afin d'intensifier les activités dans le domaine du tourisme. L'Organisation internationale de normalisation (OIN) et le secrétariat de la CEAE0 se sont fréquemment consultés sur les problèmes de normalisation. L'OIN a présenté des documents pour la deuxième session du Sous-Comité du commerce et a participé à ses travaux; elle a aussi fourni des renseignements sur les normes de divers biens de consommation, d'équipement et d'outillage, pour publication dans le *Trade Promotion News*. Le secrétariat de la CEAE0 s'est fait représenter au Comité technique pour la mesure du débit des liquides dans les canaux découverts, réuni par l'OIN. La Confédération internationale des syndicats libres (CISL) s'est fait représenter à la deuxième réunion du Groupe de travail pour le développement et les plans économiques, à la sixième session du Comité des transports intérieurs et à la treizième session de la Commission. La Fédération syndicale mondiale (FSM) s'est fait représenter à la deuxième réunion du Groupe de travail pour le développement et les plans économiques, au Cycle d'études mixte ONU/UNESCO sur l'urbanisation, à la sixième session du Comité des transports intérieurs, à la neuvième session du Comité de l'industrie et du commerce et à la treizième session de la Commission. Le Congrès géologique international a coopéré avec la section de cartographie de la Direction des affaires économiques de l'Organisation des Nations Unies et le secrétariat de la CEAE0 pour l'établissement d'une carte géologique régionale de l'Asie et de l'Extrême-Orient. La Fédération internationale de l'habitation et de l'urbanisme (FIHU) et son organisation régionale sont restées en contact étroit avec le secrétariat de la CEAE0 sur les questions concernant l'habitation, les matériaux de construction, la planification régionale et l'urbanisation. L'Union internationale des chemins de fer (UIC) a coopéré avec le secrétariat de la CEAE0 à la préparation d'études sur la coordination des transports, en particulier sur les méthodes de calcul des prix de revient des transports ferroviaires.

DEUXIÈME PARTIE

TREIZIÈME SESSION DE LA COMMISSION

A. — Membres, participation aux séances, organisation des travaux

SÉANCE D'OUVERTURE ET SÉANCE DE CLÔTURE

170. La Commission a tenu sa treizième session à Bangkok, du 18 au 28 mars 1957. Le Président de la

douzième session, Son Excellence M. D. P. Karmarkar (Inde) a ouvert la session. Le Président a annoncé avec le plus profond regret la mort survenue dans un accident d'aviation, le dimanche 17 mars 1957, du Président de la République des Philippines, M. Ramon Magsaysay, et a déclaré que cet événement était une catastrophe non seulement pour les Philippines, mais aussi pour toute

l'Asie. Le représentant des Philippines a rendu un hommage émouvant au Président des Philippines qui venait de disparaître. La Commission a observé deux minutes de silence en hommage à sa mémoire. Le Président a envoyé, au nom de la Commission, un télégramme de condoléances au Gouvernement de la République des Philippines.

171. Son Excellence M. Rak Panyarachun, ministre adjoint des affaires étrangères de Thaïlande, a donné lecture d'un message de bienvenue adressé par Son Excellence le maréchal Pibulsonggram, premier ministre de Thaïlande. M. Philippe de Seynes, sous-secrétaire aux affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies, a donné lecture d'un message du Secrétaire général et a prononcé une allocution; M. C. V. Narasimhan, secrétaire exécutif de la CEAE0, a ensuite pris la parole. La Commission a voté des remerciements au Gouvernement de la Thaïlande qui l'avait invitée à tenir sa treizième session et à célébrer son dixième anniversaire à Bangkok, pour l'hospitalité qui lui avait été offerte. La Commission a aussi voté des remerciements à Son Excellence le maréchal Pibulsonggram pour le message qu'il avait bien voulu lui adresser.

172. La séance de clôture de la session s'est tenue le 28 mars 1957. A cette séance, la Commission a adopté à l'unanimité son rapport au Conseil économique et social.

Allocutions d'ouverture

173. Le PRÉSIDENT, Son Excellence M. D. P. Karmarkar, a fait l'historique de la Commission et rappelé la grande tâche qui lui incombe de créer un terrain où tous les pays puissent procéder à des échanges d'idées et de connaissances pour le développement économique de la région tout entière. Il a rappelé le rôle digne d'éloges que M. P. S. Lokanathan avait joué à la tête des services de la Commission, et il a souhaité la bienvenue au nouveau Secrétaire exécutif, M. C. V. Narasimhan, dont l'expérience en qualité d'administrateur et la connaissance approfondie qu'il a de ce qui touche aux plans de développement et aux programmes d'aide extérieure seront particulièrement utiles pour la Commission. Le Président a déclaré qu'on se rendait déjà mieux compte qu'il est indispensable de renforcer l'organisation pour le bien de toute la région. Dans le désir qu'éprouvent les pays de la région de la CEAE0 de se rapprocher et de coopérer pour le bien commun, il n'y a pas place pour une politique de clocher ou des vues bornées. Que l'un de ces pays seulement s'intéresse moins à cette coopération et ce ne sera pas seulement l'ensemble de la région qui en souffrira, mais aussi ce pays lui-même. Le Président a exprimé l'espoir que les liens qui unissent déjà naturellement les pays de la région deviendront de plus en plus solides. Les efforts de la Commission doivent être guidés par le sens des réalités. La nécessité d'assurer un développement économique tangible est impérieuse, particulièrement dans la région. Il est certain qu'il faut, à cet effet, procéder à des consultations fréquentes, réexaminer l'orientation donnée à la politique suivie, formuler des programmes adaptés aux besoins de la région, et aussi procéder à des échanges complets de renseignements sur les questions scientifiques et techniques, non seulement entre les pays de la région, mais aussi entre ces pays et les pays plus développés. Il n'est pas douteux qu'un magnifique destin attend la

région de la CEAE0, dont les ressources naturelles et les ressources humaines sont immenses.

174. Son Excellence M. Rak PANYARACHUN, ministre adjoint des affaires étrangères du Gouvernement de la Thaïlande, a donné lecture du message de bienvenue adressé par Son Excellence le maréchal Pibulsonggram, premier ministre de Thaïlande, aux participants à la session :

« C'est pour moi un grand honneur dont je suis très fier que de pouvoir vous souhaiter la bienvenue à la treizième session de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient. Cette session constitue un événement mémorable. Vous y célébrez le dixième anniversaire de la Commission. Je veux être le premier à vous offrir mes félicitations les plus cordiales et les plus sincères. Pour ma part, j'ai une très grande admiration pour la contribution immense apportée par la CEAE0 à l'essor du développement économique dans la région. Nous regrettons aujourd'hui de ne pas compter parmi nous celui qui a joué un si grand rôle dans le succès de cette organisation. Il est en effet à regretter que les devoirs de sa charge aient empêché M. Lokanathan d'être présent.

» On m'a dit que, lorsque la CEAE0 avait été créée officiellement avec le mandat établi par le Conseil économique et social à sa quatrième session, il ne s'agissait alors que d'une organisation temporaire, chargée de venir en aide aux pays de la région qui avaient été ravagés par la guerre. Elle devait notamment prendre l'initiative et veiller à l'exécution de mesures destinées à faciliter l'action concertée des pays membres concernant les enquêtes et les études à faire sur les problèmes économiques. Qui aurait alors pensé que la Commission grandirait comme elle l'a fait! Son histoire montre qu'au cours des dix dernières années, elle a réalisé des progrès substantiels et contribué magnifiquement à la prospérité par ses activités dans le domaine du développement et des plans économiques, de la défense contre les inondations et de la mise en valeur des ressources hydrauliques, de l'habitation et des matériaux de construction, des statistiques et de la recherche économique, pour ne citer que quelques-unes des plus importantes parmi vos activités. Grâce au choix de Bangkok comme siège de la Commission, mon pays, la Thaïlande, a eu le bonheur de profiter largement de l'assistance technique offerte par les experts de la CEAE0, en particulier, tout récemment, pour la construction du barrage sur le Chao Phya. Les experts d'hydraulique fluviale ont aidé les fonctionnaires du Gouvernement thaïlandais à faire des essais d'hydraulique sur modèle, ce qui a permis à la Thaïlande de réaliser des économies considérables. Grâce à la construction de ce barrage, la Thaïlande pourra exporter 500.000 tonnes de riz de plus et les devises qu'elle obtiendra ainsi permettront d'améliorer considérablement la prospérité de notre peuple. Pour cette assistance, comme pour toutes les autres, je tiens à exprimer mes remerciements sincères.

» La Thaïlande porte un intérêt tout particulier aux activités de la CEAE0 dans le domaine du développement et des plans économiques. Nous serons tous d'accord, j'en suis convaincu, sur le fait qu'après l'indépendance politique, que la plupart des pays de la région ont maintenant atteinte, le plus pressant aujourd'hui est pour nous le développement écono-

mique. La vie de la majorité des peuples de l'Asie se caractérise dans tous les pays par la faiblesse de la productivité et l'insuffisance du niveau de vie, accompagnées d'un rapport excessif de la population aux ressources actuellement utilisées et d'une alimentation insuffisante. A son tour, la mauvaise santé des travailleurs explique la faiblesse de la productivité. Il faut sortir de ce cercle vicieux. Une productivité élevée et le plein emploi de la main-d'œuvre ainsi que des ressources naturelles, qui aboutiront à l'augmentation du revenu réel par habitant, tels doivent être nos objectifs économiques. Il est encourageant de noter que, dans ce domaine du développement économique, la CEAEO n'a cessé depuis sa création de donner de précieux conseils. Le Gouvernement de la Thaïlande s'est toujours clairement rendu compte de l'importance de la prospérité économique et il s'est efforcé par tous les moyens de mobiliser les ressources financières et humaines pour tenter de développer le pays le plus rapidement possible; quiconque connaît le pays constatera sans aucun doute les grands progrès économiques qui ont été réalisés en Thaïlande depuis la fin de la deuxième guerre mondiale. On ne saurait assez souligner les efforts tentés pour atteindre au plus haut niveau de développement économique, car la misère est vraiment notre ennemie mortelle et la paix durable dépend d'une prospérité économique durable, à laquelle nous devons tous tendre.

» Avant de terminer, je tiens à saisir cette occasion pour souhaiter la bienvenue au nouveau Secrétaire exécutif de la CEAEO, M. C. V. Narasimhan, qui a déjà fait une belle carrière au service du Gouvernement de l'Inde avant de venir ici. Sous sa direction, la CEAEO ne manquera pas de remporter de grands succès.

« Au nom du Gouvernement de la Thaïlande et en mon nom propre, je vous souhaite à tous, Messieurs les représentants des divers pays ici assemblés, la bienvenue la plus cordiale et la plus grande réussite dans vos délibérations. »

175. M. Philippe DE SEYNES, sous-secrétaire aux affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies, a donné lecture du message suivant, adressé par M. Dag Hammarskjöld, secrétaire général :

« Mon regret est vif de ne pouvoir être présent à l'ouverture de cette session pour célébrer avec vous le dixième anniversaire de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient. Cet anniversaire est pour les Nations Unies un motif de fierté. Lorsque la Commission fut créée, de grandes difficultés l'attendaient, que la sagesse et la détermination des gouvernements membres lui ont permis de surmonter. La Commission a déjà d'importantes réalisations à son actif. Qui plus est, elle est désormais reconnue comme un instrument effectif de coopération internationale. Elle est l'organe principal des Nations Unies dans une région du monde qui place à juste titre tant d'espoirs dans l'Organisation. C'est pour moi un sujet de satisfaction que les fonctionnaires du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, et plus particulièrement les deux Secrétaires exécutifs qui ont successivement consacré à la Commission leur dévouement et leur talent, aient pu contribuer à cette évolution. L'avenir est riche de promesses. Puisse ce dixième anniversaire être le point de départ de nouvelles et fructueuses entreprises et d'une collaboration plus

intense encore entre les pays de la région dans le cadre de la Charte des Nations Unies. »

176. M. de Seynes a dit qu'il était salutaire de découvrir sur place combien la conception de la coopération régionale peut enrichir l'œuvre des Nations Unies. La Commission doit sa force à bien des facteurs, mais principalement au fait qu'elle est située au carrefour même des grands courants de l'époque moderne, celui de l'émancipation et celui du développement. Lors de sa création, les activités de la Commission correspondaient à ceux des besoins pratiques qui prêtaient à un programme de coopération immédiate. Elles se sont graduellement orientées vers les problèmes fondamentaux de l'évolution à long terme. La Commission réserve désormais un rôle central aux questions de planification, ou, pour employer un néologisme, de « programmation » économique. Tous les pays membres de la Commission ont désormais introduit dans leur politique économique certains éléments de planification. L'un des avantages de cette pratique est qu'elle permet de discerner plus clairement et de mettre en lumière divers problèmes d'équilibre économique qui se manifestent avec plus d'acuité à mesure que le rythme du développement s'accélère. La difficulté majeure de toute politique de développement est d'assurer l'équilibre entre l'épargne et l'investissement. Le désir de hâter le rythme des investissements motive les encouragements offerts aussi bien à la petite épargne qu'à la formation de capital par les sociétés anonymes. Les résultats cependant ne sont ni uniformément heureux, ni surtout suffisants, ce qui n'est guère surprenant dans une région où le niveau du revenu moyen reste faible et où l'économie de subsistance continue de dominer de vastes secteurs. Aussi l'épargne publique se voit-elle inévitablement assigner un rôle plus marqué et, de ce fait, le problème de l'équilibre budgétaire en vient à occuper le devant de la scène. Sur le plan des dépenses, les programmes militaires continuent d'absorber une part importante des ressources. Jamais sans doute le maintien de la tranquillité intérieure, aussi bien que le développement de procédures pacifiques pour le règlement des différends internationaux, n'ont répondu, comme aujourd'hui, non seulement aux aspirations légitimes des peuples, mais encore à une nécessité économique urgente. Sur le plan des recettes, l'on voit s'étendre partout le réseau de l'imposition — les impôts qu'une économie en voie de développement prélève volontairement sur elle-même sont encore préférables aux pressions inflationnistes que des budgets déséquilibrés risquent de lui imposer. L'expansion de l'agriculture peut être nécessaire à l'équilibre de la balance du commerce extérieur; elle peut être désirable à titre d'assurance contre l'éventualité de mauvaises campagnes agricoles et de calamités naturelles, comme la sécheresse ou les inondations qui ont frappé, en 1956, le Pakistan et l'Indonésie, par exemple.

177. Il n'y a que peu de pays de la région dont la production alimentaire ait augmenté aussi rapidement que la population. Cet accroissement de la population soulève le problème du rapport optimum entre l'augmentation de la production et l'augmentation de l'emploi.

178. La solution n'est pas aisée à définir. Dans certains cas, il semble qu'on ait amélioré la situation en prolongeant la durée de la fréquentation scolaire, ce qui a permis de développer la formation théorique et pratique de techniciens dont l'économie a le plus besoin. Une autre méthode consiste à favoriser la formation

directe de capital par les programmes de développement communautaire, qui ont une valeur psychologique et humaine irremplaçable. Un troisième moyen auquel on a recours dans certains pays, notamment dans l'Inde, consiste dans l'appui délibéré et systématiquement apporté aux industries villageoises ou artisanales pour freiner l'exode rapide vers les zones urbaines. Mais une telle politique peut temporairement contribuer à limiter le chômage, jusqu'au moment où l'augmentation des revenus qui résultera d'un programme de développement général aura produit un accroissement suffisant de l'épargne pour permettre d'aborder l'étape suivante de l'expansion économique.

179. Enfin, un dernier problème est celui de l'équilibre entre les industries qui travaillent pour le marché intérieur et les industries d'exportation. Ce n'est là, évidemment, qu'un élément de la question plus vaste de la balance commerciale en général. Dans toute la région, l'insuffisance des réserves d'or et de devises est une limite sérieuse au rythme d'expansion. Malheureusement, les investissements de base, dont dépend le développement industriel futur, sont souvent ceux qui absorbent une part importante des devises disponibles sans être eux-mêmes, du moins directement, ou immédiatement, une source de devises. Un investissement qui contribue indirectement ou directement à accroître les exportations et, partant, les rentrées de devises, peut, à longue échéance, présenter de plus grands avantages qu'un investissement qui permet de substituer des produits indigènes aux produits importés.

180. Tous ces problèmes amènent à se demander s'il ne convient pas aussi d'accorder quelque attention aux répercussions que les décisions prises dans telle ou telle capitale peuvent avoir pour l'ensemble de la région. A propos des nouvelles possibilités de coopération entre les pays de l'Asie du Sud et du Sud-Est, la Commission pourrait étudier les expériences tentées dans le cadre de la Commission économique pour l'Amérique latine. Les ministres de l'économie nationale de cinq pays d'Amérique centrale viennent de mettre au point le texte de traités instituant une zone de libre échange entre l'Amérique centrale ainsi qu'un « régime industriel » régional qui vise à réaliser une mesure assez grande d'intégration économique. De même, il faut citer ici les progrès récemment accomplis vers l'organisation d'un marché commun en Europe occidentale, qui reflètent une tendance analogue.

181. La région de la CEAEO est unique à bien des égards et il lui faudra chercher à résoudre par elle-même et pour elle-même ses problèmes d'équilibre national, aussi bien que de politique régionale. Mais il n'est peut-être pas superflu de se demander si les exemples cités peuvent être invoqués utilement dans la région. En sa qualité de Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales, M. de Seynes assure la Commission qu'il n'a pas de plus grand désir ni de plus ferme propos que d'assister et d'appuyer avec les ressources dont il dispose l'œuvre que la Commission accomplit.

182. M. C. V. NARASIMHAN, secrétaire exécutif, a passé en revue les 10 années écoulées, au cours desquelles la CEAEO a dû défricher le terrain avant de pouvoir avancer et grandir. La Commission a progressé régulièrement et l'Assemblée générale des Nations Unies a récemment voté pour la CEAEO, pour l'exercice 1957, des crédits plus élevés, supérieurs d'environ 25 pour 100 à ceux du budget de 1956. M. Narasimhan a

tenu à rappeler la dette de reconnaissance que la CEAEO doit à son premier secrétaire exécutif, M. P. S. Lokanathan.

183. Depuis quelques années, la composition de la Commission s'est élargie régulièrement. De nombreux pays de la région n'ont atteint la pleine indépendance politique et n'ont acquis la qualité d'État souverain que depuis la guerre. Devenus maîtres de leur destin, ils ne pouvaient pas ne pas prendre conscience de la nécessité urgente pour la nation de travailler à se donner une base solide et à améliorer le niveau de vie. Ces pays se trouvaient aux prises avec un problème ardu : il fallait trouver, chez une population qui arrivait à peine à se suffire, des ressources suffisantes pour lancer de vastes programmes de développement économique. Il fallait donc que les pays établissent des plans d'utilisation de leurs ressources pour en tirer le meilleur parti possible. Au point de vue économique, le plus grand changement survenu dans la région est le fait que, depuis 10 ans, presque tous les pays se sont rendu compte de la nécessité de dresser des plans et ont pris des mesures pour le faire.

184. Cette attitude nouvelle a donné une importance particulière aux activités de la CEAEO. Les plans qu'établit un pays ont des répercussions sur la structure commerciale de ce pays et ses relations économiques avec les autres. Malgré quelques différences de détail, un grand nombre de problèmes sont au fond les mêmes dans tous les pays. La part de la Commission dans la solution des problèmes qui se posaient a consisté à faire envisager ces problèmes sous l'angle de la région.

185. Un de ces problèmes est celui de l'accroissement régulier de la population, qui rend le développement économique à la fois plus difficile et plus indispensable. Un autre problème consiste à se procurer les ressources financières, aussi bien intérieures qu'en devises étrangères, qu'exigent les plans de développement économique. Presque tous les pays ont souffert des fluctuations des prix des produits primaires qui sont leurs grandes sources de devises. Le Secrétaire exécutif a exprimé l'espoir que la Commission autoriserait le secrétariat à entreprendre une étude permanente de ces deux problèmes cardinaux, celui de la population et celui des ressources.

186. Les pays de la région ont grandement profité déjà des nombreux programmes bilatéraux d'aide étrangère, ainsi que de l'activité des institutions financières internationales comme la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et le Fonds monétaire international. La dernière *Étude sur la situation économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient* montre que la question des devises a pris dans maints pays une gravité exceptionnelle, et il faut espérer que les pays membres qui n'appartiennent pas à la région et les institutions financières internationales s'intéresseront encore plus activement, dans les prochaines années, au développement économique de la région.

187. Dans les circonstances actuelles, la CEAEO aurait avantage à réexaminer l'orientation donnée à ses travaux. L'heure est venue d'accroître la profondeur et la pénétration de ses études dans les secteurs clefs. A l'avenir, elle devrait concentrer ses efforts sur quelques grands problèmes de nature vraiment régionale et permanente, et entreprendre les recherches qui peuvent le mieux aider les gouvernements des pays membres à formuler une politique. La Commission elle-même a reconnu depuis quelques années, ainsi que le Conseil

économique et social, la nécessité d'une concentration des efforts. Cette nouvelle orientation des travaux réduirait le temps aujourd'hui consacré à des études techniques et de documentation ainsi qu'à divers services qui entrent dans les fonctions d'un centre d'échanges. Cependant, il ne sera possible d'opérer cette concentration des efforts qu'avec la coopération des gouvernements des pays membres. En même temps, la CEAE0 doit continuer à travailler de concert avec le Secrétariat au Siège, notamment avec l'Administration de l'assistance technique, et aussi avec les autres commissions régionales et les institutions spécialisées. Le Secrétaire exécutif propose à cet égard d'adopter la devise « Concentration, coopération et action concertée ».

188. Le Secrétariat exécutif a saisi cette occasion pour exprimer sa reconnaissance au Président, au Premier Ministre de Thaïlande et au Secrétaire général pour les souhaits qu'ils ont bien voulu lui adresser; il a pris l'engagement, en son nom et au nom du secrétariat, de bien servir la Commission.

189. Au nom de toutes les délégations présentes, le PRÉSIDENT a souhaité au nouveau Secrétaire exécutif, M. Narasimhan, plein succès au cours d'une nouvelle période de 10 années d'utiles travaux de la Commission.

MEMBRES ET PARTICIPATION AUX SÉANCES

Participation aux séances

190. Des représentants de tous les pays membres et membres associés de la Commission ont pris part aux travaux de la session. En outre, en vertu du paragraphe 9 du mandat de la Commission, les représentants de la Belgique, du Danemark, de la Hongrie, de la Roumanie, de la Tchécoslovaquie et de la Yougoslavie ont assisté à la session avec voix consultative. Les représentants de la République fédérale d'Allemagne ont aussi participé à la session avec voix consultative en vertu de la résolution 617 (XXII) du Conseil économique et social. Ont également pris part aux travaux de la session les représentants des institutions spécialisées suivantes : Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation de l'aviation civile internationale, Organisation mondiale de la santé, Banque internationale pour la reconstruction et le développement et Fonds monétaire international. Un représentant du Bureau de l'assistance technique des Nations Unies et un représentant de la Commission intérimaire de l'Organisation internationale du commerce ont aussi assisté à la session en qualité d'observateurs. Les organisations non gouvernementales suivantes étaient aussi représentées : Chambre de commerce internationale (CCI), Confédération internationale des syndicats libres (CISL), Fédération mondiale des anciens combattants (FMAC), Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies (FMANU), Fédération syndicale mondiale (FSM), Organisation internationale des employeurs (OIE), Union interparlementaire (UIP), Fédération internationale des femmes juristes (FIFJ), International Law Association (ILA), Pan Pacific South-East Asia Women's Association (PPSEAWA), Union catholique internationale de service social (UCI de SS).

La liste des représentants et observateurs est donnée à l'annexe I.

Pouvoirs

191. Conformément aux dispositions de l'article 12 du règlement intérieur, le Président a fait connaître à la Commission que les Vice-Présidents et lui-même avaient examiné les pouvoirs des délégations à la treizième session et les avaient trouvés en bonne et due forme.

Représentation de la Chine

192. Le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques a exprimé l'avis que le Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine était le seul gouvernement légal de la Chine et que la représentation de ce gouvernement à la CEAE0 s'était déjà trop fait attendre. Il a exprimé l'espoir que les autres pays de la région partageraient cet avis et remédieraient à la situation.

193. Le représentant de la Chine a déclaré que le Gouvernement de la République de Chine, qu'il représentait, était le seul et unique gouvernement légalement constitué de la Chine, et que la déclaration du représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques était irrecevable. Le représentant de la République de Corée a appuyé ce point de vue.

194. Les représentants de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, de l'Inde, de la Birmanie, de Ceylan, de l'Indonésie et de l'Afghanistan ont exprimé l'avis que la République populaire de Chine devrait être représentée à la Commission, et que les activités de la Commission seraient plus fécondes si la République populaire de Chine y participait.

195. Les représentants de la Chine, du Japon, des Philippines et de la République du Viet-Nam ont jugé qu'il n'appartenait pas à la Commission de décider de la question de l'admission de la République populaire de Chine et ont tenu à faire consigner dans le rapport qu'ils ne partageaient pas les opinions indiquées au paragraphe 194.

Communication du Gouvernement de la République populaire mongole

196. Le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, invoquant l'article 8 du règlement intérieur, a proposé d'inscrire à l'ordre du jour de la treizième session la demande d'admission adressée par la République populaire mongole et reçue par le Secrétaire exécutif (E/CN.11/437 et Add.1). Le Président a noté que cette question était de la compétence du Conseil économique et social plutôt que de celle de la Commission. Après débat, la Commission a décidé, par 10 voix contre 6, avec 3 abstentions, que la question de la demande d'admission de la République populaire mongole ne serait pas inscrite à l'ordre du jour de la Commission à sa présente session.

Fédération de Malaisie

197. Les membres de la Commission ont exprimé leur satisfaction de la prochaine accession de la Fédération de Malaisie à l'indépendance et leur espoir de la voir bientôt devenir membre à pleins droits de la Commission.

198. Conformément aux dispositions de l'article 13 de son règlement intérieur, la Commission a élu, à sa 169^e séance, Son Excellence M. Rak Panyarachun (Thaïlande) comme Président. M. Perfecto E. Laguio (Philippines) et Son Excellence M. A. Siddik (Indonésie) ont été élus premier et deuxième Vice-Président.

199. Pour rédiger son rapport annuel, la Commission a désigné un Comité de rédaction composé de représentants de l'Afghanistan, de l'Australie, de la Birmanie, de la Chine, des États-Unis d'Amérique, de la France, de l'Inde, de l'Indonésie, du Japon, de la Nouvelle-Zélande, du Pakistan, des Philippines, de la République de Corée, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la Thaïlande et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques. Le Comité de rédaction a élu M. Kyu Hah Choi (République de Corée) Président, et M. S. N. Bilgrami (Inde) Vice-Président. Afin d'accélérer ses travaux, la Commission a chargé le Comité de rédaction d'examiner les points suivants de l'ordre du jour : point 12, *b* — Rapport sur l'activité de la Division mixte CEAE/FAO de l'agriculture; point 12, *c* — Rapport du cycle d'études FAO/CEAE sur le financement de l'agriculture et le crédit agricole; point 13 — Question du rapport sur la mise en œuvre des recommandations de la Commission, et de faire rapport à la Commission. Le Comité de rédaction a également été prié d'examiner le point 14 de l'ordre du jour — Programme de travail et ordre de priorité — et de faire figurer son rapport sur ce point dans le projet de rapport annuel. Le Comité de rédaction a tenu huit séances et a présenté le projet de rapport annuel à la Commission à sa 187^e séance.

B. — Ordre du jour et documents

200. La Commission a adopté l'ordre du jour suivant :

- | | |
|--|---|
| 1. Allocutions d'ouverture | <i>Cotes des documents</i> |
| 2. Élection du Président et des deux Vice-Présidents | |
| 3. Adoption de l'ordre du jour | E/CN.11/439/Rev.4 |
| 4. Dixième anniversaire de la Commission | ECAFE/12 |
| 5. Situation économique en Asie | <i>Étude sur la situation économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient en 1956</i> |
| 6. Rapport du Groupe de travail pour le développement et les plans économiques (deuxième réunion) | ECAFE/L.114
<i>Economic Bulletin for Asia and the Far East, vol. VII, n° 3</i> |
| 7. Rapport du Comité de l'industrie et du commerce (neuvième session) | E/CN.11/451 |
| 8. Structure des comités de la Commission | E/CN.11/444
ECAFE/L.118 |
| 9. Rapport de la quatrième Conférence régionale de statisticiens | E/CN.11/433 |
| 10. Rapport du Comité des transports intérieurs | E/CN.11/450 |
| 11. Activités dans le domaine de la défense contre les inondations et de la mise en valeur des ressources hydrauliques | E/CN.11/440 |
| 12. Activités dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture: | |

- | | |
|---|--|
| a) Rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture | E/CN.11/445 |
| b) Rapport sur l'activité de la Division mixte CEAE/FAO de l'agriculture | ECAFE/L.117 |
| c) Rapport du Cycle d'études FAO/CEAE sur le financement de l'agriculture et le crédit agricole | ECAFE/L.116 |
| 13. Question du rapport sur la mise en œuvre des recommandations de la Commission | E/CN.11/441 |
| 14. Programme de travail et ordre de priorité | ECAFE/L.120
et Rev. 1 et 2
et Corr. 1
ECAFE/L.121
ECAFE/10
ECAFE/11
ECAFE/14
ECAFE/18 |
| 15. Coopération avec d'autres institutions spécialisées: | |
| a) Organisation internationale du Travail | E/CN.11/446 |
| b) Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture | E/CN.11/442 |
| 16. Assistance technique en Asie et en Extrême-Orient | E/CN.11/443
E/CN.11/449 |
| 17. Date et lieu de la prochaine session | |
| 18. Rapport annuel au Conseil économique et social | |

C. — Compte rendu des débats

DIXIÈME ANNIVERSAIRE DE LA COMMISSION

201. La Commission a pris acte avec satisfaction des résultats importants obtenus en ce qui concerne la reconstruction, le développement économique et la coopération entre les pays membres ou membres associés. Elle a constaté que pendant ces dix années, elle était devenue plus représentative à mesure que s'agrandissait son ressort géographique et que ses membres devenaient plus nombreux. Un trait marquant de cette période a été le passage de la qualité de membre associé à celle de membre titulaire pour un certain nombre de pays qui ont accédé à l'autonomie ou qui ont été admis à d'autres titres. Ce processus est appelé à continuer. Un certain nombre de pays d'Asie sont entrés à l'Organisation des Nations Unies, et à l'heure actuelle, sur 24 pays membres et membres associés, la Commission compte 17 pays d'Asie, dont 13 sont Membres de l'Organisation des Nations Unies. De cette façon, la Commission est à même de jouer un rôle utile dans l'Organisation tout entière. La Commission a noté en particulier qu'elle était devenue beaucoup plus représentative de la région tout en bénéficiant de la présence de pays membres extérieurs à la région. La Commission a relevé la participation croissante à ses travaux, en application de l'article 9 de son mandat, d'autres Membres de l'Organisation des Nations Unies qui ne sont pas membres de la Commission, ainsi que d'un État non membre de l'Organisation que le Conseil économique et social, par sa résolution 617 (XXII), vient de mettre en mesure d'assister aux réunions de la Commission.

202. La Commission a constaté qu'elle avait élargi son champ d'action pour répondre à l'évolution des besoins des pays de la région; au début, il s'agissait des besoins urgents de la reconstruction après les ravages de la guerre et, plus tard, des besoins du développement

économique. Les premiers efforts avaient eu surtout pour but d'établir les faits et d'analyser d'une manière très générale les problèmes de la reconstruction et du développement. Dans ses réunions, la Commission avait cherché à résoudre des problèmes techniques et économiques, grâce notamment à un certain nombre d'organes subsidiaires, dont deux grands comités, sept sous-comités, trois groupes de travail permanents et plusieurs conférences spéciales.

203. Il ressort des déclarations des délégations que l'œuvre de la Commission a rendu de grands services aux pays de la région et aux pays membres extérieurs à la région. Son influence s'est fait sentir sur la politique économique de la plupart des gouvernements. Elle a favorisé la compréhension mutuelle, la collaboration et l'action concertée entre les pays membres, ce qui a souvent permis aux pays de la région d'obtenir une aide technique et économique considérable grâce à la coopération internationale. La Commission est considérée désormais comme une tribune où sont débattus librement les problèmes de développement de la région, qui est pleine de vitalité et qui respire l'espoir et la confiance en soi. La sagesse, la coopération et la résolution des pays membres et membres associés ont fait ainsi de la Commission un solide instrument de coopération internationale dont on se sert de plus en plus. La Commission a conscience, en particulier, d'être le principal organe des Nations Unies dans une région où la foi dans l'Organisation est vive et sincère.

204. La Commission a exprimé encore une fois sa gratitude pour les efforts déployés par son premier Secrétaire exécutif, M. P. S. Lokanathan, dont les conseils éclairés ont permis à la Commission et à son secrétariat d'obtenir des résultats substantiels. La Commission a aussi fait un accueil chaleureux au nouveau Secrétaire exécutif, M. C. V. Narasimhan, et lui a adressé ses vœux de succès.

205. La Commission se rend compte qu'elle se trouve au seuil d'une époque nouvelle. Bien des pays de la région, devenus nations indépendantes et États souverains, ont pris clairement conscience de la nécessité de construire une nation et d'élever le niveau de vie de leur peuple grâce au développement économique. De plus en plus, les pays ont le souci de la planification, ils aspirent à mettre en valeur leurs ressources, à augmenter et à diversifier leurs productions agricole et industrielle, ainsi qu'à améliorer leur capacité de production.

206. En étudiant les problèmes du développement économique, de la mise en valeur et des transports, le secrétariat a déjà mis en lumière les grands problèmes qui se posent en permanence aux pays soucieux de développer leur économie. La Commission a accordé une importance nouvelle à la mise en valeur des ressources en vue du développement économique, en tenant compte des problèmes que pose l'expansion démographique dans les pays de la région.

207. La Commission entend axer ses travaux à venir sur les exigences croissantes du développement économique dans les pays de la région. Les programmes de développement tendent à demander des décisions de politique de plus en plus complexes et délicates. C'est pourquoi la Commission est convaincue qu'il lui faut modifier le caractère et l'orientation de ses travaux pour mieux servir ces besoins nouveaux d'une région en plein développement; ceci exige plus de pénétration et de

profondeur dans les études qu'elle consacre à des secteurs clefs. Ces études doivent pousser plus loin l'analyse afin de fournir des bases sûres aux décisions de politique des États; elles doivent aussi approfondir les problèmes spécifiques des pays de la région. La Commission a reconnu qu'il faut veiller tout spécialement à concentrer les efforts sur les grands problèmes économiques et sociaux, et à coordonner plus efficacement les diverses activités.

208. La Commission a noté que les divers pays commencent à avoir une meilleure perspective des problèmes économiques de la région. Grâce aux consultations fréquentes et aux réunions qui ont lieu sous ses auspices, elle espère que les pays mettront à profit les données qu'elle leur fournit et l'analyse qu'elle fait de leurs plans, de leurs programmes et de leur développement, et qu'ils tiendront compte des incidences éventuelles sur l'ensemble de la région.

209. La Commission a donc estimé qu'elle devrait, comme le suggérait le Secrétaire exécutif, donner plus de profondeur et de pénétration aux études qu'elle effectue dans les secteurs clefs et se concentrer dorénavant sur les grands problèmes du développement économique, de l'industrialisation, de la population et des ressources, tous problèmes de caractère permanent qui présentent une importance particulière pour la région. De cette manière, les études du secrétariat aideront les États membres à formuler leur politique et les guideront dans la recherche de la solution de leurs problèmes. La Commission a noté avec satisfaction que cette nécessité de concentrer les efforts avait été reconnue et réaffirmée par le Conseil économique et social. Cependant, une telle concentration ne sera possible qu'avec la coopération des États membres. Elle implique aussi que le secrétariat de la CEAEAO devra travailler de concert avec celui de l'Organisation des Nations Unies au Siège et des autres commissions régionales, ainsi qu'avec l'AAT et les institutions spécialisées. La Commission a relevé particulièrement que l'expérience du secrétariat serait très précieuse aux pays de la région qui doivent établir leurs programmes nationaux d'assistance technique. La Commission a fait siennes les propositions du Secrétaire exécutif visant la concentration, la coopération et l'action concertée.

210. La Commission s'est félicitée que ses progrès constants des 10 dernières années aient été appréciés par l'Assemblée générale et que celle-ci ait répondu à ses vœux en accordant au secrétariat de la CEAEAO des crédits budgétaires qui dépassent d'environ 25 pour 100 ceux de 1956. Ceci permettra au secrétariat de jouer un rôle toujours plus utile au service du développement économique de la région. La Commission a émis le vœu que le Secrétaire général, en engageant du personnel, tienne le plus grand compte du principe d'une répartition géographique équitable et de l'intérêt qu'il y a à recruter un personnel expérimenté dans les pays de la région.

211. La Commission tient à remercier le Gouvernement de la Thaïlande du concours et de l'appui généreux qu'il lui a prêtés ainsi que des installations et services qu'il a mis à la disposition du secrétariat, à Bangkok.

212. Toutes les délégations ont exprimé, au nom de leur gouvernement ou des organisations qu'elles représentaient, des félicitations à l'occasion du dixième anniversaire de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient. La Commission a reçu des messages de félicitations et de bons vœux du Premier Ministre

du Népal, du Président de la Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies, du Ministre des affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne, du Directeur général de l'Organisation internationale du Travail, du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, ainsi que du Président du Bureau de l'assistance technique des Nations Unies. M. Syed Amjad Ali, ministre des finances du Pakistan, a été invité à prendre la parole devant la Commission, à cette occasion.

213. La Commission a adopté à l'unanimité la résolution 18 (XIII) relative au dixième anniversaire de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient; le texte de cette résolution figure dans la troisième partie du présent rapport.

SITUATION ÉCONOMIQUE EN ASIE

214. La Commission a examiné la situation économique dans la région en s'aidant de la documentation contenue dans l'*Étude sur la situation économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient en 1956*¹⁸ que le secrétariat a établie sous la direction avisée du Secrétaire exécutif. La Commission a félicité le secrétariat de la qualité de cette *Étude*, qu'elle a jugée très utile et qui contient plusieurs améliorations par rapport aux précédentes : concision plus grande, séries statistiques régionales plus complètes et chapitre nouveau sur les traits caractéristiques des plans de développement économique. Certaines délégations ont protesté contre l'insertion de la section relative à la Chine continentale pour la raison que les informations utilisées pour la rédaction de ce chapitre ne sont pas comparables à celles qui concernent les autres pays; d'autres délégations ont estimé que cette section est utile et doit être conservée dans les études ultérieures.

215. La Commission a été d'avis qu'en général l'année 1956 a été bonne, la production et les échanges ayant augmenté et la mise en œuvre des programmes de développement ayant progressé. Cependant, le développement a fait apparaître aussi des symptômes de tension; c'est ainsi qu'on a observé dans certains cas, en raison surtout du retard avec lequel la production suit les investissements, des tendances inflationnistes et une aggravation du déficit de la balance commerciale.

216. En tout cas, l'Asie a commencé sa régénération économique et s'est engagée fermement sur la route du développement. Au cours de l'année considérée, l'Inde a achevé son premier plan quinquennal et commencé le second; les prévisions de dépenses pour le développement du Pakistan accusent, pour 1957-1958, une augmentation d'environ 50 pour 100 par rapport à l'exercice précédent. La Chine (Taïwan) a terminé l'exécution de son premier plan quadriennal de développement économique. Ceylan a remanié son programme d'investissement pour les six années 1954-1955 à 1959-1960 en l'étendant au secteur privé; l'Afghanistan, le Cambodge, le Japon et le Népal ont commencé à appliquer leurs nouveaux plans; en Birmanie, en Indonésie, dans la Corée du Sud, au Pakistan, aux Philippines et au Viet-Nam du Sud, certaines parties des plans dont l'adoption est envisagée ont déjà été mises en œuvre. Dans les pays qui n'ont pas élaboré ou qui n'envisagent pas de plans généraux, des projets de développement particuliers reçoivent des subventions budgétaires croissantes ou

sont exécutés par le secteur privé avec l'encouragement de l'État. Presque tous les pays de la région ont souligné la nécessité de procéder à d'importants investissements publics, considérés comme indispensables pour créer les services économiques et sociaux de base et, dans certains cas, des industries fondamentales.

217. Dans plusieurs pays, une aide extérieure substantielle a permis ou facilité dans une grande mesure l'établissement et la mise en œuvre des plans. L'aide extérieure a été reçue par beaucoup de pays de la région, sous des formes diverses et souvent en volume croissant; elle a soulagé leur balance des paiements; elle a permis, le cas échéant, de surmonter une pénurie réelle de vivres ou d'autres produits, et elle a facilité les travaux de développement économique. Des pays extérieurs à la région ont fourni une aide bilatérale substantielle — dons ou prêts de capital, produits de base, assistance technique — à quoi il faut ajouter les prêts de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et l'assistance technique de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées. Certains pays ont reçu aussi des capitaux d'autres pays de la région.

218. L'apport de capitaux privés étrangers s'est légèrement accru dans certains pays de la région. Plusieurs gouvernements ont modifié leurs lois et règlements régissant les investissements étrangers, avec l'intention de créer un climat favorable à la participation accrue de capitaux privés étrangers dans le développement économique de leur pays.

219. Tout en reconnaissant l'importance passée et présente de l'aide étrangère pour la mise en œuvre des plans de développement de nombreux pays, la Commission n'en a pas moins considéré qu'il serait souhaitable que cette aide soit accélérée. En même temps, la Commission a souligné la nécessité d'intensifier la mobilisation des ressources nationales en vue du développement. En ce qui concerne les ressources financières intérieures, il y a lieu de développer l'épargne par diverses mesures, notamment en apportant des améliorations au régime fiscal actuel.

220. En examinant la question des recettes en devises — qui fournissent la majeure partie des moyens de paiement pour les importations, y compris celles des biens de capital nécessaires au développement — la Commission a noté que beaucoup de pays de la région, qui acquièrent leurs devises principalement grâce à l'exportation de produits primaires, avaient connu de grandes fluctuations à cet égard. Depuis quelques années, la part des exportations primaires de la région dans le commerce mondial a eu tendance à baisser. Cela tient surtout au remplacement des matières premières naturelles par des produits manufacturés synthétiques, ainsi qu'à une réduction de la proportion des matières premières dans les produits fabriqués par les pays avancés. La Commission a noté aussi que le rapport des échanges a eu tendance à s'aggraver en 1956 dans la plupart des pays de la région. Ni les prix, ni le volume des exportations n'ont permis aux recettes en devises de suivre l'expansion des paiements dus pour les importations de biens de capital, et, dans quelques pays, les importations de denrées alimentaires que de mauvaises récoltes avaient rendu nécessaires. De nombreux pays d'Asie éprouvent ainsi de la difficulté à financer les dépenses en devises qu'exige leur programme de développement économique.

¹⁸ Publication des Nations Unies, numéro de vente: 1957.II.F.1.

221. La Commission s'est félicitée de la création récente de la Société financière internationale et plusieurs délégations ont exprimé le vif espoir que le Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique serait bientôt créé, car l'une et l'autre pourraient fournir de nouvelles ressources en devises aux pays de la région en vue de l'exécution de leurs plans de développement.

222. La Commission a constaté que si la production industrielle, partie d'un niveau relativement bas, avait grandi plus rapidement que la moyenne mondiale, la production agricole n'avait progressé qu'assez lentement — abstraction faite des fluctuations dues surtout aux intempéries. En raison de la croissance rapide de la population après la guerre, la production alimentaire par habitant est encore inférieure d'un dixième à la moyenne de l'avant-guerre. Cet écart entre le taux d'expansion de la production agricole et celui de la production industrielle conduit à admettre que le problème alimentaire demeure aussi grave que jamais en Asie — au point d'ajouter encore, toutes choses égales d'ailleurs, aux risques d'inflation que les programmes de développement économique présentent dans certains pays — et cette conviction a incité plusieurs pays à faire une part plus large à l'agriculture dans la conception ou la révision de leurs plans de développement économique. En même temps, la Commission a marqué la nécessité d'intensifier l'industrialisation — y compris la création de petites entreprises industrielles — comme une condition *sine qua non* du progrès économique.

223. En portant ses regards vers l'avenir, la Commission a considéré que les difficultés et les tensions sont la rançon du progrès. Il est bien facile de maintenir la stabilité financière dans une économie stagnante; dans le cas d'un pays qui est décidé à réaliser son développement économique, l'apparition de difficultés et de tensions doit l'inciter à redoubler ses efforts et non pas à lâcher pied.

DÉVELOPPEMENT ET PLANS ÉCONOMIQUES

224. La Commission a examiné le rapport du Groupe de travail pour le développement et les plans économiques sur sa deuxième réunion (ECAFE/L.114). Le fond du rapport a été généralement approuvé, bien que quelques délégations aient exprimé des réserves. La nécessité de concilier les vues divergentes donne inévitablement à un rapport de ce genre un caractère un peu général. La Commission a félicité le secrétariat d'avoir fait, dans la documentation destinée à cette réunion, un bilan détaillé des principes et des méthodes que suivent les pays de la région pour la mise en œuvre de leurs plans de développement économique.

225. La Commission a estimé que, pendant ses deux premières réunions, le Groupe de travail avait fait une reconnaissance utile de tout le domaine du développement économique — problèmes, techniques, principes directeurs et moyens de mise en œuvre — et qu'il convenait désormais de passer à des aspects particuliers du sujet.

226. La Commission a examiné l'importance relative qu'il convient d'attacher, dans les plans nationaux de développement, aux divers secteurs de l'économie et elle a conclu, d'une façon générale, à la nécessité d'une croissance équilibrée. Comme depuis la guerre la production des denrées alimentaires ne s'est pas accrue au

même rythme que la population — question qui mérite à elle seule une étude approfondie — le développement agricole doit passer au premier plan. D'autre part, il est également vrai que le développement industriel est indispensable à la croissance équilibrée et diversifiée des économies de la région.

227. La Commission a noté que de nombreux États membres, tout en ayant conscience de l'importance croissante qui est attribuée au secteur public dans les travaux de développement, et en particulier dans l'établissement de l'infrastructure économique et sociale, estiment que le secteur privé joue, et continuera à jouer, un rôle très important et très utile dans le processus du développement économique.

228. La Commission a reconnu que, pour accélérer le développement économique, il importe de pousser la formation de l'épargne et celle du capital. Les travaux dont l'exécution requiert une main-d'œuvre nombreuse sont importants à la fois parce qu'ils réduisent le chômage total ou partiel et parce qu'ils économisent des capitaux rares, mais il n'est pas possible de retarder indéfiniment l'exécution des travaux où la part du capital est prépondérante. Tout en considérant comme un axiome que les pays de la région doivent surtout compter sur leurs propres efforts pour atteindre un niveau plus élevé de développement économique, la Commission a été d'accord sur la nécessité, en premier lieu, d'accélérer l'apport de l'aide et des capitaux étrangers. Elle n'a pu, toutefois, se prononcer clairement sur des questions telles que les suivantes : dans quelle mesure des sacrifices immédiats sont-ils justifiés par des avantages futurs (ce qui représente peut-être le conflit d'objectifs le plus important) ? Enfin, faut-il donner la priorité aux dépenses qui répondent aux besoins sociaux fondamentaux tels que l'éducation et la santé publique, ou aux dépenses destinées directement au développement économique ?

229. La Commission a fait sienne la recommandation du Groupe de travail tendant à ce que sa troisième réunion soit organisée en collaboration avec la FAO et soit consacrée aux problèmes et techniques de la planification et de la mise en œuvre du développement agricole dans ses rapports avec l'ensemble du développement économique et, plus spécialement, avec l'industrialisation. Les représentants de nombreux États membres ont exprimé le vœu qu'à sa quatrième réunion, le Groupe de travail s'occupe des problèmes et techniques de la planification et de la mise en œuvre du développement industriel.

230. La Commission a noté que l'Union des Républiques socialistes soviétiques est disposée à inviter, en 1958, des experts de la région à participer à un cycle d'études qui aurait lieu à Moscou, sous les auspices de l'AAT et de la CEAE, et au cours duquel des experts soviétiques décriraient leur expérience des techniques de la planification et de la « programmation ». Certains pays se sont prononcés contre l'acceptation de cette proposition, tandis que d'autres ont réservé leur opinion en attendant de connaître les conditions de l'invitation. La Commission n'a pas pris de décision sur ce point à la présente session.

INDUSTRIE ET COMMERCE

231. La Commission a approuvé le rapport du Comité de l'industrie et du commerce sur sa neuvième session

et elle a exprimé sa satisfaction de l'œuvre constructive accomplie par le Comité et par ses organes subsidiaires au cours de l'année.

232. La Commission a noté avec satisfaction que le Comité avait reconnu qu'un système d'échanges commerciaux multilatéraux était préférable à un système d'accords bilatéraux et de troc. Elle a aussi approuvé l'opinion exprimée par le Comité selon laquelle, dans les circonstances actuelles, des arrangements spéciaux et notamment des accords bilatéraux et des accords de troc pouvaient présenter des avantages pour les pays insuffisamment développés en leur offrant des débouchés immédiats pour leurs exportations traditionnelles et de nouvelles sources d'approvisionnement pour couvrir certains de leurs besoins essentiels.

233. La Commission a fait sien l'avis du Comité suivant lequel le champ s'ouvrait très large à l'expansion du commerce intrarégional dans le cadre d'une coopération économique accrue et d'un commerce mondial en voie d'expansion, et en harmonie avec les obligations internationales existantes.

234. La Commission a examiné la question de l'organisation d'entretiens commerciaux entre pays de la région, membres de la Commission. Plusieurs délégations ont appuyé la recommandation du Comité tendant à renvoyer les propositions que le Gouvernement japonais lui avait faites sur cette question au Comité du commerce¹⁹, qui les étudierait à sa prochaine session. Elles ont considéré que ces propositions devaient être étudiées plus à fond avant que la Commission prenne une décision à leur sujet, et que l'on ne voyait pas très bien quels pourraient être les résultats des entretiens envisagés.

235. Au contraire, plusieurs délégations ont proposé d'inviter le secrétariat à transmettre les propositions de la délégation japonaise aux pays de la région, membres et membres associés, pour s'assurer auprès d'eux s'ils seraient disposés à participer à des entretiens commerciaux. On a proposé en outre que, suivant les réponses reçues, le secrétariat prenne les dispositions nécessaires pour organiser de tels entretiens entre les pays membres intéressés à la question, en même temps que la prochaine session du Comité du commerce.

236. En ce qui concerne les frets maritimes, la Commission a fait sien, malgré certaines opinions dissidentes, l'avis qui avait été exprimé au Comité de l'industrie et du commerce suivant lequel il faut continuer à étudier les problèmes et les difficultés que les pays de la région ont à résoudre et à surmonter en matière de transports maritimes, en recherchant surtout dans cette étude les moyens qui permettraient de maintenir les taux de fret à un niveau équitable. Il a été signalé que les retards et l'encombrement dans les ports n'étaient pas particuliers à la région de la CEAE0 et que les conflits ouvriers et le mauvais temps dans les ports d'autres régions contribuaient également à la hausse des frais de transport. Certaines délégations ont estimé que la recommandation du Comité en cette matière ne tenait pas suffisamment compte du fait que la question des transports maritimes et des frets était une question de portée mondiale. Elles ont estimé qu'on ne pouvait résoudre le problème sur une base régionale et que le secrétariat devrait actuellement se borner à recueillir et à diffuser des renseignements sur la question.

¹⁹ Voir la résolution 19 (XIII) qui figure dans la troisième partie du présent rapport.

237. On a également émis l'avis que les gouvernements des pays qui ont une flotte de commerce pourraient user de leurs bons offices auprès des compagnies de navigation afin qu'elles maintiennent les frets maritimes à un niveau équitable et qu'elles répondent aux besoins de tonnage des pays de la région.

238. Étant donné que la hausse des frets maritimes grève de plus en plus lourdement les ressources en devises, déjà restreintes, des pays de la région, on a proposé d'appeler l'attention du Conseil économique et social sur le fait que ces pays ont un intérêt vital à disposer de transports maritimes suffisants à des taux équitables.

239. La Commission a estimé, comme le Comité, qu'il faut développer au maximum le commerce interrégional, et prendre des mesures concrètes pour étudier les possibilités d'échanges et pour éliminer les difficultés pratiques qui freinent l'expansion du commerce interrégional. En ce qui concerne les consultations commerciales interrégionales, la Commission a noté que, si certains pays y voyaient un moyen propre à encourager les échanges interrégionaux, d'autres ne leur reconnaissaient aucun avantage particulier. La Commission a approuvé la proposition tendant à rayer ce point de son programme de travail. Le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques a déclaré que cette omission était contraire aux décisions prises antérieurement par le Conseil économique et social et par la Commission à sa douzième session.

240. La Commission a fait sienne la recommandation du Comité tendant à ce que les pays sans littoral maritime reçoivent des facilités de transit conformément aux principes de la Convention de Barcelone et du GATT, qu'ils y aient adhéré ou non, et elle a reconnu qu'il s'agissait là d'une décision constructive. A cet égard, la Commission a pris note de la résolution 1028 (XI) adoptée par l'Assemblée générale à sa 656^e séance plénière, le 20 février 1957, laquelle « Invite les gouvernements des États Membres à reconnaître pleinement, dans le domaine du commerce de transit, les besoins des États Membres qui n'ont pas de littoral et, en conséquence, à accorder auxdits États des facilités adéquates à cet égard en droit international et dans la pratique, compte tenu des besoins futurs qui résulteront du développement économique des pays sans littoral ». Les délégations de l'Afghanistan et du Laos ont demandé que, en raison de l'importance que présentent les facilités de transit, le secrétariat de la CEAE0 poursuive l'étude des facilités de transit des pays sans littoral maritime et recherche des formules, régionales ou autres, propres à éliminer les entraves au transit et à fournir de plus amples facilités, compte tenu du développement économique des pays sans littoral maritime.

241. La Commission a examiné une proposition, présentée conjointement par la Corée, le Pakistan, les Philippines et la Thaïlande, qui recommandait au Secrétaire exécutif de prendre rapidement, en consultation avec la Direction des affaires sociales de l'Organisation des Nations Unies et l'AAT, des dispositions pour établir un centre régional de l'habitation pour les pays de la zone tropicale sèche en Asie. La Commission n'a pas retenu cette proposition, le vote ayant donné 5 voix pour, 5 voix contre, et 10 abstentions.

242. La Commission a noté que le Comité avait rayé de son programme de travail l'étude sur la gazéification souterraine du charbon. Elle a estimé que puisqu'un

certain nombre de pays, dont le Royaume-Uni et l'Union des Républiques socialistes soviétiques, ont déjà fait des travaux très poussés sur cette question avec des résultats encourageants, il pourrait être utile, si les ressources du secrétariat le permettent, de réunir un groupe d'experts de la gazéification souterraine du charbon, en vue d'examiner les applications possibles de ce procédé dans les pays de la région. En présentant cette suggestion, la Commission a tenu compte du fait qu'un certain nombre de gisements carbonifères de la région offrent des conditions naturelles qui n'en permettent pas l'exploitation par les méthodes ordinaires d'extraction.

243. La Commission a fait sienne l'opinion du Comité quant à l'importance des travaux touchant la carte géologique et la carte minéralogique, la législation minière, le colloque sur la géologie du pétrole, l'étude du potentiel hydro-électrique, l'énergie atomique, l'électrification des campagnes et le personnel qualifié. Elle a souligné l'utilité du voyage d'étude que des experts de l'énergie électrique ont effectué en 1956, et elle a affirmé qu'il serait souhaitable d'organiser aussitôt que possible un voyage d'étude aux États-Unis d'Amérique et au Canada pour des géologues et des ingénieurs des mines appartenant à la région de la CEAEQ.

244. La Commission a considéré que les voyages d'étude effectués par des groupes d'experts techniques sont très profitables aux pays de la région et elle a vivement remercié les pays industrialisés de l'aide qu'ils offrent à cette occasion. Elle a noté avec satisfaction que le Gouvernement des États-Unis d'Amérique avait constitué un fonds spécial de 50.000 dollars pour couvrir les dépenses de tout groupe d'étude qui visiterait les États-Unis.

245. La Commission a fait siennes les recommandations du Comité concernant le programme de travail dans le domaine de l'industrie et du commerce et elle a considéré que l'allègement qui en résulte permettrait de mieux concentrer les efforts sur les travaux les plus féconds.

STRUCTURE DES COMITÉS DE LA COMMISSION

246. La Commission a examiné les vues des gouvernements membres et membres associés ainsi que les recommandations du Secrétaire exécutif relatives à ce sujet (E/CN.11/444), et elle a adopté à l'unanimité la résolution 19 (XIII) — dont le texte figure dans la troisième partie du présent rapport — qui a créé deux comités distincts, le Comité de l'industrie et des ressources naturelles et le Comité du commerce, au lieu et place du Comité de l'industrie et du commerce.

i) *Mandat du Comité de l'industrie et des ressources naturelles:*

a) Passer en revue les plans de développement industriel des pays de la région et les problèmes qui se posent dans ce domaine, en ce qui concerne l'organisation, la gestion et la formation, la productivité et l'efficacité, ainsi que d'autres aspects techniques et économiques particuliers à certaines industries, à des groupes d'industries ou au développement industriel dans son ensemble, et, d'une façon générale, encourager le développement industriel des pays de la région;

b) Passer en revue les plans relatifs à la recherche, à l'exploitation, à la mise en valeur et à l'utilisation des

ressources minérales, énergétiques et autres destinées aux industries des pays de la région et les problèmes qui se posent dans ce domaine, en ce qui concerne leurs aspects techniques et économiques, notamment ceux qui sont relatifs à l'organisation, à la gestion, à la formation, à la productivité et à l'efficacité dans les industries et les travaux dans ces domaines;

c) Tenir dûment compte des travaux effectués dans ces domaines par l'Organisation des Nations Unies et par d'autres organismes internationaux;

d) Passer en revue et coordonner les travaux de ses organes subsidiaires dans les domaines du développement industriel et de la mise en valeur des ressources minérales et énergétiques, notamment ceux du Sous-Comité des ressources minérales, du Sous-Comité de l'énergie électrique, du Sous-Comité de la sidérurgie, du Groupe de travail pour la petite industrie et la distribution commerciale des produits de l'artisanat, du Groupe de travail pour l'habitation et les matériaux de construction, et ceux des autres organes subsidiaires qu'il créerait, le cas échéant, pour étudier des questions déterminées;

e) Communiquer aux gouvernements membres et membres associés ses conclusions et ses recommandations et faire rapport à la Commission sur ses travaux;

ii) *Mandat du Comité du commerce:*

a) Passer en revue les politiques commerciales appliquées par les pays de la région et encourager le développement des échanges commerciaux, tant entre les pays de la région qu'entre la région et le reste du monde, en vue de faciliter le développement économique des pays de la région;

b) Passer en revue les progrès réalisés par les pays de la région dans la voie de l'expansion commerciale, et encourager la mise en œuvre de techniques et de méthodes propres à assurer cette expansion, notamment la formation du personnel des services de l'expansion commerciale;

c) Étudier d'autres questions relatives au commerce international, notamment celles de la stabilisation du cours des produits, des institutions financières et du financement du commerce, de la normalisation des produits, de l'arbitrage commercial, de la recherche des débouchés, des services de transport maritime et des taux de fret, des facilités de transit pour les pays sans littoral maritime, de l'organisation et des rouages du commerce, compte dûment tenu des travaux effectués dans ces domaines par l'Organisation des Nations Unies et par d'autres organismes internationaux;

d) Communiquer aux gouvernements membres et membres associés ses conclusions et ses recommandations et faire rapport à la Commission sur ses travaux.

247. Certaines délégations ont appuyé les deux propositions complémentaires suivantes, émanant de la délégation de l'Inde :

a) Dans toute la mesure du possible, le Comité du commerce, le Comité de l'industrie et des ressources naturelles et le Comité des transports intérieurs devraient se subdiviser en groupes de travail composés d'experts pour étudier les diverses questions inscrites à l'ordre du jour, après la discussion préliminaire en séance plénière;

b) Immédiatement avant l'ouverture de la session de la Commission, il y aura lieu de réunir un comité préparatoire, composé de représentants des membres et

membres associés de la Commission, pour chercher à abréger la durée de la session.

248. Après discussion, ces propositions ont été retirées par la délégation de l'Inde, étant entendu qu'elles seraient transmises, avec les documents pertinents, aux pays membres et que les observations de ces pays seraient communiquées à la Commission.

249. En ce qui concerne les dates à fixer pour les sessions des comités, la Commission a cru devoir laisser ce soin au Secrétaire exécutif qui déciderait en connaissance de cause. A ce propos, la Commission a recommandé qu'en établissant le calendrier des sessions du Comité et en convoquant les réunions des sous-comités et des groupes de travail, le Secrétaire exécutif tienne compte de la charge supplémentaire que ces réunions peuvent imposer aux gouvernements.

STATISTIQUES

250. La Commission a approuvé le rapport de la quatrième Conférence régionale de statisticiens (E/CN.11/433), qui recommandait notamment à tous les gouvernements de la région de s'efforcer de faire, au cours des années 1956 à 1965, et le plus près possible de 1960, le recensement de la population. Elle a considéré que dans des pays qui ne possèdent pas encore l'expérience des recensements démographiques, le premier recensement devrait être simple. Elle a reconnu que certains concepts ou données généralement admis par les pays occidentaux qui procèdent à des recensements démographiques devraient sans doute être modifiés dans maints pays de la région, par exemple les concepts de population active, de profession et de branche d'activité économique, de situation dans la profession, les données à recueillir sur l'habitation, etc. Elle a estimé que l'on pourrait recourir plus largement aux méthodes de sondage bien que, dans certains cas et pour certains usages, celles-ci ne puissent remplacer un dénombrement complet.

251. La Commission a approuvé la proposition tendant à créer la Conférence des statisticiens d'Asie, qui permettra de discuter sur le plan technique et de façon continue les problèmes statistiques communs aux pays d'Asie. Une résolution à cet effet, présentée par les délégations de la Birmanie et de Ceylan, a été adoptée à l'unanimité. Le texte de cette résolution figure dans la troisième partie du présent rapport, en tant que résolution 21 (XIII).

252. La Commission a noté que les pays membres et membres associés de la Commission participeraient seuls à la Conférence. Par l'intermédiaire de la Conférence, la Commission examinera chaque année l'ordre de priorité des travaux qu'entreprendront la Conférence elle-même et ses divers groupes de travail.

253. La Commission a approuvé la proposition tendant à ce que la cinquième Conférence régionale de statisticiens, prévue pour avril 1957, constitue la première réunion de la Conférence des statisticiens d'Asie, et à ce que son programme de travail soit établi sur une base permanente.

254. La Commission a constaté avec inquiétude la pénurie de personnel technique et administratif dans le domaine des services statistiques et l'insuffisance des moyens mis en œuvre jusqu'ici pour répondre aux besoins les plus urgents des pays de la région à cet

égard. Elle a prié instamment l'AAT d'accélérer le programme de formation en matière de statistique qui est destiné à la région. Elle a recommandé d'ajouter l'alinéa suivant au programme général de la Conférence des statisticiens d'Asie tel qu'il figure au paragraphe 74 du document E/CN.11/433 :

« f) L'organisation, en coopération avec l'Administration de l'assistance technique des Nations Unies, de moyens de formation en matière de statistique, notamment en ce qui concerne les méthodes de sondage et de recensement, à l'intention des fonctionnaires des pays de la région. »

TRANSPORTS INTÉRIEURS

255. En ce qui concerne les problèmes généraux des transports, la Commission a noté avec satisfaction les progrès réalisés dans l'étude de la coordination des transports, et elle a considéré que l'adoption des principes généraux et des méthodes que le Comité des transports intérieurs a recommandés pour le calcul des prix de revient des divers moyens de transport faciliterait aux pays de la région l'établissement de plans pour le développement de leurs systèmes de transport. La Commission a approuvé la recommandation du Comité des transports intérieurs tendant à réunir, au début de 1958, un groupe de travail chargé d'étudier certains aspects : de la coordination des transports tels que le calcul des prix de revient, les barèmes de tarifs, la valeur des services rendus aux usagers, les principes et les méthodes, législatives ou autres de la coordination des divers modes de transport, de la coordination des investissements, des rapports entre la politique des transports et le développement économique, du régime fiscal des transports, des investissements publics et des subventions de l'État.

256. En ce qui concerne les transports intérieurs frigorifiques, qui constituent un facteur important du développement économique et de l'amélioration du niveau de vie, la Commission a décidé à l'unanimité que le secrétariat devrait faire rapport à la prochaine session du Comité sur les progrès de la mise en œuvre des recommandations qui figurent dans l'étude du secrétariat sur cette question; elle a jugé souhaitable de procéder à une étude complémentaire des transports frigorifiques par caboteurs et petits bateaux fluviaux.

257. La Commission a fait sienne l'opinion exprimée par le Comité concernant l'utilité de faire une étude sur la mécanisation de la comptabilité des entreprises de transport. Elle a estimé, toutefois, qu'en raison des conditions de la région, cette mécanisation devrait se faire progressivement.

258. La Commission a pris note de l'état d'avancement des travaux du secrétariat relatifs aux divers projets techniques concernant les routes; elle a estimé qu'il faudrait pousser l'étude des problèmes relatifs aux transports routiers, car, du point de vue économique, cette étude a autant d'importance pour les pays de la région que celle de la construction des routes et des problèmes techniques connexes. En prenant note des progrès des travaux consacrés aux routes, la Commission a estimé que le secrétariat ferait bien d'entreprendre, avec le concours des gouvernements de la région, des études spéciales sur :

- a) Les transports de marchandises à grande distance;
- b) La réglementation de la circulation sur les routes internationales;

- c) La coordination du rai et de la route;
- d) La politique fiscale;
- e) Le développement des transports pour compte propre;
- f) L'aide de l'État pour l'achat de véhicules;
- g) Le financement du réseau des grandes routes par l'impôt.

259. En ce qui concerne les routes internationales, la Commission a noté que certains gouvernements s'occupaient de classer et de désigner certains tronçons de routes qui pourraient, à leur avis, faire partie d'un réseau de grandes routes internationales reliant les pays de la région. Elle a considéré que les deux cycles d'études envisagés, l'un sur la construction et la circulation en fonction de la sécurité de la route, et l'autre sur les routes peu coûteuses et sur la stabilisation du sol, seront extrêmement utiles, car ils donneront l'occasion de discuter en commun les derniers progrès techniques réalisés dans la région et à l'extérieur, et permettront d'échanger l'expérience et les connaissances acquises. La Commission a noté que le Gouvernement de l'Inde étudiait activement la possibilité d'accueillir sur son territoire le cycle d'études sur les routes peu coûteuses et la stabilisation du sol, aussitôt après la session annuelle du Congrès des routes de l'Inde, en janvier 1958, et que sa décision serait connue prochainement. La Commission a exprimé l'espoir que le cycle d'études sur la sécurité de la route, qui doit se tenir à Tokio du 13 au 23 mai 1957, présenterait des recommandations utiles et concrètes. Étant donné qu'il se pose dans certaines parties de la région des problèmes spéciaux de construction, par exemple pour les routes de montagne, la Commission a estimé qu'en plus des études entreprises sur la construction et l'entretien des routes, il faudrait s'attacher spécialement à ces problèmes.

260. La Commission a souligné également la nécessité urgente d'élaborer des programmes adéquats pour la formation professionnelle du personnel technique des routes, et elle a jugé qu'il conviendrait d'étudier la possibilité de faire appel, à cet effet, aux instituts de recherche sur les routes qui existent dans quelques pays de la région.

261. Au sujet des voies fluviales, la Commission a noté avec satisfaction que la Convention relative au jaugeage et à l'immatriculation des bateaux de navigation intérieure avait été signée le 22 juin 1956, à Bangkok, par six pays de la région et que d'autres pays envisageaient d'y adhérer bientôt. Elle a noté également avec satisfaction que le système uniforme de balisage et de signaux de rive pour l'Asie et l'Extrême-Orient gagnait du terrain dans les pays membres.

262. En ce qui concerne le Centre régional OIT/CEAEO pour la formation de mécaniciens de moteurs de marine Diesel, à Rangoon, la Commission s'est félicitée de la réussite de la première série de cours qui a commencé le 18 avril 1956, ainsi que de la création d'un conseil de perfectionnement composé de représentants de certains pays membres.

263. La Commission a pris acte de l'état d'avancement du projet pilote de démonstration organisé en Inde pour l'amélioration des types de bateaux et de leur emploi; elle a noté que les bateaux nécessaires y étaient en construction et que les démonstrations commencent probablement avant la fin de l'année. Quant au

centre de démonstration qui doit être installé au Pakistan, elle a noté que les Gouvernements des États-Unis d'Amérique et de la France continueraient à s'intéresser à cette entreprise, et elle a exprimé l'espoir que des progrès substantiels seraient accomplis prochainement.

264. La Commission a pris note des travaux effectués sur les ports fluviaux. Elle a jugé souhaitable que le consultant du groupe de travail compétent se familiarise avec les conditions que l'on rencontre dans certains pays de la région. Elle a estimé d'autre part que, si l'on voulait éviter d'aggraver le problème du chômage, les recommandations du groupe de travail, tout en préconisant la rationalisation et la mécanisation, ne devraient pas envisager une transformation trop hâtive.

265. La Commission a exprimé l'opinion que le voyage d'étude en Europe orientale et en Afrique que l'on se propose d'organiser serait utile aux spécialistes des transports fluviaux de la région, et elle a exprimé le vœu qu'il ait lieu aussitôt que possible. A cet égard, elle a noté avec satisfaction que des organisations soviétiques avaient invité les experts des pays de la région à visiter l'Union des Républiques socialistes soviétiques pour y étudier les voies fluviales.

266. En ce qui concerne l'étude sur le dragage des voies fluviales, la Commission a noté que le Gouvernement de l'Indonésie offrait de mettre à sa disposition les éléments d'information qu'il doit à sa grande expérience des opérations de dragage dans les ports.

267. Dans le domaine des chemins de fer, la Commission a enregistré avec satisfaction le bon fonctionnement du Centre de formation des Nations Unies pour les fonctionnaires des chemins de fer chargés de l'exploitation et de la signalisation, à Lahore. Elle a noté aussi que le Gouvernement du Pakistan avait renoncé à percevoir le loyer des locaux et le prix des fournitures d'eau et de courant, ce qui a réduit dans une certaine mesure la charge financière supportée jusqu'ici par l'AAT.

268. En ce qui concerne la participation au travail du Centre de formation, de nombreuses délégations ont réaffirmé qu'elles continueraient à lui prêter leur appui, et elles ont estimé que, dans la mesure des places disponibles, le Centre devrait être ouvert aux fonctionnaires des chemins de fer du Moyen-Orient et de l'Afrique.

269. Certains gouvernements ayant offert, à la dernière session du Sous-Comité des chemins de fer, de fournir des moyens de formation, sous réserve des incidences financières et autres, la Commission a noté avec intérêt ces offres et la suite qui leur a été donnée par le secrétariat, et elle a émis l'espoir que les administrations ferroviaires de la région tireraient pleinement parti de ces moyens de formation.

270. La Commission a pris note du point où en était la rédaction définitive du rapport du groupe d'experts sur les locomotives et les autorails Diesel; elle a estimé qu'en raison du vaste programme de diesélisation entrepris par de nombreux réseaux de la région, il fallait s'efforcer d'achever ce rapport au plus tôt. Elle a pensé qu'il vaudrait mieux, par la suite, entreprendre l'étude de quelques cas concrets. Par exemple, les chemins de fer de la Malaisie et ceux de l'Indonésie, qui ont entrepris également un vaste programme de diesélisation, ont choisi des types différents de traction Diesel : traction électrique pour la Malaisie et traction hydraulique pour l'Indonésie. Une étude comparée de l'exploitation de ces deux types de matériel, dans les conditions de la région,

pourrait guider utilement le choix des autres réseaux qui ont établi des plans analogues.

271. La Commission a noté avec intérêt que certains des travaux de pure technologie, qui exigent des enquêtes sur le terrain et d'autres recherches scientifiques, seraient exécutés en coopération avec les services de recherche de certaines administrations ferroviaires de la région et seraient, par conséquent, rayés du programme de travail. Toutefois, elle a reconnu que, si ces enquêtes et études sont confiées aux centres de recherche, le secrétariat n'en garderait pas moins la charge principale de tous les travaux préliminaires et qu'il devrait ainsi établir les grandes lignes des projets, suivre les progrès des études, en analyser les résultats et les présenter aux sous-comités techniques compétents.

272. La Commission a noté avec satisfaction les résultats obtenus par le secrétariat dans la mise en œuvre des recommandations de la Commission touchant les études sur les télécommunications. En particulier, la Commission a tenu à remercier l'UIT de l'offre de coopération qu'elle lui a faite à l'occasion de ces études, et elle a estimé qu'il fallait tirer pleinement parti des travaux effectués par les institutions spécialisées des Nations Unies qui s'intéressent aux télécommunications de manière à éviter tout double emploi. Elle a pris note de l'offre de conseils techniques et de matériel technique faite par un gouvernement. La Commission a fait siennes les vues du Comité des transports intérieurs concernant la part du secrétariat de la CEAEIO et celle de l'UIT dans les études proposées; elle a approuvé la résolution adoptée le 20 février 1957 par le Comité des transports intérieurs (TRANS/92). Elle a approuvé aussi la suggestion tendant à ce que le Secrétaire exécutif de la CEAEIO et le Secrétaire général de l'UIT réunissent, dès l'achèvement des études préliminaires, un groupe de travail pour les télécommunications, composé d'experts des pays membres et membres associés, pour étudier le rapport et formuler des recommandations sur la suite à donner aux travaux.

273. Pour ce qui est du tourisme, la Commission a pris note de la collaboration que le secrétariat n'a cessé d'entretenir avec l'UIOOT et ses commissions régionales. Elle a réaffirmé le rôle éminent du tourisme, qu'il s'agisse de développer la compréhension internationale et les relations culturelles, d'encourager le commerce international ou de favoriser le développement économique, et elle a estimé que le secrétariat devrait continuer de coopérer, dans la mesure de ses ressources, avec l'UIOOT et ses organisations régionales en vue de développer le tourisme et les voyages internationaux.

DÉFENSE CONTRE LES INONDATIONS ET MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HYDRAULIQUES

274. La Commission a pris note du rapport sur les « Activités dans le domaine de la défense contre les inondations et de la mise en valeur des ressources hydrauliques » (E/CN.11/440), ainsi que du rapport intitulé « Mise en valeur des ressources hydrauliques du bassin inférieur du Mékong » (ECAFE/L.119). Elle a fait l'éloge de l'œuvre utile et constructive du Bureau pour la défense contre les inondations et la mise en valeur des ressources hydrauliques et constaté avec satisfaction qu'il s'efforçait de concentrer ses ressources sur les questions les plus importantes.

275. En ce qui concerne l'aménagement à fins multiples des bassins fluviaux, la Commission a constaté l'achèvement d'un certain nombre d'études par pays sur la mise en valeur des ressources hydrauliques, et elle a approuvé la poursuite de ce travail en recommandant de développer l'analyse des problèmes et des difficultés de chaque pays. Certaines délégations ont déclaré qu'elles voulaient examiner ces études de plus près avant de présenter leurs observations. La Commission a considéré que l'étude des méthodes employées pour la construction d'ouvrages en terre et celle des faiblesses que présentent les renseignements hydrologiques étaient des plus utiles, et elle a exprimé l'espoir que ces études seraient rapidement achevées.

276. La Commission a approuvé à nouveau la réunion, prévue pour la fin de 1957, d'une troisième Conférence technique régionale sur la mise en valeur des ressources hydrauliques, et elle a entériné les sujets de discussion recommandés par le secrétariat. Elle a attaché une grande importance au voyage que des spécialistes des ressources hydrauliques doivent faire en Europe et en Amérique du Nord et dont la date est reportée de 1957 à 1958. La Commission a estimé qu'il fallait pousser la diffusion des renseignements, notamment grâce à l'impression du *Flood Control Journal*.

277. Touchant l'étude sur la mise en valeur des ressources hydrauliques du bassin inférieur du Mékong, la Commission a fait sienne la déclaration suivante, présentée par la délégation du Laos conjointement avec celles du Cambodge, de la Thaïlande et de la République du Viet-Nam :

« Les délégations des pays riverains du cours inférieur du Mékong,

« Ayant pris connaissance du document ECAFE/L.119 intitulé « Mise en valeur des ressources hydrauliques du bassin inférieur du Mékong »,

« Félicitent pour ce travail le secrétariat de la Commission et, en particulier, son Bureau pour la défense contre les inondations et la mise en valeur des ressources hydrauliques;

« Estiment qu'il présente une réelle utilité en ce qui concerne le développement de leurs économies;

« Expriment le vœu que de telles études soient poursuivies conjointement avec les quatre pays intéressés afin de déterminer plus en détail dans quelle mesure les projets envisagés concernant l'énergie hydro-électrique, la navigation, l'irrigation, le drainage et la défense contre les inondations sont susceptibles d'intéresser plusieurs pays. »

278. Les délégations des États-Unis d'Amérique, de la France, de l'Inde et du Japon ont déclaré que leurs gouvernements étaient disposés à fournir une assistance technique pour la poursuite des études, et la délégation des États-Unis a fait connaître de plus que son gouvernement demeurerait prêt à envisager, dans les limites de son Fonds pour le développement économique de l'Asie, les propositions coordonnées que pourraient faire les pays riverains en vue de travaux utiles intéressant le bas Mékong.

279. En ce qui concerne le nom du Bureau pour la défense contre les inondations et la mise en valeur des ressources hydrauliques, la Commission a été d'avis qu'il ne convenait pas de le changer. Le Secrétaire exécutif a donné à la Commission l'assurance que le nom actuel serait maintenu.

AGRICULTURE

280. La Commission a pris acte du rapport sur les travaux de la Division mixte CEAE/FAO de l'agriculture (ECAFE/L.117), de la note sur le Cycle d'études FAO/CEAE sur le financement de l'agriculture et le crédit agricole (ECAFE/L.116), ainsi que du projet de programme de travail et d'ordre de priorité dans le domaine de l'agriculture pour 1957-1958 (ECAFE/L.120/Rev.1).

281. La Commission a pris note des travaux effectués par la Division mixte de l'agriculture en 1956, ainsi que des bonnes relations de travail qui se sont établies entre la CEAE et la FAO. En particulier, la Commission s'est félicitée du succès du Cycle d'études FAO/CEAE sur le financement de l'agriculture et le crédit agricole qui s'est tenu à Lahore en 1956. La Commission a noté aussi avec satisfaction les dispositions prises pour organiser, conjointement avec la FAO, la session de la Conférence des statisticiens d'Asie qui doit discuter le projet de programme pour le recensement mondial de l'agriculture en 1960, ainsi que la troisième réunion du Groupe de travail de la CEAE pour le développement et les plans économiques, qui est prévue pour septembre 1957 et qui s'occupera tout particulièrement du secteur agricole.

282. La Commission a exprimé l'espoir que les gouvernements de la région continueraient de créer des institutions capables de fournir aisément du crédit en vue de l'amélioration du secteur agricole, et elle a approuvé la suggestion tendant à ce que le secrétariat continue de suivre les initiatives prises par les gouvernements dans ce domaine et encourage les échanges de renseignements entre pays de la région. La Commission a considéré que les coopératives qui s'occupent à la fois du crédit et de la distribution commerciale répondent parfaitement aux besoins des cultivateurs de la région. On a émis l'idée qu'il faudrait procurer du crédit à bon marché aux éleveurs pour leur permettre d'accroître le cheptel et la production laitière, et qu'il faudrait étendre aux pêcheurs les facilités de crédit destinées aux agriculteurs.

283. La Commission a considéré que le secrétariat devrait continuer par priorité son étude permanente de l'évolution de la situation alimentaire et agricole dans la région. Certaines délégations ont estimé, comme le secrétariat, que la poursuite de l'étude sur l'élasticité de la demande de riz et d'autres céréales devrait incomber surtout aux gouvernements. Il a été entendu que les études dans ce domaine, ainsi que toutes celles qui pourraient porter sur des cas concrets d'emploi des excédents agricoles pour le développement économique, seraient faites en liaison avec les institutions nationales ou internationales compétentes.

284. La Commission a accueilli avec intérêt les études entreprises sur les politiques des prix des produits agricoles et alimentaires, notamment en ce qui concerne le riz. Elle a jugé que le secrétariat et les pays de la région devraient étudier de plus près les techniques de la distribution commerciale des produits agricoles, les travaux effectués dans ce domaine promettant de donner rapidement des résultats concrets. La liste des produits à étudier gagnerait à être étendue progressivement aux produits de l'élevage.

285. La Commission a fait sienne la proposition du secrétariat d'entreprendre des études qui permettraient

d'apprécier et de stimuler les progrès des enquêtes et des recherches en matière d'économie agricole qui intéressent les plans de développement agricole établis par les gouvernements.

MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION

286. La Commission a rappelé sa résolution du 7 mars 1951 (E/CN.11/301), par laquelle elle invitait le Secrétaire exécutif à présenter, tous les trois ans, avec la collaboration des divers gouvernements membres, un rapport sur la mise en œuvre des recommandations de la Commission, et elle a examiné la question à la lumière de l'expérience acquise en cette matière par le Conseil économique et social et la Commission elle-même. Elle a reconnu qu'il importe de suivre les mesures prises par les gouvernements membres en exécution des diverses recommandations et résolutions de la Commission et de ses organes subsidiaires. Elle a estimé qu'elle pourrait ainsi mesurer l'efficacité de son travail. Cependant, la Commission sait très bien que, depuis quelques années, ses recommandations, et surtout celles de ses organes subsidiaires, se sont multipliées et qu'elles embrassent un domaine très vaste, à la fois économique et technique. Pour établir un rapport mis à jour sur la suite donnée aux recommandations, il faudrait adresser aux gouvernements un questionnaire détaillé qui leur imposerait un surcroît de travail. La Commission a donc décidé de cesser de présenter tous les trois ans un rapport sur la mise en œuvre de ses recommandations. Elle a estimé qu'il serait préférable que les rapports de fond du secrétariat soient établis, sur la base des renseignements fournis par les membres, de manière à refléter, dans toute la mesure du possible, les mesures prises par les gouvernements pour mettre en œuvre les recommandations et les résolutions adoptées dans divers domaines par la Commission et ses organes subsidiaires. La Commission a aussi prié ses organes subsidiaires — les comités, sous-comités et groupes de travail — d'exposer, sur la base des renseignements fournis par les gouvernements, dans quelle mesure et de quelle manière les États membres donnent effet aux recommandations et aux décisions de la Commission et de ses organes subsidiaires. Elle a estimé, en outre, qu'elle pourrait insérer dans son rapport un résumé des renseignements fournis par les gouvernements membres sur les mesures qu'ils auront prises pour donner effet à ses recommandations.

287. La Commission a considéré enfin qu'à l'avenir, chaque fois qu'il serait nécessaire de connaître exactement les mesures prises par les gouvernements, en application d'une résolution, celle-ci devrait contenir une disposition qui prierait les gouvernements membres de présenter un rapport sur ce point.

288. Le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques a estimé qu'une analyse des résultats obtenus dans la mise en œuvre des recommandations de la Commission était indispensable pour permettre à la Commission de poursuivre son œuvre féconde dans l'intérêt des pays de la région, et que le secrétariat devrait par conséquent soumettre un rapport, conformément à la résolution mentionnée ci-dessus, à la prochaine session de la Commission.

RAPPORTS DES INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES

289. La Commission a pris acte du rapport sur les activités de l'Organisation internationale du Travail

présentant un intérêt particulier pour l'Asie (E/CN.11/446), du rapport sur les « Activités de l'UNESCO en 1956 et projets pour 1957 intéressant la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient » (E/CN.11/442), du rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (E/CN.11/445), ainsi que des déclarations faites par les représentants de ces institutions spécialisées et par ceux de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et du Fonds monétaire international.

290. La Commission s'est félicitée de l'ampleur croissante de l'action des institutions spécialisées et, en particulier, de la contribution qu'elles apportent dans le domaine de l'assistance technique, aux programmes régionaux et nationaux des pays de la région de la CEAE0.

291. La Commission a reconnu la valeur que présente pour les pays de la région l'action de la FAO dans les domaines de l'agriculture, des questions économiques, de la pêche, de la sylviculture et de la diététique. La Commission a noté que les gouvernements de la région avaient passé en revue les activités de la FAO et discuté l'orientation future de son œuvre au cours de la troisième Conférence régionale de la FAO qui s'est tenue à Bandoung (Indonésie), en octobre 1956. Étant donné la place prédominante de l'agriculture dans l'économie de la plupart des pays d'Asie et l'importance que revêt le développement agricole dans le cadre du développement économique général, la Commission a relevé avec intérêt que la FAO projetait de renforcer ses cadres permanents dans la région.

292. La Commission a noté que la FAO et la CEAE0 avaient intégré étroitement leurs travaux sur les sujets d'intérêt commun grâce à la Division mixte de l'agriculture et grâce aux groupes de travail et cycles d'études organisés conjointement. A cet égard, la Commission a noté la réunion, en 1956, du Cycle d'études FAO/CEAE0 sur le financement de l'agriculture et le crédit agricole, celle du Groupe de travail mixte CEAE0/FAO pour les traverses de chemins de fer (en bois), ainsi que la participation de la CEAE0 à la réunion de la FAO sur l'assurance des récoltes et du bétail. La Commission a envisagé avec faveur les propositions tendant à organiser des réunions mixtes FAO/CEAE0 : en 1957, sur le recensement mondial de l'agriculture de 1960, et sur le développement et la planification dans le secteur agricole; au début de 1958, sur la politique des prix agricoles.

293. La Commission a pris note de l'opinion exprimée par la FAO et le Secrétaire exécutif (ECAFE/16) quant à la demande croissante de pâte à papier et de papier dans la région. La Commission a considéré qu'avec le recul de l'analphabétisme et l'accroissement démographique prévu, la région aurait de plus en plus besoin d'importer ces deux produits, ce qui poserait un problème grave à moins que les pays ne prennent des mesures pour augmenter leur production à partir de matières indigènes. La Commission a donc fait sienne la proposition du Secrétaire exécutif, à savoir, que la CEAE0 participe à une réunion pour l'Extrême-Orient de spécialistes de l'économie et de la technique de l'industrie de la pâte à papier et du papier, qui serait organisée conjointement par la CEAE0 et la FAO au milieu de 1959.

294. La Commission a noté l'importance de l'assistance technique fournie par l'OIT aux pays de la région, notamment sous la forme de programmes régionaux de formation et de perfectionnement. Elle a noté que la

Conférence régionale asienne et le Comité consultatif asien de l'OIT s'occupaient activement de divers problèmes professionnels et industriels des pays de la région.

295. La Commission a relevé que l'activité de l'UNESCO dans les pays de la région de la CEAE0 s'étendait à des domaines très divers, savoir, l'éducation, la recherche scientifique et l'enseignement des sciences naturelles et sociales, les activités culturelles, les moyens d'éducation des masses et les échanges de professeurs et d'étudiants. Elle a pris note de la création, à Calcutta, d'un centre de recherche de l'UNESCO sur les incidences sociales de l'industrialisation dans l'Asie du Sud, et elle a exprimé l'espoir que les travaux de ce centre seraient utiles aux pays de la CEAE0 qui s'engagent dans la voie du développement industriel. Elle a noté également qu'un cycle d'études ONU/UNESCO sur l'urbanisation dans la région de la CEAE0 avait eu lieu à Bangkok, en août 1956, et avait porté sur les problèmes que pose la croissance des villes dans cette région et sur les moyens de les résoudre.

296. La Commission a constaté que l'assistance fournie par la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et le Fonds monétaire international à leurs membres dans la région de la CEAE0 ne cessait de gagner en ampleur et en portée, et qu'il ne s'agissait pas seulement de prêts de la Banque et d'avances consenties par le Fonds, mais aussi d'assistance technique et de conseils sur les problèmes du développement économique et de la politique économique, grâce à des missions d'enquête, à des consultations et à d'autres moyens.

297. La Commission s'est félicitée de l'étroite collaboration qui s'est maintenue entre le secrétariat de la CEAE0 et les institutions spécialisées pour diverses entreprises de la Commission et ses organes subsidiaires, ainsi que de la part active que les institutions spécialisées ont prise aux travaux de la Commission.

298. La Commission a adopté à l'unanimité la résolution 22 (XIII) relative à la colonisation rurale, dont le texte figure dans la troisième partie du présent rapport.

ACTIVITÉS DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LA RÉGION

299. La Commission a pris note avec satisfaction du rapport établi par l'AAT intitulé : « L'assistance technique des Nations Unies en Asie et en Extrême-Orient, 1956 » (E/CN.11/443), et du document d'information présenté par le secrétariat du BAT sur l'assistance technique fournie aux pays et territoires de la région de la CEAE0 au titre du Programme élargi (E/CN.11/449). La Commission a entendu aussi les déclarations du Directeur général de l'AAT et du représentant du BAT.

300. La Commission a estimé que le programme d'assistance technique des Nations Unies apporte une contribution marquée au développement économique des pays de la région et représente une forme très féconde de coopération internationale. La Commission a noté avec satisfaction que la valeur totale de l'assistance technique fournie en 1956 aux pays de la région de la CEAE0 avait été sensiblement plus élevée qu'en 1955, bien que ceci soit dû plutôt à l'exécution plus rapide des projets approuvés qu'à l'augmentation, restée relativement faible, des crédits. Il subsiste néanmoins un écart considérable entre les ressources financières limitées du Programme élargi et le volume croissant des demandes d'assistance présentées par les gouvernements. La Commission a

exprimé l'espoir que les Membres de l'Organisation des Nations Unies augmenteraient leur contribution au Programme élargi de façon à lui assurer une base plus large et plus sûre.

301. La Commission a constaté avec satisfaction que les pays de la région de la CEAE0 s'intéressent de plus en plus au Programme élargi d'assistance technique, comme l'indiquent le montant accru de leur contribution et le nombre croissant d'experts recrutés dans la région. La Commission a exprimé l'espoir que les pays de la région participeraient plus activement encore au Programme et que l'on recruterait de plus en plus d'experts dans la région de la CEAE0.

302. La Commission a relevé l'efficacité croissante de la méthode qui consiste à établir les programmes par pays, et elle a jugé souhaitable que les gouvernements continuent de participer effectivement à la préparation de ces programmes; quelques délégations ont estimé qu'il serait utile de ne pas fixer d'avance le montant des fonds alloués aux diverses organisations participantes.

303. La Commission a été saisie d'une suggestion selon laquelle les pays plus avancés devraient verser leur contribution au Programme élargi dans une monnaie convertible. La Commission a été d'avis qu'une telle disposition serait de nature à réduire encore les maigres ressources en devises des pays sous-développés. Certaines délégations se sont prononcées pour l'application, jusqu'à nouvel ordre, de la résolution 623 B III (XXII) du Conseil économique et social. Certaines autres délégations ont fait valoir qu'il conviendrait de s'en tenir au versement des contributions en monnaie nationale, ce qui est la méthode antérieure, sanctionnée par la résolution 222 A (IX) du Conseil.

304. Comme la région prend de plus en plus conscience de la nécessité de la planification économique et de l'urgence du développement industriel, la Commission a souligné que les gouvernements auraient de plus en plus besoin d'assistance technique dans les domaines suivants : plans de développement, inventaire des ressources, amélioration de l'appareil administratif, développement industriel et recherche appliquée aux sciences sociales. La Commission a relevé que l'expérience acquise par les organes subsidiaires de la CEAE0 et à la suite des études faites par le secrétariat de la CEAE0 se révélerait très utile à cet égard.

305. La Commission a constaté avec satisfaction que plusieurs entreprises régionales utiles fonctionnaient pendant l'année écoulée. Elle a affirmé que, dans le cas où une question particulière intéresse plusieurs pays de la région, des entreprises régionales, telles que les centres de formation et de perfectionnement, les centres de démonstration, les cycles d'études et les voyages d'étude, constituaient une forme efficace d'assistance technique. Ces initiatives ont de plus l'avantage d'encourager la

coopération économique dans la région. La Commission a considéré également qu'il y aurait intérêt à ne plus limiter les voyages d'étude aux questions purement techniques, mais à les étendre au domaine des sciences économiques et sociales.

306. La Commission a été frappée par la nécessité urgente de fournir aux divers pays de la région des moyens de formation suffisants à tous les échelons. Elle a suggéré que les gouvernements qui reçoivent des experts continuent à leur adjoindre des techniciens locaux afin de préparer la poursuite, sur le plan national, du programme d'assistance technique. La Commission a appelé l'attention des gouvernements de la région sur la nécessité d'assurer un emploi approprié aux boursiers de l'assistance technique qui ont terminé leur stage.

307. La Commission a appris avec satisfaction que plusieurs pays étaient disposés à continuer et, dans certains cas, à accroître leur assistance technique aux pays de la région.

308. La Commission a noté que le CAT avait attaché une importance spéciale à la nécessité d'évaluer périodiquement les résultats du Programme élargi, et elle a considéré que cette évaluation pourrait être entreprise en coopération avec la CEAE0.

309. La Commission a noté que le secrétariat de la CEAE0 maintenait efficacement la liaison avec l'AAT. A ce sujet, la Commission attend avec intérêt les résultats de l'expérience de décentralisation des activités de l'AAT entreprise avec le concours du secrétariat de la Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL).

DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION

310. La Commission a accueilli favorablement l'invitation du Gouvernement de la Fédération de Malaisie à tenir sa quatorzième session à Kuala-Lumpur, en 1958. La Commission a décidé à l'unanimité d'accepter cette invitation, sous réserve de l'approbation des organes compétents des Nations Unies, la date de la session devant être fixée par le Secrétaire exécutif, de concert avec le Gouvernement de la Fédération de Malaisie. La Commission a également autorisé le Secrétaire exécutif à arrêter la date de la première session du Comité de l'industrie et des ressources naturelles, et celle de la septième session du Comité des transports intérieurs, en fonction de l'époque fixée pour la quatorzième session de la Commission.

311. La Commission a pris note de la déclaration du représentant du Pakistan, qui a indiqué que son gouvernement avait eu également l'intention d'inviter la Commission à se réunir au Pakistan, mais qu'étant donné l'invitation du Gouvernement de la Fédération de Malaisie, le Gouvernement pakistanais espérait que la Commission pourrait tenir une de ses sessions ultérieures au Pakistan.

TROISIÈME PARTIE

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LA COMMISSION A SA TREIZIÈME SESSION

18 (XIII). Dixième anniversaire de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

Exprimant sa gratitude à l'Organisation des Nations Unies pour avoir créé la Commission il y a 10 ans,

Considérant que, pendant cette période, la Commission a rendu des services utiles aux pays de la région,

1. *Prie* les États membres et membres associés de la Commission et tous autres qui participent à ses travaux de continuer à coopérer avec elle en vue de poursuivre l'accomplissement de sa tâche et de ses objectifs;

2. *Prie* les États membres de coopérer avec l'Organisation des Nations Unies pour faire connaître au public les objectifs et les travaux de la Commission;

3. *Prie* le Secrétaire exécutif de prendre des dispositions en vue de faire publier à bref délai un historique des 10 premières années de la Commission, dans lequel pourraient être reproduites les déclarations faites par les délégations à l'occasion du dixième anniversaire de la CEAEAO.

187^e séance,
28 mars 1957.

19 (XIII). Structure des comités de la Commission

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

Considérant que la structure des comités de la Commission a été modifiée au cours des années, en vue de faire face aux besoins des pays membres,

Considérant que les travaux de la Commission dans le domaine de l'industrie et des ressources naturelles et dans celui du commerce se sont développés d'une façon considérable, quantitativement et qualitativement,

Ayant pris connaissance de la note du Secrétaire exécutif sur la structure des comités de la Commission²⁰ par laquelle les vues des gouvernements membres et membres associés sur cette question lui ont été communiquées,

Décide:

1) Le Comité de l'industrie et du commerce portera dorénavant le nom de Comité de l'industrie et des ressources naturelles; son mandat sera le suivant :

a) Passer en revue les plans de développement industriel des pays de la région et les problèmes qui se posent dans ce domaine, en ce qui concerne l'organisation, la gestion et la formation, la productivité et l'efficacité, ainsi que d'autres aspects techniques et économiques particuliers à certaines industries, à des groupes d'industries ou au développement industriel dans son ensemble, et, d'une façon générale, encourager le développement industriel des pays de la région;

b) Passer en revue les plans relatifs à la recherche, à l'exploitation, à la mise en valeur et à l'utilisation des ressources minérales, énergétiques et autres destinées aux industries des pays de la région et les problèmes qui se posent dans ce domaine, en ce qui concerne leurs aspects techniques et économiques, notamment ceux qui sont relatifs à l'organisation, à la gestion, à la formation, à la productivité et à l'efficacité dans les industries et les travaux dans ces domaines;

c) Tenir dûment compte des travaux effectués dans ces domaines par l'Organisation des Nations Unies et par d'autres organismes internationaux;

d) Passer en revue et coordonner les travaux de ses organes subsidiaires dans les domaines du développement industriel et de la mise en valeur des ressources minérales et énergétiques, notamment ceux du Sous-

Comité des ressources minérales, du Sous-Comité de l'énergie électrique, du Sous-Comité de la sidérurgie, du Groupe de travail pour la petite industrie et la distribution commerciale des produits de l'artisanat, du Groupe de travail pour l'habitation et les matériaux de construction, et ceux des autres organes subsidiaires qu'il créerait, le cas échéant, pour étudier des questions déterminées;

e) Communiquer aux gouvernements membres et membres associés ses conclusions et ses recommandations et faire rapport à la Commission sur ses travaux;

2) Le Sous-Comité du commerce portera dorénavant le nom de Comité du commerce; son mandat sera le suivant :

a) Passer en revue les politiques commerciales appliquées par les pays de la région et encourager le développement des échanges commerciaux, tant entre les pays de la région qu'entre la région et le reste du monde, en vue de faciliter le développement économique des pays de la région;

b) Passer en revue les progrès réalisés par les pays de la région dans la voie de l'expansion commerciale, et encourager la mise en œuvre de techniques et de méthodes propres à assurer cette expansion, notamment la formation du personnel des services de l'expansion commerciale;

c) Étudier d'autres questions relatives au commerce international, notamment celles de la stabilisation du cours des produits, des institutions financières et du financement du commerce, de la normalisation des produits, de l'arbitrage commercial, de la recherche des débouchés, des services de transport maritime et des taux de fret, des facilités de transit pour les pays sans littoral maritime, de l'organisation et des rouages du commerce, compte dûment tenu des travaux effectués dans ces domaines par l'Organisation des Nations Unies et par d'autres organismes internationaux;

d) Communiquer aux gouvernements membres et membres associés ses conclusions et ses recommandations et faire rapport à la Commission sur ses travaux.

182^e séance,
26 mars 1957.

20 (XIII). Études régionales sur les tendances démographiques et le développement économique

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

Ayant étudié la note du Secrétaire exécutif intitulée « Projet de programme de travail et ordre de priorité : études démographiques régionales²¹ »,

Tenant compte du taux élevé de l'accroissement de la population dans la plupart des pays de la région,

Reconnaissant l'importance que le problème de l'accroissement de la population présente pour le développement économique, notamment en ce qui concerne la demande de biens et de services, la création de possibilités d'emploi et le besoin de capitaux destinés aux investissements,

Notant que le projet intitulé « Rapports entre l'accroissement de la population et le développement

²⁰ E/CN.11/444.

²¹ ECAFE/14.

économique » (02-03), qui figure dans le programme de travail approuvé par la Commission à sa douzième session, est actuellement classé dans le groupe 2 comme projet prioritaire spécial,

Notant aussi que la Commission de la population, à sa neuvième session, a estimé que l'étude des tendances démographiques dans leurs rapports avec le développement économique demande un travail considérable et a proposé de considérer cette étude, dans la région de la CEAE0, comme un sujet permanent d'étude,

1. *Décide* de classer ce projet, dans son programme de travail, dans le groupe 1, comme projet prioritaire de caractère permanent;

2. *Prie* le Secrétaire exécutif : a) de fournir les ressources nécessaires à la réalisation du projet, b) de déterminer les travaux qui devront recevoir priorité dans ce domaine, c) de faire rapport, à la prochaine session de la Commission, sur l'état d'avancement des travaux et sur le programme de travail envisagé pour l'avenir;

3. *Accueille avec satisfaction* l'aide offerte au secrétariat de la CEAE0 par le Service de la population de la Direction des affaires sociales de l'Organisation des Nations Unies;

4. *Prie* les gouvernements membres et membres associés de la Commission de fournir au secrétariat, en vue de ces études, les matériaux et les renseignements dont ils disposent ainsi que toute autre forme d'assistance.

187^e séance,
28 mars 1957.

21 (XIII). Conférence des statisticiens d'Asie

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

Ayant pris connaissance du rapport de la quatrième Conférence régionale de statisticiens²²,

Notant avec satisfaction les progrès accomplis par les pays de la CEAE0 dans la voie de l'amélioration des méthodes statistiques grâce aux conférences et groupes de travail consacrés à cette question, qui ont été réunis jusqu'à présent,

²² E/CN.11/433.

Constatant, cependant, qu'il est nécessaire de renforcer davantage la coopération entre les fonctionnaires des services officiels de statistique en vue d'établir des normes statistiques et d'améliorer les statistiques,

Prenant acte de ce que la Commission de statistique, à sa neuvième session, a approuvé la création de la Conférence des statisticiens d'Asie,

1. *Approuve* la proposition de la quatrième Conférence régionale de statisticiens tendant à créer la Conférence des statisticiens d'Asie;

2. *Invite* la Conférence des statisticiens d'Asie à faire rapport à la Commission, à sa prochaine session, sur le programme de travail que la Conférence se propose d'adopter.

181^e séance,
25 mars 1957.

22 (XIII). Colonisation rurale

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

Rappelant la résolution 17 (XII) qu'elle a adoptée à l'unanimité à sa douzième session,

Considérant que la mise en œuvre de cette résolution contribuera substantiellement au progrès économique et social de la région,

Considérant en outre qu'un voyage d'étude qui serait entrepris par des fonctionnaires des pays de la région de la CEAE0 chargés des questions relatives à la colonisation rurale serait un pas important vers la mise en œuvre de ladite résolution,

1. *Estime* que ce voyage d'étude doit recevoir la priorité accordée aux importants projets régionaux d'assistance technique;

2. *Invite* le secrétariat de la CEAE0, l'Administration de l'assistance technique de l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture à étudier la possibilité de réaliser ce projet en 1958 et à donner une suite favorable à l'offre de coopération formulée dans la déclaration de la Fédération mondiale des anciens combattants²³.

187^e séance,
28 mars 1957.

²³ E/CN.11/NGO/18.

QUATRIÈME PARTIE

PROJET DE RÉSOLUTION A L'INTENTION DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Le Conseil économique et social

Prend acte du rapport annuel de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient pour la période allant du 15 février 1956 au 28 mars 1957, des recommandations contenues dans le compte rendu des débats de la treizième session de la Commission, ainsi que du programme de travail et de l'ordre de priorité qu'il contient.

187^e séance,
28 mars 1957

PROGRAMME DE TRAVAIL ET ORDRE DE PRIORITÉ

312. A la 181^e séance, qu'elle a tenue le 28 mars 1957, la Commission a approuvé à l'unanimité le programme de travail et de l'ordre de priorité qui sont exposés plus loin. Ce programme de travail et l'ordre de priorité sont fondés sur les recommandations formulées dans le rapport du Comité de l'industrie et du commerce (neuvième session) [E/CN.11/451], le rapport du Comité des transports intérieurs (sixième session) [E/CN.11/450], le rapport de la deuxième réunion du Groupe de travail pour le développement et les plans économiques (ECAFE/L.114, *Economic Bulletin for Asia and the Far East*, vol. VII, n° 3) et le programme de travail de la Division mixte CEAE/FAO de l'agriculture, arrêté en commun par le Secrétaire exécutif et le Directeur général de la FAO; il tient compte aussi des consultations à l'échelon des secrétariats qui ont eu lieu entre la CEAE et l'OIT, l'UNESCO, l'OMS, l'OMM et le Fonds monétaire international sur des projets touchant les questions qui sont de leur ressort.

313. Comme par le passé, en passant en revue son programme de travail et son ordre de priorité, la Commission a continué de se conformer aux directives et décisions du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale, ainsi qu'aux recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, concernant les programmes et les priorités dans les domaines économique et social, la concentration et la coordination des efforts et des ressources, le contrôle et la limitation de la documentation, et d'autres questions connexes. On a accordé une attention particulière aux recommandations contenues dans les résolutions suivantes du Conseil économique et social : 324 (XI), 362 B (XII), 402 B (XIII), 451 A (XIV), 497 C (XVI), 553 (XVIII), 557 (XVIII), 590 (XX), 597 (XXI), 604 (XXI) et 630 (XXII).

314. Par sa résolution 597 A (XXI), intitulée « Développement économique des pays sous-développés — Industrialisation », le Conseil économique et social :

« 8. *Prie* les commissions économiques régionales, en vue d'assurer l'unité et la coordination des travaux dans ce domaine, de tenir dûment compte, quand elles prépareront et arrêteront le programme de leurs travaux à venir, du programme de travail sur l'industrialisation et la productivité. »

315. Par sa résolution 630 A I (XXII), intitulée « Examen général du développement et de la coordination de l'ensemble des programmes et activités de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme », le Conseil économique et social :

« 4. *Réitère* l'appel lancé par l'Assemblée générale dans sa résolution 125 (II) du 20 novembre 1947 et *prie instamment* les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées de prendre d'urgence des mesures pour coordonner à l'échelon national leur action pour tout ce qui touche les activités de l'Organisation des Nations Unies et des diverses institutions spécialisées afin que l'Organisation et les institutions spécialisées puissent s'attacher davantage à l'exécution des projets les plus

importants et à une coordination plus étroite de leurs activités dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme;

« 5. *Prie* le Secrétaire général de préparer un nouveau rapport analogue au document intitulé « Observations sur le programme de travail du Conseil et sur les incidences financières des mesures prises par le Conseil », dans lequel il présentera des observations sur les travaux touchant le domaine social comme il en a manifesté l'intention au paragraphe 4 dudit document ainsi que sur les programmes de travail des commissions économiques régionales et des commissions techniques;

« 8. *Recommande* aux institutions spécialisées et *prie* les commissions économiques régionales et les commissions techniques de s'attacher particulièrement à concentrer davantage leurs activités sur les problèmes les plus importants dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme, selon le cas, et à coordonner de façon plus efficace lesdites activités, et de faire figurer dans leurs prochains rapports au Conseil une section spéciale à ce sujet. »

EXPOSÉ DU PROGRAMME DE TRAVAIL

316. Depuis deux ou trois sessions, la Commission a consacré une grande attention à la question de la concentration des efforts, dont l'importance et l'urgence ont été soulignées dans les recommandations citées plus haut que le Conseil économique et social a adressées au Secrétaire général et aux commissions économiques régionales.

317. On se rappellera qu'à sa douzième session, en 1956, la Commission avait décidé d'examiner à sa session suivante comment elle pourrait obtenir « des résultats plus rapides et plus substantiels » en « concentr[ant] davantage ses efforts » et qu'elle avait invité « les organes subsidiaires qui se réunir[aient] au cours de l'année à présenter des observations à ce sujet ²⁴ ».

318. La Commission a noté que le Secrétaire exécutif avait dûment transmis cette invitation aux organes subsidiaires qui s'étaient réunis en 1956 et qu'ils avaient tenu compte de la nécessité d'une concentration des efforts dans les programmes de travail recommandés par eux dans leurs domaines respectifs. La Commission a noté également que le Secrétaire exécutif avait passé en revue l'ensemble du programme de travail et de l'ordre de priorité, analysé les incidences de chaque projet et précisé les critères et principes dont il faut tenir compte lorsqu'on élabore le programme de travail de la Commission. Lors de la réunion du Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales et des Secrétaires exécutifs des trois commissions économiques régionales, les programmes de travail des commissions, notamment les travaux sur l'industrialisation et la productivité qui sont en cours d'exécution ou en projet au Siège de l'Organisation des Nations Unies et dans les commissions régionales, ont été réexaminés. L'opinion mûrement

²⁴ Documents officiels du Conseil économique et social, vingt-deuxième session, Supplément n° 2 (E/2821), par. 329.

réfléchi du Secrétariat a été communiquée à la Commission par une note du Secrétaire exécutif relative au projet de programme de travail et à l'ordre de priorité (ECAFE/L.121) et une autre note sur l'industrialisation (ECAFE/10).

319. La Commission a approuvé pleinement les critères ci-dessous, proposés par le Secrétaire exécutif, et qui doivent être appliqués par la Commission elle-même et ses organes subsidiaires pour l'établissement du programme de travail :

a) D'une manière générale, les projets doivent présenter de l'intérêt pour l'ensemble de la région, ou au moins pour plusieurs pays de la région.

b) Il convient d'accorder la préférence aux travaux dont les résultats influent directement sur l'établissement et l'application des directives générales.

c) Il convient de concentrer davantage les efforts sur les problèmes importants de caractère plus général et durable. (Bien entendu, ces problèmes pourraient être revus d'année en année pour que la Commission soit tenue au courant tous les ans des progrès accomplis et puisse donner des directives au sujet de l'orientation future du travail.)

d) Il convient aussi d'accorder la préférence aux projets qui semblent devoir donner des résultats pratiques à bref délai.

La Commission a aussi approuvé, d'une façon générale, la méthode d'ensemble recommandée par le Secrétaire exécutif.

320. La Commission a pris note des observations présentées par la délégation des États-Unis (ECAFE/19), qui précisaient, sur la base des critères et priorités déjà approuvés par le Conseil économique et social à sa onzième session en 1950, les critères proposés par le Secrétaire exécutif.

321. La Commission a constaté avec satisfaction que le Comité des transports intérieurs et le Comité de l'industrie et du commerce avaient pleinement tenu compte de la demande que la Commission leur avait adressée à sa douzième session, ainsi que de la résolution 630 A I (XXII) du Conseil économique et social par laquelle il a prié les commissions économiques régionales de s'attacher particulièrement à concentrer davantage leurs activités sur les problèmes les plus importants dans le domaine économique. Le Comité des transports intérieurs a recommandé certaines suppressions et fusions de projets. Le Comité de l'industrie et du commerce a examiné le programme de travail dans son domaine d'action et a recommandé une révision inspirée des considérations qui précèdent ainsi que des critères proposés par le Secrétaire exécutif.

322. La Commission a passé en revue l'ensemble du programme de travail recommandé par les organes subsidiaires, à la lumière des recommandations du Conseil économique et social et en tenant compte de la méthode recommandée par le Secrétaire exécutif. D'une façon générale, elle a approuvé le programme de travail recommandé par les organes subsidiaires, mais elle a décidé de donner effet immédiatement à certaines suppressions et fusions recommandées par le Comité des transports intérieurs sans renvoyer ces recommandations aux organes subsidiaires de ce comité.

323. La Commission a reconnu que l'allègement du programme de travail et la concentration des efforts sur

les problèmes les plus importants est nécessairement une œuvre de longue haleine, mais elle est convaincue que le programme de travail et l'ordre de priorité qu'elle a adoptés à sa présente session représentent un grand pas accompli dans cette direction. La Commission tient à signaler que, par rapport au programme de travail adopté à sa douzième session, qui comprenait 126 projets, le présent programme n'en comprend que 93. La Commission attendra avec intérêt la publication du rapport que le Secrétaire général préparera en exécution de la résolution 630 A I (XXII) du Conseil économique et social.

MODIFICATIONS APPORTÉES AU PROGRAMME DE TRAVAIL ET À L'ORDRE DE PRIORITÉ

324. Les modifications apportées au programme de travail et à l'ordre de priorité sont exposées ci-après de façon détaillée.

A. — *Projets nouveaux découlant de l'importance plus grande donnée aux aspects permanents et à long terme du développement économique*²⁵

- 02-02 Mobilisation des ressources financières pour le développement économique.
- 11-02 Les excédents agricoles et le développement économique.
- 31-02 Cycle d'études sur la planification régionale.
- 31-03 Réunion d'experts de la pâte à papier et de l'industrie du papier en Extrême-Orient.
- 44-07 Signalisation ferroviaire en fonction de la vitesse, de la sécurité et de l'accroissement de la capacité des voies.
- 44-08 Études comparées des administrations ferroviaires.
- 45-01 Études spéciales sur les télécommunications.
- 45-02 Formation du personnel des télécommunications.

B. — *Projets achevés*²⁶

- 02-02 Cycle d'études sur le financement et le crédit agricoles.
- 02-04 Aspects économiques et juridiques des investissements étrangers.
- 03-06 Index des statistiques économiques de l'Asie.
- 11-03 Financement du développement de l'agriculture et crédit agricole.
- 21-07 Centre de perfectionnement pour la mise en valeur des ressources hydrauliques.
- 33-04 Voyage d'étude en groupe, par des experts de l'énergie électrique appartenant à la région, d'usines de fabrication d'équipement électrique et de centrales électriques en Europe et en Amérique du Nord.
- 34-03 Étude des matériaux de construction dans la région de la CEAEO.
- 41-03 Étude statistique du rendement des systèmes de transport.
- 41-04 Transports intérieurs frigorifiques.
- 43-03 Centre de formation de marins.
- 44-01 Centre de formation pour les fonctionnaires des chemins de fer chargés de l'exploitation et de la signalisation.
- 44-04 Traverses de chemins de fer.

²⁵ Les numéros des projets sont ceux du programme de travail et de l'ordre de priorité approuvés par la Commission à sa treizième session, tels qu'ils figurent à la cinquième partie du présent rapport.

²⁶ Les numéros des projets sont ceux du programme de travail et de l'ordre de priorité approuvés par la Commission à sa douzième session. Voir le rapport annuel de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient, *Documents officiels du Conseil économique et social*, vingt-deuxième session, Supplément n° 2 (E/2821).

C. — *Projets retirés en application des critères approuvés par la Commission à sa treizième session*²⁶

- 02-06 Diffusion de renseignements sur les investissements étrangers.
- 31-02 Personnel qualifié pour le développement économique.
- 31-03 Instituts et centres de formation nationaux pour le personnel de direction.
- 31-04 Étude de la productivité et du rendement dans les entreprises industrielles.
- 31-05 Étude des moyens de formation existants dans des pays membres pour l'électrification des campagnes.
- 32-07 Cours de formation de courte durée pour les ouvriers et groupes mobiles pour la formation professionnelle.
- 33-06 Charge économique des réseaux et du matériel électriques.
- 33-07 L'électricité dans l'industrie minière.
- 33-08 Réglementation et contrôle de l'industrie de l'électricité pour les services publics.
- 35-05 Usine pilote pour la fabrication de la fonte sans coke.
- 35-07 Campagne de récupération de la ferraille.

- 35-08 Normalisation de la terminologie dans l'industrie sidérurgique.
- 36-10 Gazéification souterraine du charbon.
- 36-11 Types fondamentaux d'équipement minier.
- 36-12 Groupe de travail spécial pour l'expansion de l'industrie de l'aluminium dans la région.
- 36-13 Centre de documentation.
- 36-14 Établissement et publication d'une carte montrant la répartition des ressources minérales dans la région.
- 37-05 Consultations commerciales interrégionales.
- 37-12 Normalisation.
- 42-05 Mécanisation de la construction et de l'entretien des routes.
- 42-06 Étude sur la durée des routes: établissement de sections pour l'épreuve de la résistance.
- 42-07 Normalisation des spécifications pour les machines à employer à la construction des routes.
- 43-06 Ensablement des petits ports.
- 44-07 Étude des tarifs marchandises qui intéressent le commerce des pays privés d'accès à la mer.
- 44-09 Chauffage des boîtes d'essieux.

D. — *Projets incorporés dans d'autres projets plus généraux en application des critères approuvés par la Commission à sa treizième session*

*Projets originaux*²⁶

- 35-01 Étude de l'industrie et du commerce des produits sidérurgiques dans les pays de la CEAEO.
- 35-02 *Iron and Steel Bulletin*.
- 37-03 Commerce intrarégional.
- 37-04 Commerce de produits déterminés.
- 37-13 Études des problèmes commerciaux des pays privés d'accès à la mer.
- 32-04 Services communs pour les industries familiales et la petite industrie.
- 32-06 Normalisation.
- 42-01 Construction et entretien des routes.
- 42-04 Normalisation des plans et des caractéristiques pour les routes et les ponts.
- 43-05 Organisation d'État modèle pour la navigation intérieure et la conservation des cours d'eau et des canaux.
- 43-09 Législation modèle en matière de navigation intérieure.

*Nouveaux projets plus généraux*²⁷

- 35-01 Étude de l'industrie sidérurgique dans les pays de la CEAEO
- 37-03 Méthodes permettant de développer le commerce international.
- 32-04 Services communs pour les industries familiales et la petite industrie, y compris les méthodes de normalisation.
- 42-01 Construction et entretien des routes.
- 43-04 Organisation d'État modèle pour la navigation intérieure et la conservation des cours d'eau et des canaux.

CONTRÔLE ET RÉDUCTION DE LA DOCUMENTATION

325. Conformément à la résolution 789 (VIII) de l'Assemblée générale, le Secrétaire exécutif a pris de nouvelles mesures pour limiter le nombre et le volume des documents. Les comptes rendus analytiques ont été supprimés pour tous les organes subsidiaires, sauf les deux comités principaux. On a continué de contrôler strictement le volume et la qualité des études et rapports du secrétariat. D'après des sondages comparés et l'examen de la documentation publiée au cours de l'année, il apparaît que le nombre des documents a été réduit de près de 8 pour 100 et leur volume total d'environ 10 pour 100 par rapport à l'année précédente. Chaque fois qu'il a été possible de le faire, on a utilisé des études et renseignements émanant d'universités, d'institutions nationales privées ou publiques ou d'organisations non gouvernementales, au lieu de faire effectuer ces études par le secrétariat. Avec l'assentiment des

gouvernements, le Secrétaire exécutif a ajourné les sessions de deux sous-comités, la réunion d'un groupe de travail et celle d'un cycle d'études. Il se propose de poursuivre cette politique et de ne réunir les organes subsidiaires que lorsque l'état d'avancement des travaux le justifiera.

PROJETS RÉGIONAUX ENTREPRIS EN COOPÉRATION AVEC L'ADMINISTRATION DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE

326. Comme les années précédentes, l'Administration de l'assistance technique a coopéré avec le secrétariat à l'exécution de divers projets. C'était le plus souvent la Commission, conformément à la résolution 222 (IX) du Conseil, qui avait pris l'initiative de démonstration de ces projets, tels que ceux de formation professionnelle, de centres de recherches et de démonstration, de cycles d'études, de voyages d'études et d'usines pilotes. De plus, dans certains cas, l'AAT a accepté de donner son concours en fournissant les services d'experts recrutés hors de la région pour des conférences de la CEAEO ou des réunions d'experts.

²⁶ Voir note, page précédente.

²⁷ Voir note 25.

327. La Commission a noté que, bien que l'AAT reconnaisse l'intérêt des projets régionaux, elle n'était pas en mesure de les financer tous, faute de fonds suffisants. En conséquence, certains projets ont dû être reportés d'une année à l'autre dans le programme de travail de la Commission. Elle a noté aussi que cette question avait fait l'objet d'un nouvel examen par le Secrétaire exécutif en consultation avec l'AAT; il a été rendu compte des conclusions de cet examen dans la note du Secrétaire exécutif sur les projets régionaux organisés en coopération avec l'Administration de l'assistance technique (ECAFE/11). En raison des incidences de la question, notamment de ses incidences financières, tant pour l'AAT que pour les gouvernements, la Commission a décidé que le Secrétaire exécutif consulterait l'AAT, solliciterait les vues des gouvernements des pays membres et formulerait des propositions précises que la Commission examinerait à sa prochaine session. La Commission a noté aussi, d'après les déclarations faites au cours de la session, que certains pays d'accueil seraient disposés à prendre à leur charge une part plus importante des dépenses qu'entraînent des voyages d'étude dans ces pays.

COOPÉRATION AVEC LES INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES

328. La Commission a noté qu'un certain nombre de projets inscrits dans le programme de travail doivent être exécutés en commun ou en coopération avec les institutions spécialisées. On a évité les doubles emplois avec les travaux des institutions spécialisées en suivant de près leurs travaux dans des domaines connexes et en établissant des plans de travail de concert avec elles et longtemps d'avance, de façon à conjuguer les efforts dans tous les cas où la coopération avec les institutions compétentes promettait de meilleurs résultats et une meilleure utilisation des fonds de la communauté internationale. La Commission a pris pour principe de n'adresser à une institution spécialisée aucune demande d'étude nouvelle ou de projet nouveau avant d'en avoir arrêté les bases d'un commun accord entre les secrétariats de l'une et de l'autre. L'actuel programme de travail ne contient aucun projet dont l'exécution exigerait que des institutions spécialisées entreprennent des études nouvelles ou des projets nouveaux qui entraîneraient des changements importants dans leur programme de travail ou des ouvertures de crédits supplémentaires.

ASPECTS SOCIAUX DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

329. En 1956, le Secrétaire général a pris des mesures pour créer au secrétariat de la CEAEO une Division des affaires sociales. C'est le Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales qui arrête le programme de travail de la Division, en étroite consultation avec le Secrétaire exécutif. En 1956, le travail de la Division a porté sur le développement communautaire, la défense sociale et la protection de la famille et de l'enfance. Le personnel de cette division a collaboré de plus en plus avec les autres divisions du secrétariat de la CEAEO, notamment dans les domaines de l'urbanisation, de l'industrialisation, du développement communautaire, des plans et du développement économiques. On compte que le personnel de la Division au complet (cinq administrateurs) sera à l'œuvre au début de 1957 et qu'en sus des services qu'ils rendront aux gouvernements, chacun dans son domaine particulier, ces fonctionnaires

contribueront de plus en plus à la mise en œuvre de la politique sociale de l'Organisation des Nations Unies dans les pays de la région et à une meilleure compréhension des rapports réciproques de la politique économique et de la politique sociale.

EXÉCUTION DU PROGRAMME DE TRAVAIL

330. Comme par le passé, la Commission a autorisé le Secrétaire exécutif, aux fins d'exécution des projets, à convoquer, dans la limite des ressources disponibles, toutes conférences, réunions de groupes d'experts ou de spécialistes qu'il jugerait utiles, sous réserve de l'accord préalable des gouvernements intéressés et après consultation des institutions spécialisées compétentes.

331. La Commission a reconnu que, s'il est souhaitable que le programme soit aussi définitif que possible, certains facteurs imprévisibles peuvent cependant rendre nécessaire plus tard la modification ou l'abandon de certains projets ou l'établissement d'un ordre de priorité différent. Pour cette raison, la Commission a laissé au Secrétaire exécutif, comme par le passé, la faculté de modifier ou d'ajourner certains projets ou de modifier l'ordre de priorité si des événements imprévus venaient, à son avis, à rendre ces modifications nécessaires, étant entendu que ces modifications devront demeurer dans le cadre du programme approuvé.

332. La Commission a pris note de la déclaration du Secrétaire exécutif selon laquelle les ressources du secrétariat resteraient en 1958 approximativement au niveau approuvé pour 1957 par l'Assemblée générale à sa onzième session, et le présent programme de travail pourrait être mis en œuvre dans la limite de l'effectif dont le secrétariat disposerait pendant l'année. La Commission a estimé qu'étant donné l'augmentation de crédits approuvée par l'Assemblée générale dans le budget et les modifications apportées au programme de travail en vue de concentrer davantage les efforts, le rapport entre le programme de travail et les ressources en personnel était maintenant plus satisfaisant.

NOTES EXPLICATIVES

333. Le programme de travail se répartit en cinq divisions générales, savoir : I. — Projets généraux (comportant recherches et plans, assistance technique et services consultatifs); II. — Agriculture; III. — Défense contre les inondations et mise en valeur des ressources hydrauliques; IV. — Industrie et commerce; V. — Transports intérieurs. Il n'a été jugé ni possible ni utile de tenter de déterminer un ordre de priorité entre ces divisions générales ou entre leurs subdivisions²⁸.

334. Dans chaque division ou subdivision, les projets sont classés en trois groupes, conformément à la résolution 402 B (XIII) du Conseil.

Groupe 1. — Projets et travaux prioritaires de caractère permanent

Ce groupe comprend les projets et travaux dont la Commission et son secrétariat, en vertu du mandat de

²⁸ Sauf pour ce qui est de l'assistance technique et des services consultatifs, ces divisions générales correspondent à la répartition des travaux entre les cinq grandes divisions du secrétariat, savoir: la Division de la recherche et du plan, la Division mixte CEAEO/FAO de l'agriculture, le Bureau pour la défense contre les inondations et la mise en valeur des ressources hydrauliques, la Division de l'industrie et du commerce, et la Division des transports.

la Commission et des résolutions adoptées, sont chargés de façon permanente. Des études et des rapports doivent être présentés. Les études peuvent différer les unes des autres ou se compléter mutuellement par leur portée (pays étudiés), par leur objet (différents aspects de grands problèmes) et par la période à laquelle elles se rapportent. Il n'y a pas d'ordre de priorité entre les projets de ce groupe, ni entre le groupe 1 et le groupe 2.

Groupe 2. — Projets prioritaires spéciaux

Ce groupe comprend les projets qui, une fois terminés, ne sont plus repris et pour lesquels on peut prévoir une durée approximative. Il embrasse les projets qui n'entrent pas dans le cadre très général des projets de caractère permanent (groupe 1), ainsi que certains aspects des projets permanents. Conformément aux recommandations du Conseil et de son Comité de coordination, il est indiqué une durée approximative pour presque tous les projets du groupe 2. Il n'y a pas d'ordre de priorité entre les projets de ce groupe, ni entre le groupe 1 et le groupe 2.

Groupe 3. — Autres projets

Ce groupe comprend les projets qui, en raison de l'insuffisance des ressources en personnel et des ressources budgétaires, devront être différés et ne pourront probablement pas être entrepris en 1957 ou en 1958. On a indiqué une durée ou une date approximatives pour l'achèvement de presque tous les projets spéciaux inscrits dans ce groupe. Les projets sont classés par ordre de priorité, c'est-à-dire qu'au fur et à mesure que des ressources deviendront disponibles, l'exécution des projets du groupe 3 pourra être entreprise dans chaque division ou subdivision, dans l'ordre où ils sont énumérés.

335. Pour répartir les projets entre les trois groupes mentionnés ci-dessus, on a tenu compte de certains critères, notamment de l'importance intrinsèque de chaque projet, ainsi que de la possibilité d'utiliser au mieux les ressources disponibles.

Liste annotée de projets pour 1957 et 1958

NOTE. — La lettre « s » indique les projets qui impliquent coopération avec une ou plusieurs institutions spécialisées. La lettre « t » signifie que l'aide de l'Administration de l'assistance technique a été demandée ou obtenue.

I. — PROJETS GÉNÉRAUX

A. — RECHERCHES ET PLANS

1. — Revue et analyse de la conjoncture actuelle

GROUPE 1. — PROJETS ET TRAVAUX PRIORITAIRES DE CARACTÈRE PERMANENT

01-01 Étude économique sur la situation économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient (publication annuelle).

AUTORISATION. — Mandat de la Commission et résolutions de la Commission E/CN.11/63 du 8 décembre 1947 et E/CN.11/222 du 28 octobre 1949. Commission, treizième session, 1957.

01-02 Economic Bulletin for Asia and the Far East (publication trimestrielle).

AUTORISATION. — Mandat de la Commission et résolutions de la Commission E/CN.11/63 du 8 décembre 1947

et E/CN.11/222 du 28 octobre 1949. Commission, treizième session, 1957.

DESCRIPTION. — Comprend des revues périodiques de la situation économique en Asie et en Extrême-Orient, des statistiques économiques courantes, des études et des rapports de réunions sur le développement économique et les sujets connexes, ainsi que des articles spéciaux.

2. — Développement économique

GROUPE 1. — PROJETS ET TRAVAUX PRIORITAIRES DE CARACTÈRE PERMANENT

02-01 Développement et plans économiques²⁹

AUTORISATION. — Résolution de la Commission 16 (XII); Commission, treizième session, 1957. Groupe de travail pour le développement et les plans économiques, deuxième réunion, 1956.

DESCRIPTION:

- a) Étude analytique du développement économique et de la planification du développement économique dans les pays de la région de la CEAO, avec l'accord et la coopération des gouvernements intéressés;
- b) Étude sur les problèmes et les politiques du développement économique de base, y compris les aspects financiers, notamment en ce qui concerne la région de la CEAO;
- c) Élaboration d'un corpus de techniques d'établissement des programmes de développement économique, y compris les méthodes d'extrapolation économique adaptées à la situation des pays de la région de la CEAO;
- d) Groupe de travail pour le développement et les plans économiques: la première réunion, tenue en novembre 1955, a examiné les problèmes et les techniques de l'établissement des plans et programmes de développement économique; la deuxième réunion, tenue en septembre 1956, a examiné la politique de développement et les moyens de mise en œuvre des programmes de développement; la troisième réunion se tiendra en septembre 1957, en collaboration avec la FAO, pour étudier le secteur agricole.

02-02 Mobilisation des ressources financières pour le développement économique

AUTORISATION (voir le projet 02-01).

DESCRIPTION. — Analyse des moyens qui permettent de se procurer des ressources financières nationales et internationales suffisantes et régulières pour le développement économique des pays de la région de la CEAO, notamment études des méthodes qui permettent de relever le taux de l'épargne intérieure par des mesures d'ordre privé et public, d'augmenter et de stabiliser les gains en devises et d'accroître l'arrivée des capitaux de sources publiques et privées.

02-03 (s) Rapports entre l'accroissement de la population et le développement économique

AUTORISATION. — Résolution 20 (XIII).

DESCRIPTION. — Analyse des rapports entre l'accroissement de la population et le développement économique dans la région de la CEAO. Avec l'assistance de la Direction des affaires sociales de l'Organisation des Nations Unies.

GROUPE 2. — PROJETS PRIORITAIRES SPÉCIAUX

02-04 (s) Rôle d'une aide élargie à l'effort personnel dans le développement économique

AUTORISATION. — Commission, treizième session, 1957.

DESCRIPTION. — Analyse de la contribution immédiate et éventuelle au développement économique en général du

²⁹ En coordination avec les projets 11-03 et 31-01.

développement communautaire et d'autres mesures analogues de coopération. Avec l'assistance de la Direction des affaires sociales de l'Organisation des Nations Unies. Date d'achèvement: 1958⁹⁰.

3. — Statistiques

GROUPE 1. — PROJETS ET TRAVAUX PRIORITAIRES DE CARACTÈRE PERMANENT

03-01 *Compilation des statistiques*

AUTORISATION. — Mandat de la Commission. Résolution de la Commission E/CN.11/223/Rev.1, cinquième session, 1949. Commission, treizième session, 1957.

DESCRIPTION:

- a) Établissement de séries statistiques de base sur la population, le revenu national, la production, les transports, le commerce, la main-d'œuvre, les prix, les finances, etc., dans les pays de la CEAEO, y compris celles qui sont publiées dans l'*Economic Bulletin* trimestriel;
- b) Établissement de statistiques pour des analyses spéciales qu'exigent les travaux du secrétariat.

03-02 *Méthodes statistiques*

(s,t)

AUTORISATION. — Mandat de la Commission. Résolution de la Commission E/CN.11/223/Rev.1, cinquième session, 1949. Commission, treizième session, 1957.

DESCRIPTION:

- a) Étude des méthodes utilisées pour le rassemblement et la compilation des statistiques dans les pays de la CEAEO; étude critique des statistiques, afin notamment de les rendre comparables et conformes aux normes internationales. Maintien d'une liaison étroite avec les statisticiens de la région en vue d'améliorer les méthodes statistiques. Ce travail se fera en collaboration avec le Bureau de statistique et d'autres sections du Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'avec des institutions spécialisées. Les domaines sur lesquels devront porter ces statistiques comprennent la production, les prix, le commerce et la balance des paiements, la monnaie et le crédit, les finances publiques, le revenu national, la main-d'œuvre et la population;
- b) Centre pour l'échange de renseignements sur les techniques statistiques. Réunion et diffusion de renseignements sur les méthodes statistiques en divers domaines, particulièrement ceux qui sont déjà analysés dans les pays de la région. La communication aux pays de la CEAEO de renseignements sur les techniques statistiques utilisées dans les pays n'appartenant pas à la région pourra aussi être entreprise, en coopération avec le Bureau de statistique de l'Organisation des Nations Unies, les secrétariats de la CEE et de la CEPAL et les institutions spécialisées intéressées.

03-03 *Organisation des services statistiques et activités de ces services*

AUTORISATION. — Mandat de la Commission. Résolution de la Commission E/CN.11/223/Rev.1, cinquième session, 1949. Commission, treizième session, 1957.

DESCRIPTION. — Enquêtes sur les modifications apportées aux services statistiques dans les pays de la région, et à leur activité, notamment en ce qui concerne l'amélioration des statistiques disponibles, des méthodes de rassemblement et de la portée. Une première étude a été publiée en 1951, une deuxième en 1953, une troisième en 1956; la quatrième paraîtra en 1960.

GROUPE 2. — PROJETS PRIORITAIRES SPÉCIAUX

03-04 *Conférence des statisticiens d'Asie*

AUTORISATION. — Mandat de la Commission. Résolution de la Commission E/CN.11/223/Rev.1, cinquième session, 1949. Commission, treizième session, 1957.

DESCRIPTION. — Quatre conférences régionales ont été réunies, en coopération avec le Bureau de statistique de l'Organisation des Nations Unies: celle de 1951 sur les statistiques du commerce et des paiements; celle de 1952 sur les statistiques des prix et de la production; celle de 1954 sur les statistiques du revenu national; et celle de mars 1956 sur le programme proposé de recensement mondial de la population en 1960 et d'autres recensements connexes, en ce qui concerne les pays d'Asie et d'Extrême-Orient. La Conférence des statisticiens d'Asie doit remplacer ces conférences régionales. Une réunion se tiendra en 1957 pour étudier les questions d'organisation et le futur programme de travail; une réunion commune sera tenue avec la FAO pour discuter les plans du recensement agricole de la FAO. Des groupes de travail se réuniront de temps à autre pour étudier les questions choisies par la Conférence.

03-05 *Groupe d'étude pour les problèmes de la classification budgétaire*

(t)

AUTORISATION. — Commission, treizième session, 1957.

DESCRIPTION. — Un groupe d'étude pour les problèmes de la classification budgétaire a été réuni en août 1955, en coopération avec le Service des finances publiques de la Direction des affaires économiques de l'Organisation des Nations Unies et l'AAT; un deuxième groupe d'étude sur le même sujet sera réuni en septembre 1957.

03-06 *Méthodes d'estimation de la formation de capital*

AUTORISATION. — Commission, treizième session, 1957.

DESCRIPTION. — Étude des problèmes et des techniques d'estimation de la formation de capital dans les pays de la région de la CEAEO, en coopération avec le Bureau de statistique de l'Organisation des Nations Unies. Après achèvement de l'étude, un groupe de travail ou une réunion de statisticiens pourront être convoqués. Date d'achèvement: 1957.

B. — ASSISTANCE TECHNIQUE ET SERVICES CONSULTATIFS

GROUPE 1. — PROJETS ET TRAVAUX PRIORITAIRES DE CARACTÈRE PERMANENT

04-01 *Services consultatifs*

(s,t)

AUTORISATION. — Mandat de la Commission. Commission, treizième session, 1957.

DESCRIPTION. — Dans la limite de ses ressources et en consultation avec le BAT, l'AAT et les institutions spécialisées, le secrétariat fournira, à la demande des gouvernements intéressés et au titre des projets du programme de travail, des services consultatifs d'experts aux pays de la région. Une équipe d'experts pourra visiter tel pays qui en ferait la demande pour fournir des services consultatifs, notamment pour formuler et mettre en œuvre les programmes de développement économique.

04-02 *Coopération au programme d'assistance technique*

(t)

AUTORISATION. — Mandat de la Commission. Commission, treizième session, 1957.

DESCRIPTION:

- a) Aide en vue de développer les activités d'assistance technique de l'Organisation des Nations Unies, à la demande des organes compétents, selon qu'il conviendra;
- b) Coopération avec l'AAT pour l'établissement des plans et la mise en œuvre des projets d'assistance technique régionale recommandés par la Commission;

⁹⁰ En coordination avec le projet 11-03.

- c) Aide aux gouvernements qui en feront la demande pour préparer ou établir les demandes d'assistance technique.

II. — AGRICULTURE ³¹

GROUPE 1. — PROJETS ET TRAVAUX PRIORITAIRES DE CARACTÈRE PERMANENT

- 11-01 *Étude permanente des événements économiques d'actualité survenus dans le domaine de l'agriculture et de l'alimentation en Asie et en Extrême-Orient*
(s)

AUTORISATION. — Commission, treizième session, 1957.

DESCRIPTION. — Fourniture de renseignements sur les questions d'alimentation et d'agriculture pour:

- Toutes les études de la CEAEAO ayant des incidences sur l'alimentation et l'agriculture, notamment l'*Étude économique* (annuelle) et l'*Economic Bulletin* (trimestriel);
- Le Bureau régional et le siège de la FAO, y compris des renseignements pour l'étude intitulée *État de l'alimentation et de l'agriculture* et les conférences régionales;
- Les rapports que l'on pourrait être amené à rédiger sur les faits nouveaux importants concernant la réforme agraire dans des pays déterminés de la région;
- Études sur le financement et le crédit agricoles.

- 11-02 *Les excédents agricoles et le développement économique.*

AUTORISATION. — Commission, treizième session, 1957.

DESCRIPTION. — Études sur l'écoulement des excédents agricoles, notamment en ce qui concerne les méthodes et les problèmes touchant l'utilisation dans la région des excédents agricoles pour le développement économique (en coordination avec les projets relatifs au commerce).

- 11-03 *Développement et plans agricoles* ³²
(s)

AUTORISATION. — Commission, treizième session, 1957. Deuxième réunion du groupe de travail pour le développement et les plans économiques, 1956.

DESCRIPTION. — Études sur le développement et les plans agricoles, notamment:

- Étude des méthodes actuellement suivies dans les pays de la région pour l'établissement des plans relatifs à l'agriculture. Réunion en 1957, par la FAO et la CEAEAO, d'un groupe de travail pour les plans de développement agricole;
- Rapport entre l'agriculture et l'industrie, en tenant compte de la nécessité d'assurer un développement rapide des pays de la région;
- Le rôle de la collectivité rurale dans le développement de l'agriculture et aspects économiques du développement communautaire;
- État d'avancement et portée des études et des recherches sur l'économie agricole dans les pays de la région.

- 11-04 *Élasticité de la demande par rapport aux prix et aux revenus en ce qui concerne le riz et les autres céréales*
(s)

AUTORISATION. — Commission, treizième session, 1957.

DESCRIPTION. — Recueil et analyse de renseignements touchant les pays de la région.

GROUPE 2. — PROJETS PRIORITAIRES SPÉCIAUX

- 11-05 *Étude de la politique des prix pour l'alimentation et l'agriculture dans les pays d'Extrême-Orient*
(s)

AUTORISATION. — Commission, treizième session, 1957.

³¹ Cette partie du programme de travail se fonde sur les décisions de la Commission à sa douzième session et sur les propositions arrêtées d'un commun accord par le Directeur général de la FAO et le Secrétaire exécutif de la CEAEAO pour tenir compte des faits survenus depuis la douzième session.

³² En coordination avec les projets 02-01 et 31-01.

DESCRIPTION. — Supplément au document CEAEAO/L.87. Cycle d'études FAO/CEAEAO en 1958. Date d'achèvement: 1958.

- 11-06 *Étude des tendances et de l'avenir du marché du bois*
(s)

AUTORISATION. — Commission, treizième session, 1957.

DESCRIPTION. — Étude de la production et de la consommation de bois en Asie et en Extrême-Orient, et calcul des tendances probables de 1960 à 1970, à la lumière de l'évolution probable de l'économie, de l'accroissement de la population, etc. Projet commun FAO/CEAEAO entrepris en 1956. Contribution principale de la CEAEAO à partir de 1957. Date d'achèvement: 1958.

- 11-07 *Distribution commerciale des produits agricoles* ³³
(s)

AUTORISATION. — Commission, treizième session, 1957.

DESCRIPTION. — Études des problèmes de la distribution commerciale de certains produits, notamment le sucre, le riz, le tabac. Études par pays que feraient, si possible, des institutions nationales avec l'assistance éventuelle du Programme élargi d'assistance technique ou une autre assistance, les aspects régionaux étant traités par le secrétariat.

III. — DÉFENSE CONTRE LES INONDATIONS ET MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HYDRAULIQUES

GROUPE 1. — PROJETS ET TRAVAUX PRIORITAIRES DE CARACTÈRE PERMANENT

- 21-01 *Aménagement à fins multiples des bassins fluviaux* ³⁴
(s)

AUTORISATION. — Commission, septième session, 1951; treizième session, 1957.

DESCRIPTION. — Étude et exécution de projets d'aménagement à fins multiples des bassins fluviaux dans la région:

- Étude par pays des ressources hydrauliques, utilisation actuelle et plans de mise en valeur; étude et analyse des problèmes et des difficultés rencontrées;
- Préparation de rapports détaillés sur divers projets déterminés;
- Analyse des plans et de l'exécution de certains projets à fins multiples dans la région.

- 21-02 *Défense contre les inondations et mise en valeur des ressources hydrauliques des fleuves internationaux* ³⁴

AUTORISATION. — Commission, sixième session, 1950; treizième session, 1957.

DESCRIPTION. — Étude des problèmes techniques touchant la défense contre les inondations et la mise en valeur des ressources hydrauliques des fleuves internationaux; développement de la coopération entre pays intéressés.

- 21-03 *Méthodes de défense contre les inondations*
(t)

AUTORISATION. — Commission, sixième session, 1950; treizième session, 1957.

DESCRIPTION. — Amélioration des méthodes de défense contre les inondations et, notamment, étude en commun, avec les organisations techniques de la région, de divers problèmes concrets. Pour l'année 1957, le travail portera sur la suite de l'étude, commencée en 1954, des méthodes employées pour la construction d'ouvrages en terre; on insistera notamment sur l'emploi de la main-d'œuvre, en vue d'augmenter le rendement et de réduire les prix de revient.

- 21-04 *Observations hydrologiques et laboratoires d'hydraulique*
(s)

AUTORISATION. — Commission, septième session, 1951; treizième session, 1957.

³³ En coordination avec le projet 37-05.

³⁴ En coordination avec les projets 33-03 et 43-01.

DESCRIPTION :

- a) Étude des faiblesses principales que présentent les renseignements hydrologiques (projet qui sera exécuté en commun par la CEAE0 et l'OMM);
- b) Extension des installations existantes et programmes de recherches des laboratoires d'hydraulique.

21-05 *Diffusion de renseignements techniques sur les ouvrages de défense contre les inondations et la mise en valeur des ressources hydrauliques*

AUTORISATION. — Commission, sixième session, 1950; treizième session, 1957.

DESCRIPTION. — Publication du *Recueil de la défense contre les inondations* et du *Flood Control Journal*; distribution de rapports et publications techniques.

GROUPE 2. — PROJETS PRIORITAIRES SPÉCIAUX

21-06 *Troisième Conférence technique régionale pour la mise en valeur des ressources hydrauliques*

AUTORISATION. — Commission, douzième session, 1956; treizième session, 1957.

DESCRIPTION. — Cette conférence doit se réunir vers la fin de 1957. Les questions à discuter sont:

- a) Programmes actuels de mise en valeur des ressources hydrauliques;
- b) Construction d'ouvrages de mise en valeur des ressources hydrauliques — entreprise d'État ou entreprise privée;
- c) Renseignements hydrologiques de base;
- d) Augmentation du rendement de la main-d'œuvre dans la construction d'ouvrages en terre.

En coopération avec l'AAT.

21-07 *Organisations pour l'exécution de projets d'aménagement des bassins fluviaux dans divers pays de la région*³⁶

AUTORISATION. — Commission, onzième session, 1955; treizième session, 1957.

DESCRIPTION. — Étude des organisations existantes pour l'établissement des plans d'aménagement des bassins fluviaux et des services administratifs nécessaires pour la construction et l'exploitation des grands ouvrages d'hydraulique fluviale dans la région. Le travail a commencé en 1955. En relation avec le projet 21.01.

21-08 *Voyage de spécialistes en Europe et en Amérique du Nord pour la visite de grands ouvrages de mise en valeur des ressources hydrauliques*

AUTORISATION. — Commission, dixième session, 1954; treizième session, 1957.

DESCRIPTION. — Organiser un voyage de spécialistes pour la visite de grands ouvrages de mise en valeur des ressources hydrauliques en Europe et en Amérique du Nord. La coopération de l'AAT a été demandée. Durée des travaux: quatre mois.

IV. — INDUSTRIE ET COMMERCE

A. — INDUSTRIES ET MINES

1. — Généralités

GROUPE 1. — PROJETS ET TRAVAUX PRIORITAIRES DE CARACTÈRE PERMANENT

31-01 *Développement et plans industriels*³⁶

AUTORISATION. — Comité de l'industrie et du commerce, neuvième session, 1957; Commission, treizième session, 1957.

³⁵ En coordination avec le projet 31-01, b.

³⁶ En coordination avec les projets 02-01 et 11-03.

DESCRIPTION :

- a) Étude des problèmes et des techniques des plans et du développement industriel, y compris les problèmes touchant des industries déterminées qui ont une grande importance pour la région; l'étude portera sur les industries métallurgiques et mécaniques, les industries chimiques, du ciment, etc.;
- b) Étude des problèmes touchant l'emplacement des industries dans les pays de la région. Le premier rapport sera préparé pour le Cycle d'études sur la planification régionale, qui doit être réuni en collaboration avec la Direction des affaires sociales de l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées compétentes (voir le projet 31-02);
- c) Diffusion de renseignements techniques sur l'organisation et l'administration des établissements industriels³⁷.

GROUPE 2. — PROJETS PRIORITAIRES SPÉCIAUX

31-02 *Cycle d'études sur la planification régionale*

AUTORISATION. — Cycle d'études mixte UN/UNESCO sur l'urbanisation, 1956; Commission, treizième session, 1957.

DESCRIPTION. — Projet établi en commun par la Direction des affaires sociales de l'Organisation des Nations Unies et le secrétariat de la CEAE0. L'ordre du jour comprendra notamment les points suivants: tendances et politiques qui régissent la planification physique, régionale et du milieu; étude de cas concrets de planification régionale portant sur l'utilisation des terres, d'affectation des terrains à usages industriel, agricole ou résidentiel, et d'autres sujets connexes. Le secrétariat de la CEAE0 étudiera l'emplacement des industries dans les zones industrielles, agricoles et résidentielles des pays de la région. La Direction des affaires sociales de l'Organisation des Nations Unies et l'UNESCO étudieront les autres aspects du problème. On demandera le concours de l'AAT.

31-03 *Réunion d'experts de la pâte à papier et de l'industrie du papier en Extrême-Orient*

AUTORISATION. — Commission, treizième session, 1957.

DESCRIPTION. — Réunion mixte CEAE0/FAO devant se tenir au milieu de 1957, avec la participation de spécialistes appartenant aux pays situés en dehors de la région. On demandera le concours de l'AAT.

2. — Artisanat et petite industrie

GROUPE 1. — PROJETS ET TRAVAUX PRIORITAIRES DE CARACTÈRE PERMANENT

32-01 *Diffusion de renseignements techniques.*

AUTORISATION. — Comité de l'industrie et du commerce, neuvième session, 1957; Commission, treizième session, 1957.

DESCRIPTION. — Diffusion de renseignements techniques sur les méthodes de production, l'équipement, la disposition des locaux, les procédés utilisés et les normes applicables dans les diverses industries. On insistera sur les usines pilotes et les centres de recherche.

32-02 *Développement et coordination de la recherche et des expériences par les pays de la région*

AUTORISATION. — Groupe de travail pour les petites industries et la distribution commerciale des produits de l'artisanat, quatrième réunion, 1955; Comité de l'industrie et du commerce, neuvième session, 1957; Commission, treizième session, 1957.

³⁷ En coordination avec le projet 21-07.

DESCRIPTION. — Des rapports seront soumis par les pays au Groupe de travail, à sa prochaine réunion, en 1957, sur les divers aspects de la production et de la distribution commerciale de l'industrie du tannage et du cuir.

32-03 *Aspects économiques des industries familiales et de la petite industrie*
(s)

AUTORISATION. — Groupe de travail pour les petites industries et la distribution commerciale des produits de l'artisanat, quatrième réunion, 1955; Comité de l'industrie et du commerce, neuvième session, 1957; Commission, treizième session, 1957.

DESCRIPTION. — Études sur les aspects économiques de l'industrie du tannage et du cuir, y compris les questions d'organisation, de gestion et de protection contre les importations, ainsi que des études de la concurrence exercée par les grandes entreprises du pays. En coopération avec l'OIT. Les gouvernements devront fournir des renseignements statistiques, de la documentation et des mémoires.

GROUPE 2. — PROJETS PRIORITAIRES SPÉCIAUX

32-04 *Services communs pour les industries familiales et la petite industrie, y compris les méthodes de normalisation*

AUTORISATION. — Groupe de travail pour les petites industries et la distribution commerciale des produits de l'artisanat, quatrième réunion, 1955; Comité de l'industrie et du commerce, neuvième session, 1957; Commission, treizième session, 1957.

DESCRIPTION. — Le rapport indiquant ce qui peut se faire en matière de services communs à l'intention de groupes de producteurs indépendants, en vue d'améliorer la qualité, de normaliser matières et produits, d'augmenter la production et de réduire le prix de revient dans certaines industries familiales, a été achevé en 1955. Un nouveau rapport, portant sur l'étude de l'expérience acquise et des difficultés rencontrées dans certaines petites industries, sera préparé en 1957.

32-05 *Études sur les techniques de production et de distribution commerciale*
(t)

AUTORISATION. — Groupe de travail pour les petites industries et la distribution commerciale des produits de l'artisanat, quatrième réunion, 1955; Comité de l'industrie et du commerce, neuvième session, 1957; Commission, treizième session, 1957.

DESCRIPTION. — Études sur les techniques de production et de distribution commerciale de certaines industries familiales et petites industries. En coopération avec l'AAT. Un rapport sur l'industrie du tannage et du cuir sera entrepris en 1957³⁸.

3. — Énergie électrique

GROUPE 1. — PROJETS ET TRAVAUX PRIORITAIRES DE CARACTÈRE PERMANENT

33-01 *Revue des progrès accomplis dans le domaine de l'énergie électrique en Asie et en Extrême-Orient*

AUTORISATION. — Sous-Comité de l'énergie électrique, cinquième session, 1956; Comité de l'industrie et du commerce, neuvième session, 1957; Commission, treizième session, 1957.

DESCRIPTION. — Avec tableaux contenant des statistiques comparables et renseignements sur la production et la puissance installée (par catégorie d'installations), sur les lignes de transport (longueur et voltage), sur la consommation de combustibles (type et quantité), sur le rendement

et la charge des installations et sur l'utilisation de l'énergie électrique dans les industries lourde et légère. État d'avancement de la construction des installations de production et de transport de l'énergie électrique et caractéristiques des ouvrages dont la construction doit commencer l'année prochaine. Cette revue paraîtra annuellement dans l'*Electric Power Bulletin for Asia and the Far East*. Progrès de l'électrification des campagnes, d'après la population et la superficie des régions desservies et l'utilisation pour le pompage agricole, ainsi que pour les exploitations et les industries agricoles. De temps à autre, des articles spécialisés présentant un intérêt régional paraîtront aussi dans le *Bulletin*. Diffusion de renseignements sur l'utilisation de l'énergie atomique pour la production de l'électricité.

GROUPE 2. — PROJETS PRIORITAIRES SPÉCIAUX

33-02 *Électrification des campagnes*
(t)

AUTORISATION. — Sous-Comité de l'énergie électrique, cinquième session, 1956; Comité de l'industrie et du commerce, neuvième session, 1957; Commission, treizième session, 1957.

DESCRIPTION. — Suite aux rapports du secrétariat sur les aspects techniques et économiques de l'électrification des campagnes. On aidera les pays à établir leurs programmes d'électrification des campagnes, notamment en ce qui concerne les applications de l'électricité dans les industries rurales. Le concours de l'AAT à certains projets sera sollicité par les pays intéressés.

33-03 *Potentiel hydro-électrique de chaque pays de la région: ses limites brutes, techniques et économiques*
(t)

AUTORISATION. — Sous-Comité de l'énergie électrique, cinquième session, 1956; Comité de l'industrie et du commerce, neuvième session, 1957; Commission, treizième session, 1957.

DESCRIPTION. — Étude des principes et méthodes fondamentaux employés pour évaluer le « potentiel brut théorique », le « potentiel technique » et le « potentiel économique ». Assistance aux pays de la région pour l'évaluation du potentiel hydro-électrique. Un rapport préliminaire exposant les principes et les méthodes à appliquer pour évaluer le potentiel hydro-électrique a été examiné par le Sous-Comité de l'énergie électrique à sa cinquième session. Ensuite, ces principes et ces méthodes seront appliqués aux renseignements de base recueillis par les pays pour déterminer le potentiel hydro-électrique des pays de la région; ce travail sera accompli par un groupe de travail composé d'experts de la région. Durée estimative: trois ans³⁹.

33-04 *Normes pour les usines et l'équipement électriques, et normalisation des méthodes de réseau*

AUTORISATION. — Sous-Comité de l'énergie électrique, cinquième session, 1956; Comité de l'industrie et du commerce, neuvième session, 1957; Commission, treizième session, 1957.

DESCRIPTION. — Pour compléter les travaux de l'année dernière, on procédera à une étude comparée des procédés employés actuellement dans la région et l'on formulera des suggestions sur l'adoption de normes générales appropriées pour l'équipement, les méthodes et les procédés, en tenant compte des progrès récents dans les pays avancés au point de vue industriel; étude comparée des normes exigées dans les pays de fabrication, qui portera d'abord sur: a) les génératrices et moteurs, b) les transformateurs de distribution, c) les transformateurs d'alimentation, d) l'appareillage de commutation de 3,3 kV ou plus. Durée estimative: deux ans.

³⁸ En coordination avec le projet 37-08.

³⁹ En coordination avec les projets 21-01 et 21-02.

4. — Habitation et matériaux de construction

GROUPE 1. — PROJETS ET TRAVAUX PRIORITAIRES DE CARACTÈRE PERMANENT

34-01 *Habitation, construction, urbanisme et aménagement des campagnes* (s,t)

AUTORISATION. — Groupe de travail pour l'habitation et les matériaux de construction, quatrième réunion, 1956; Comité de l'industrie et du commerce, neuvième session, 1957; Commission, treizième session, 1957.

DESCRIPTION :

- a) Réunion périodique de groupes de travail composés d'experts appartenant aux pays membres, chargés d'étudier les problèmes techniques et économiques relatifs à l'habitation et aux matériaux de construction, de formuler des recommandations pour le développement de l'industrie du bâtiment et des matériaux de construction et d'encourager la collaboration internationale dans ce domaine. — En coopération avec la Direction des affaires sociales de l'Organisation des Nations Unies, l'AAT, l'OIT, la FAO, l'UNESCO et l'OMS;
- b) Coordination, au niveau régional, des travaux de diverses institutions sur la base des projets et des programmes de travail de la Commission des questions sociales et du Conseil économique et social;
- c) Rassemblement et diffusion de renseignements sur les problèmes techniques touchant l'habitation et les matériaux de construction, les résultats des recherches, les expériences et les démonstrations portant sur les matériaux de construction, les procédés de construction, les types de maisons, les modèles de services collectifs, la normalisation, l'aide à l'effort personnel, les dépenses d'établissement et les autres détails relatifs à la fabrication de nouveaux matériaux de construction. — En coopération avec les organismes des Nations Unies mentionnées sous a et les gouvernements intéressés.

GROUPE 2. — PROJETS PRIORITAIRES SPÉCIAUX

34-02 *Principes directeurs pour les normes de l'habitation et les codes de la construction à l'intention des pays de la CEAEO*

AUTORISATION. — Groupe de travail pour l'habitation et les matériaux de construction, quatrième réunion, 1956; Comité de l'industrie et du commerce, neuvième session, 1957; Commission, treizième session, 1957.

DESCRIPTION. — Achèvement de l'étude régionale rattachée à l'étude globale que la Direction des affaires sociales de l'Organisation des Nations Unies a entreprise à la requête de la Commission des questions sociales. L'étude préliminaire de la CEAEO a été achevée en 1955. — Date d'achèvement estimée de l'étude définitive de la CEAEO: décembre 1957.

34-03 *Centres régionaux de l'habitation* (s,t)

AUTORISATION. — Groupe de travail pour l'habitation et les matériaux de construction, quatrième réunion, 1956; Comité de l'industrie et du commerce, neuvième session, 1957; Commission, treizième session, 1957.

DESCRIPTION :

- a) Suite des travaux concernant les centres régionaux de l'habitation dans les zones tropicales à climat sec et à climat humide de la région, et rapports correspondants. Si les pays intéressés le désirent, le concours de l'AAT sera de nouveau demandé; on sollicitera aussi celui d'autres institutions;
- b) En consultation avec les gouvernements intéressés, travaux relatifs au Conseil de perfectionnement des centres régionaux de l'habitation, avec participation de secteurs divers de l'industrie privée à l'établissement des programmes et à l'emploi des moyens de recherche.

34-04 *Voyage d'étude par des experts de l'habitation et des matériaux de construction appartenant aux pays de la région* (t)

AUTORISATION. — Groupe de travail pour l'habitation et les matériaux de construction, quatrième réunion, 1956; Comité de l'industrie et du commerce, neuvième session, 1957; Commission, treizième session, 1957.

DESCRIPTION. — Observation et étude, dans les pays visités, des derniers perfectionnements apportés aux méthodes et techniques employées pour l'établissement de programmes d'habitation dans les régions nouvellement industrialisées, des méthodes et techniques de construction en très grande série, des progrès réalisés par les industries des matériaux de construction, ainsi que dans le domaine de l'organisation, de l'administration et de la recherche dans l'industrie du bâtiment.

34-05 *Revue périodique de la situation en matière d'habitation et des programmes de logement et de construction dans la région, en relation avec l'évolution économique et sociale*

AUTORISATION. — Groupe de travail pour l'habitation et les matériaux de construction, quatrième réunion, 1956; Comité de l'industrie et du commerce, neuvième session, 1957; Commission, treizième session, 1957.

DESCRIPTION. — Revue périodique de la situation en matière d'habitation et des programmes de logement et de construction dans la région, en relation avec l'évolution économique et sociale. Premier rapport, décembre 1957.

GROUPE 3. — AUTRES PROJETS

34-06 *Développement des matériaux de construction*

AUTORISATION. — Groupe de travail pour l'habitation et les matériaux de construction, quatrième réunion, 1956.

DESCRIPTION. — Études des plans et des possibilités de fabrication pour certains matériaux de construction déterminés à partir de ressources locales traditionnelles ou autres. Ces études devront s'attacher particulièrement à la recherche de nouvelles sources d'approvisionnement et de nouvelles techniques d'utilisation des matières premières et des ressources nécessaires pour fabriquer des matériaux de construction traditionnels ou autres. Durée des travaux: trois ans.

5. — Sidérurgie

GROUPE 1. — PROJETS ET TRAVAUX PRIORITAIRES DE CARACTÈRE PERMANENT

35-01 *Étude de l'industrie sidérurgique dans les pays de la CEAEO*

AUTORISATION. — Sous-Comité de la sidérurgie, quatrième session, 1952; Comité de l'industrie et du commerce, neuvième session, 1957; Commission, treizième session, 1957.

DESCRIPTION. — Suite de l'étude des plans et des problèmes touchant l'industrie sidérurgique et le commerce des produits sidérurgiques dans les pays de la CEAEO, et diffusion de renseignements techniques et économiques concernant ces plans et ces problèmes; publication périodique de l'*Iron and Steel Bulletin*.

35-02 *Diffusion de renseignements sur les aspects techniques et économiques de certaines techniques dans l'industrie sidérurgique et les industries connexes, qui intéressent les pays de la CEAEO*

AUTORISATION. — Sous-Comité de la sidérurgie, sixième session, 1955; Comité de l'industrie et du commerce, neuvième session, 1957; Commission, treizième session, 1957.

DESCRIPTION. — Il s'agira notamment de renseignements sur l'enrichissement des minerais, les procédés nouveaux de fonte et d'acier, la fabrication de produits réfractaires, les techniques de récupération et de triage de la ferraille.

GROUPE 2. — PROJETS PRIORITAIRES SPÉCIAUX

35-03 *Étude technique des procédés sidérurgiques*

(t)

AUTORISATION. — Sous-Comité de la sidérurgie, sixième session, 1955; Comité de l'industrie et du commerce, neuvième session, 1957; Commission, treizième session, 1957.

DESCRIPTION. — Procédés de fabrication de la fonte sans coke, fabrication de l'acier, techniques d'enrichissement des minerais et formation professionnelle des techniciens. Le deuxième rapport du secrétariat sera soumis au Sous-Comité de la sidérurgie à sa septième session. Visite en groupe à organiser en 1957 avec la coopération de l'AAT.

35-04 *Spécifications pour la fonte et l'acier*

AUTORISATION. — Sous-Comité de la sidérurgie, sixième session, 1955; Comité de l'industrie et du commerce, neuvième session, 1957; Commission, treizième session, 1957.

DESCRIPTION. — Étude des méthodes qui permettraient de simplifier et de normaliser les spécifications pour la fabrication et l'emploi de la fonte, de l'acier et des produits sidérurgiques. Durée: deux ans.

35-05 *Étude du marché*

AUTORISATION. — Sous-Comité de la sidérurgie, sixième session, 1955; Comité de l'industrie et du commerce, neuvième session, 1957; Commission, treizième session, 1957.

DESCRIPTION. — Étude des méthodes actuelles de recherche relatives au marché de l'acier et des possibilités d'appliquer celles qui sont utilisées dans les pays plus développés. Coopération entre l'industrie de l'acier et les autres industries consommatrices. Meilleure utilisation de l'acier, etc. Durée: deux ans.

6. — Ressources minérales

GROUPE 1. — PROJETS ET TRAVAUX PRIORITAIRES DE CARACTÈRE PERMANENT

36-01 *Évolution de l'industrie minière dans la région*

AUTORISATION. — Sous-Comité des ressources minérales, deuxième session, 1956; Comité de l'industrie et du commerce, neuvième session, 1957; Commission, treizième session, 1957.

DESCRIPTION. — Examen périodique de l'activité minière dans la région, portant notamment sur la découverte de nouveaux gisements, l'ouverture de nouvelles mines, y compris les mines de dimensions réduites, l'installation et l'agrandissement d'usines de traitement des minerais et les aspects économiques de la production minière, y compris sa coordination avec le développement de l'énergie électrique. Dans les rapports précédents du secrétariat, on a rendu compte des progrès réalisés de 1945 à 1955.

Corrélativement à la revue de l'évolution de l'industrie minière, il sera préparé un rapport sur les services et les méthodes de rassemblement des statistiques minérales de la région.

36-02 *Études techniques et diffusion de renseignements sur certaines ressources minérales ainsi que sur les méthodes de recherche et d'extraction*

AUTORISATION. — Sous-Comité des ressources minérales, deuxième session, 1956; Comité de l'industrie et du commerce, neuvième session, 1957; Commission, treizième session, 1957.

DESCRIPTION. — Étude des ressources les plus importantes pour le développement industriel de la région ou

dont la pénurie se fait sentir sur le marché mondial. Des études sur le charbon, le minerai de fer, l'aluminium, le soufre, le minerai d'ilménite et le kaolin ont déjà été faites. Des études sur le cuivre, le plomb, le zinc et l'étain seront entreprises. Le rapport sur les ressources en charbon et en minerai de fer, avec données sur les ressources en coke, sera mis à jour. Diffusion de renseignements sur l'organisation, la recherche et la mise en valeur en ce qui concerne les gisements d'uranium et autres minerais radioactifs.

GROUPE 2. — PROJETS PRIORITAIRES SPÉCIAUX

36-03 *Étude des méthodes et de l'équipement pour les levés aériens*

AUTORISATION. — Sous-Comité des ressources minérales, deuxième session, 1956; Comité de l'industrie et du commerce, neuvième session, 1957; Commission, treizième session, 1957.

DESCRIPTION. — Le premier rapport donnera des renseignements d'ordre général sur la photogrammétrie ainsi que sur les méthodes et l'équipement pour les levés aériens, avec indications sur leur utilité et sur les limites de leur champ d'application. En coopération avec la Section de cartographie de l'Organisation des Nations Unies et le Centre international de formation pour les levés aériens.

36-04 *Recherche, exploitation et utilisation, dans la région, des charbons de qualité inférieure*

AUTORISATION. — Sous-Comité des ressources minérales, deuxième session, 1956; Comité de l'industrie et du commerce, neuvième session, 1957; Commission, treizième session, 1957.

DESCRIPTION. — Étude d'ensemble sur la recherche, les disponibilités et l'extraction, y compris la distribution, la quantité, la qualité, l'exploitation, la préparation et l'utilisation, ainsi que sur les aspects économiques; études par pays comprenant des recommandations relatives au développement dans chacun d'eux. L'étude sur l'exploitation et l'utilisation des lignites a été achevée en 1956. L'étude de l'exploitation et de l'utilisation de la tourbe et des autres charbons de qualité inférieure suivra.

36-05 *Étude intégrée de l'économie des combustibles dans la région*

AUTORISATION. — Sous-Comité des ressources minérales, deuxième session, 1956; Comité de l'industrie et du commerce, neuvième session, 1957; Commission, treizième session, 1957.

DESCRIPTION. — L'étude devra porter sur la production et la consommation courantes et potentielles des combustibles dans les pays de la région, les frais de production et les prix de vente, les avantages et les inconvénients que présente l'emploi des divers combustibles et les meilleures méthodes à appliquer pour utiliser les ressources connues en combustibles. Étude générale de la politique appliquée en matière de combustibles par les pays de la région. Premier rapport achevé en 1955. Le deuxième rapport sera achevé en 1957.

36-06 *Recueil des réglementations existantes qui régissent la mise en valeur des ressources minérales dans la région*

AUTORISATION. — Sous-Comité des ressources minérales, deuxième session, 1956; Comité de l'industrie et du commerce, neuvième session, 1957; Commission, treizième session, 1957.

DESCRIPTION. — Travaux commencés en 1954. Le premier rapport, achevé en 1955, sera révisé et mis à jour en 1957.

36-07 *Cartes géologique et minérale de la région*

AUTORISATION. — Sous-Comité des ressources minérales, deuxième session, 1956; Comité de l'industrie et du commerce, neuvième session, 1957; Commission, treizième session, 1957.

DESCRIPTION. — Suite à donner aux conclusions et recommandations formulées par le Groupe de travail d'experts géologues. En coopération avec le Congrès international de géologie et la Section de cartographie de l'Organisation des Nations Unies.

36-08 *Classification type des charbons à l'usage de la région*

AUTORISATION. — Comité de l'industrie et du commerce, troisième session, 1951; Commission, septième session, 1951; Conférence régionale pour la mise en valeur des ressources minérales, 1953; Sous-Comité des ressources minérales, deuxième session, 1956; Commission, treizième session, 1957.

DESCRIPTION. — Rapport préliminaire achevé en 1951. Deuxième rapport achevé en 1956. Date d'achèvement du troisième rapport: 1957-1958. Les échanges internationaux et les essais en laboratoire sur les échantillons de charbon seront développés en coopération avec la CEE.

36-09 *Voyage d'étude, par des experts des mines et des géologues appartenant à l'Asie et à l'Extrême-Orient*
(1)

AUTORISATION. — Sous-Comité des ressources minérales, deuxième session, 1956; Commission, treizième session, 1957.

DESCRIPTION. — Étudier la possibilité de ce voyage, en coopération avec l'AAT et les pays d'accueil, et organiser un voyage d'étude au Canada et aux États-Unis d'Amérique.

B. — COMMERCE

GROUPE I. — PROJETS ET TRAVAUX PRIORITAIRES DE CARACTÈRE PERMANENT

37-01 *Développement du commerce et extension des services de développement des échanges commerciaux*

AUTORISATION. — Sous-Comité du commerce, deuxième session, 1956; Comité de l'industrie et du commerce, neuvième session, 1957; Commission, treizième session, 1957.

DESCRIPTION. — Examen de la politique commerciale des pays de la CEAE0, assistance aux services nationaux chargés de développer les échanges commerciaux en leur fournissant des renseignements et des avis sur les problèmes qu'ils ont à résoudre, par exemple organisation de l'enseignement en ce qui concerne les techniques et les services de développement du commerce, organisation et aménagement des foires internationales, échange de missions commerciales entre pays, développement de meilleurs services de renseignements commerciaux et des services de recherche sur la distribution commerciale.

Un rapport a été présenté au Sous-Comité du commerce en octobre-novembre 1956 sur l'évolution du commerce et des politiques commerciales; le prochain rapport doit être présenté au Comité du commerce à sa première session. Un rapport a été présenté sur les techniques et services pour l'organisation des foires et expositions internationales; les travaux doivent se poursuivre.

37-02 *Bureau central chargé de réunir et de diffuser les renseignements commerciaux que les pays de la région ne peuvent en général se procurer.*

AUTORISATION. — Commission, sixième session, 1950; Sous-Comité du commerce, deuxième session, 1956; Comité de l'industrie et du commerce; neuvième session, 1957; Commission, treizième session, 1957.

DESCRIPTION. — Publication du périodique *Trade Promotion News*: réunion et diffusion de renseignements sur l'arbitrage commercial, la normalisation des produits, les procédures appliquées en matière de marques de certification et de distribution commerciale, ainsi que sur les taux de fret et les services maritimes.

37-03 *Méthodes permettant de développer le commerce international*

AUTORISATION. — Commission, dixième session, 1954; Sous-Comité du commerce, deuxième session, 1956; Comité de l'industrie et du commerce, neuvième session, 1957; Commission, treizième session, 1957.

DESCRIPTION. — Étude des méthodes qui permettent de développer le commerce international en supprimant les obstacles qui s'y opposent, y compris ceux qui touchent au commerce en transit des pays sans littoral maritime. Des rapports sur le minerai de fer, le charbon, le sel, le poisson et les produits à base de poisson ont été présentés au Sous-Comité du commerce en octobre-novembre 1956. Les travaux ultérieurs comprendront l'étude du commerce de certains produits et biens d'équipement.

GROUPE 2. — PROJETS PRIORITAIRES SPÉCIAUX

37-04 *Règlements, formalités et pratiques qui régissent le commerce extérieur*

AUTORISATION. — Commission, onzième session, 1955; Sous-Comité du commerce, deuxième session, 1956; Comité de l'industrie et du commerce, neuvième session, 1957; Commission, treizième session, 1957.

DESCRIPTION. — En coopération avec les gouvernements et les organisations commerciales et intergouvernementales intéressées, étude des règlements, des formalités et des pratiques qui régissent le commerce extérieur, en vue de les simplifier. Il sera formulé des suggestions d'ordre pratique qui seront soumises aux gouvernements. Premier rapport terminé et présenté au Sous-Comité du commerce en octobre-novembre 1956.

Les travaux de la phase suivante devront comprendre: a) révision et publication du rapport en 1957 ou 1958; b) étude périodique des procédures et pratiques en matière de licences d'importation et d'exportation; c) réunion, en 1958, d'un groupe de travail d'experts en matière de procédures et formalités douanières, en coopération avec les organisations internationales intéressées.

37-05 *Étude des marchés*⁴⁰

(s)

AUTORISATION. — Commission, septième session, 1951; Sous-Comité du commerce, deuxième session, 1956; Comité de l'industrie et du commerce, neuvième session, 1957; Commission, treizième session, 1957.

DESCRIPTION. — Études portant sur certains produits des pays de la région de la CEAE0. Le rapport sur la noix de coco et les produits dérivés a été terminé et présenté au Sous-Comité du commerce en octobre-novembre 1956. Le rapport sur les épices doit être achevé en 1957.

37-06 *Organisation de cours de formation en matière de développement des échanges commerciaux*
(1)

AUTORISATION. — Sous-Comité du commerce, deuxième session, 1956; Comité de l'industrie et du commerce, neuvième session, 1957; Commission, treizième session, 1957.

DESCRIPTION. — Les propositions du secrétariat en vue de l'organisation de cours de formation en matière de développement des échanges commerciaux ont été soumises au Sous-Comité du commerce en octobre-novembre 1956. Continuation des travaux pour l'organisation de ces cours dans l'Inde et au Japon en 1958. Assistance aux gouvernements des pays d'accueil à cet effet. La coopération de l'AAT sera demandée. En outre, étude de la possibilité de créer un centre régional permanent de formation en matière de développement des échanges commerciaux (projet à long terme).

37-07 *Organisme d'arbitrage commercial*

AUTORISATION. — Commission, neuvième session, 1953; Sous-Comité du commerce, deuxième session, 1956;

⁴⁰ En coordination avec le projet 11-07.

Comité de l'industrie et du commerce, neuvième session, 1957; Commission, treizième session, 1957.

DESCRIPTION. — Encouragement à la création, en coopération avec les organisations nationales et les organisations internationales compétentes, d'organismes d'arbitrage commercial dans la région, et assistance aux pays pour la rédaction de codes et de règlements de procédure arbitrale; incorporation d'une clause type d'arbitrage dans les contrats commerciaux et exécution des sentences arbitrales internationales. Les travaux comprendront: a) réunion et diffusion de renseignements sur les lois, règlements et décisions judiciaires et autres documents analogues relatifs à l'arbitrage commercial; b) analyse et formulation de recommandations et d'observations sur les renseignements obtenus.

37-08 *Distribution commerciale des produits de l'artisanat sur les marchés intérieur et extérieur*⁴¹
(t)

AUTORISATION. — Commission, onzième session, 1955; Sous-Comité du commerce, deuxième session, 1956; Comité de l'industrie et du commerce, neuvième session, 1957; Commission, treizième session, 1957.

DESCRIPTION. — Assistance aux pays pour le développement de leurs marchés nationaux et étrangers. En collaboration avec l'AAT. Le rapport sur la distribution commerciale des articles de cuir sera achevé en 1957.

37-09 *Étude des frets maritimes*

AUTORISATION. — Commission, onzième session, 1955; Sous-Comité du commerce, deuxième session, 1956; Comité de l'industrie et du commerce, neuvième session, 1957; Commission, treizième session, 1957.

DESCRIPTION. — Étude des frets maritimes qui intéressent les pays de la région, y compris l'examen de la possibilité d'augmenter le tonnage et les installations disponibles. En collaboration avec les institutions nationales et internationales, et particulièrement avec la Commission des transports et des communications de l'Organisation des Nations Unies. Le secrétariat a présenté un rapport au Sous-Comité du commerce en octobre-novembre 1956. Étude continue, par le Comité, de la question des frets et des services maritimes. Le secrétariat continuera de recueillir et de diffuser des renseignements. L'étude se poursuivra en fonction des progrès que les pays de la région auront accomplis dans ce domaine.

V. — TRANSPORTS INTÉRIEURS

A. — GÉNÉRALITÉS

GROUPE 1. — PROJETS ET TRAVAUX PRIORITAIRES DE CARACTÈRE PERMANENT

41-01 *Réunion, analyse et diffusion de renseignements*

AUTORISATION. — Comité *ad hoc* d'experts des transports intérieurs, 1950; Commission, treizième session, 1957.

DESCRIPTION:

- a) Réunion, analyse et diffusion de renseignements concernant les problèmes de transport en général, les chemins de fer, les routes et les voies fluviales;
- b) Service de bibliothèque et de prêt de films;
- c) Publication du *Transport Bulletin* (trimestriel);
- d) Publication du *Railway Statistics Bulletin* (annuel).

GROUPE 2. — PROJETS PRIORITAIRES SPÉCIAUX

41-02 *Coordination des moyens de transport*

(s)

AUTORISATION. — Comité des transports intérieurs, première session, 1951; Commission, treizième session, 1957.

⁴¹ En coordination avec le projet 32-05.

DESCRIPTION. — Groupe de travail à réunir au début de 1958. En coopération avec l'OACI, le cas échéant. Durée: 1957-1958.

41-03 *Mécanisation de la comptabilité des entreprises de transport*

AUTORISATION. — Comité des transports intérieurs, troisième session, 1954; Commission, treizième session, 1957.

DESCRIPTION. — Considérant que le succès de toute entreprise de transport dépend d'un bon système de financement et de comptabilité, qu'une bonne comptabilité dépend à son tour des moyens utilisés, et que la mécanisation accroît le rendement et l'économie d'argent et de temps, le Comité des transports intérieurs a demandé au secrétariat d'étudier la mécanisation de la comptabilité des entreprises de transports et de faire des recommandations touchant l'adoption des systèmes mécanisés.

Rapport préliminaire: 1956; rapport final: 1957.

B. — ROUTES

GROUPE 1. — PROJETS ET TRAVAUX PRIORITAIRES DE CARACTÈRE PERMANENT

(Voir aussi le projet 41-01.)

42-01 *Construction et entretien des routes*

a) *Construction de routes à revêtement bitumineux*

AUTORISATION. — Sous-Comité des routes, troisième session, résolution 43, 1955; Commission, treizième session, 1957.

DESCRIPTION:

- i) Réunion, dans les pays situés hors de la région et dans la région de la CEAEO, de renseignements sur les résultats des recherches et essais sur les routes à revêtement bitumineux et sur leur construction et leur entretien.
 - ii) Formulation de recommandations appropriées aux conditions qui règnent dans les pays de la région, compte tenu de la circulation, du climat, des matériaux que l'on trouve sur place, de l'emploi du goudron minéral et du caoutchouc naturel, du coût comparé de l'emploi de la main-d'œuvre à bon marché et de celui de l'équipement mécanisé.
 - iii) Établissement d'une terminologie uniforme.
- Rapport final: 1957.

b) *Construction et entretien des routes*

AUTORISATION. — Sous-Comité des routes, troisième session, résolution 32, 1955; Commission, treizième session, 1957.

DESCRIPTION:

- i) Recueil, dans les pays de la région, de renseignements détaillés sur la construction et l'entretien de routes peu coûteuses et sur l'expérience acquise par des essais de stabilisation du sol effectués dans la région et en dehors de la région.
- ii) Étude des méthodes et des matériaux employés pour la construction au moindre prix des types de routes requis par stabilisation de l'infrastructure et emploi de matériaux de fondation, en utilisant: 1) les moyens mécaniques, 2) le ciment, 3) le bitume, 4) les produits chimiques, 5) les matériaux résineux, etc.
- (r) iii) Cycle d'études sur les procédés de construction et d'entretien de routes peu coûteuses et sur la stabilisation du sol, à réunir en 1958. En coopération avec l'AAT.
- iv) Étude de la possibilité d'assurer au personnel des pays moins avancés de la région des moyens de formation pratique en matière de stabilisation du sol.
- c) *Méthodes actuelles de financement et d'administration en matière de routes*

AUTORISATION. — Sous-Comité des routes, deuxième

session, résolutions 23 et 31, 1953; Commission, treizième session, 1957.

DESCRIPTION. — Études détaillées des méthodes actuelles de financement et d'administration en matière de routes, tant dans la région qu'en dehors de la région de la CEAEO, recommandations que les pays de la région pourraient adopter.

Rapport préliminaire: 1957; rapport final: 1958.

GROUPE 2. — PROJETS PRIORITAIRES SPÉCIAUX

42-02 *Grandes routes internationales*

AUTORISATION. — Sous-Comité des routes, troisième session, résolution 32, 1955; Commission, treizième session, 1957.

DESCRIPTION. — Étude, critique et recommandations touchant les réseaux routiers nationaux afin d'encourager la construction, en vue du développement économique, de grandes routes internationales reliant les pays de la région. L'étude comprendra des tracés, normes et spécifications uniformes pour les routes et les ponts. Date d'achèvement du rapport intermédiaire: 1956; rapport final: 1957.

42-03 *Sécurité de la circulation routière*

AUTORISATION. — Sous-Comité des routes, troisième session, 1955; Commission, treizième session, 1957.

DESCRIPTION:

- a) Études et recommandations portant notamment sur l'encombrement et les accidents de la circulation routière. Un rapport préliminaire sera discuté en 1957 par le Cycle d'études sur la sécurité routière et les recommandations finales seront soumises à l'approbation du Sous-Comité des routes à sa quatrième session, en décembre 1957.
- b) Cycle d'études sur la construction et la circulation en fonction de la sécurité de la route, en vue de mettre en commun les renseignements sur les méthodes courantes et de fournir la base des recommandations que les gouvernements de la région pourraient adopter: mai 1957.
- c) En raison de la variété des termes techniques utilisés, établissement d'une terminologie uniforme pour éviter la confusion et faciliter la compréhension. Rapport final à soumettre au cycle d'études de 1957.

C. — VOIES FLUVIALES

GROUPE 1. — PROJETS ET TRAVAUX PRIORITAIRES DE CARACTÈRE PERMANENT

(Voir aussi le projet 41-01.)

43-01 *Amélioration des transports fluviaux*⁴²

(f) AUTORISATION. — Comité des transports intérieurs, première session, 1951; Commission, treizième session, 1957.

DESCRIPTION:

- a) Examen de méthodes améliorées de conservation des cours d'eau et des canaux en vue de la navigation;
 - b) Diffusion de renseignements sur les méthodes propres à améliorer le rendement des transports fluviaux. Rapports et documents d'information sur les différents aspects, à publier de temps à autre. Le prochain rapport sur les faits nouveaux en matière de voies fluviales sera publié en 1957.
- La coopération de l'AAT sera demandée en cas de besoin.

GROUPE 2. — PROJETS PRIORITAIRES SPÉCIAUX

43-02 *Améliorations concernant les types de bateaux et leur emploi*

(f) AUTORISATION. — Comité ad hoc d'experts des transports intérieurs, 1950; Commission, treizième session, 1957.

⁴² En coordination avec les projets 21-01 et 21-02.

DESCRIPTION. — Projets témoins ou de démonstration dans l'Inde et au Pakistan, portant sur les types de bateaux et leur emploi, notamment sur l'utilisation de bateaux pousseurs et sur les méthodes de remorquage;

- a) Pour l'Inde: étude et critique des résultats en matière d'exploitation et publication des données qui peuvent présenter de l'intérêt pour d'autres pays de la région;
- b) Pour le Pakistan: assistance pour obtenir l'aide de pays membres et pour coordonner les diverses offres.

En coopération avec l'AAT.

Durée proposée: 1957-1958.

43-03 *Ports fluviaux*

AUTORISATION. — Comité des transports intérieurs, troisième session, 1954; Commission, treizième session, 1957.

DESCRIPTION. — Recommandations concernant le financement, la construction, l'organisation et l'administration des ports intérieurs dans la région, sur la base d'études faites sur les ports intérieurs en Europe et aux États-Unis d'Amérique. Groupe de travail à réunir en 1957.

43-04 *Organisation d'État modèle pour la navigation intérieure et la conservation des cours d'eau et des canaux*

AUTORISATION. — Sous-Comité des voies fluviales, deuxième session, 1954; Commission, treizième session, 1957.

DESCRIPTION. — Étude des avantages et des inconvénients des systèmes existants; recommandations concernant la structure appropriée et le mandat dont il faut doter l'organisation d'État, notamment en ce qui concerne la question des mesures législatives.

Date d'achèvement du rapport: 1957.

43-05 *Voyage d'étude*

(f)

AUTORISATION. — Sous-Comité des voies fluviales, troisième session, 1955; Commission, treizième session, 1957.

DESCRIPTION. — Examen de la possibilité d'organiser, pour un groupe d'experts appartenant aux pays de la région, un voyage qui leur permettrait d'étudier les progrès techniques en matière de transports fluviaux en Europe orientale et en Afrique. La collaboration de l'AAT sera demandée.

Le voyage aurait lieu en 1958.

43-06 *Dragage des voies fluviales*

AUTORISATION. — Sous-Comité des voies fluviales, troisième session, 1955; Commission, treizième session, 1957.

DESCRIPTION. — Étude des méthodes et du matériel de dragage qu'il convient d'utiliser pour les voies fluviales et les ports intérieurs.

Durée proposée: 1957-1958.

GROUPE 3. — AUTRES PROJETS

43-07 *Classification des voies navigables*

AUTORISATION. — Comité des transports intérieurs, troisième session, 1954; Commission, treizième session, 1957.

DESCRIPTION. — Étude de la possibilité d'établir une liste type de classification des voies navigables et détermination des meilleures dimensions normales des voies navigables, des ouvrages et des bateaux dans chaque catégorie.

Durée: deux ans.

D. — CHEMINS DE FER

GROUPE 1. — PROJETS ET TRAVAUX PRIORITAIRES DE CARACTÈRE PERMANENT

(Voir le projet 41-01.)

GROUPE 2. — PROJETS PRIORITAIRES SPÉCIAUX

44-01 *Locomotives et autorails diesel*

AUTORISATION. — Sous-Comité des chemins de fer, première session, 1953; Commission, treizième session, 1957.

DESCRIPTION. — Un groupe d'experts sera désigné par le Sous-Comité pour mettre au point le rapport en 1957 en tenant compte des recommandations du Sous-Comité; il présentera également un ou plusieurs exemples types de la manière dont on détermine les divers facteurs et dont on peut fixer les dimensions et le nombre des locomotives nécessaires; il aidera les administrations ferroviaires de la région à faire le point des facteurs économiques et techniques qui décident de l'emploi des locomotives diesel. Le groupe d'experts poursuivra l'étude sur les autorails et préparera un rapport final.

Durée: 1957.

44-02 *Amélioration de la rotation du matériel roulant*

AUTORISATION. — Sous-Comité des chemins de fer, troisième session, 1954; Commission, treizième session, 1957.

DESCRIPTION. — Envoi aux gouvernements d'un questionnaire portant sur tous les points proposés à la quatrième session du Sous-Comité des chemins de fer et préparation d'une étude détaillée.

Durée: 1957.

44-03 *Fréquence des accidents de chemins de fer et mesures à prendre pour les éviter* (s)

AUTORISATION. — Sous-Comité des chemins de fer, quatrième session, 1956; Commission, treizième session, 1957.

DESCRIPTION. — Après réception des réponses au questionnaire qui a déjà été envoyé aux gouvernements de pays situés tant dans la région qu'en dehors de la région, analyse et résumé des renseignements reçus et élaboration de recommandations.

Durée: 1957.

En coopération avec l'OIT.

44-04 *Réparation et entretien du matériel roulant dans les ateliers*

AUTORISATION. — Sous-Comité des chemins de fer, deuxième session, 1953; Commission, treizième session, 1957.

DESCRIPTION. — Étude comparée des méthodes de travail dans les ateliers en vue d'améliorer le rendement et la qualité de ce travail.

Durée: 1957.

GROUPE 3. — AUTRES PROJETS

44-05 *Normalisation du matériel roulant*

AUTORISATION. — Sous-Comité des chemins de fer, troisième session, 1954; Commission, treizième session, 1957.

DESCRIPTION. — Étude des pratiques existantes et recommandations en vue de faciliter la production, d'améliorer

la disponibilité, de réduire le prix de revient par unité et de faciliter le passage des wagons d'un réseau à l'autre dans la région.

Durée: 4 ans.

44-06 *Étude des possibilités de transport ferroviaire par containers, notamment du point de vue des frais d'exploitation et du financement*

AUTORISATION. — Sous-Comité des chemins de fer, quatrième session, 1956; Commission, treizième session, 1957.

DESCRIPTION. — Étude sur les types de marchandises transportées par fer dans la région en vue de déterminer s'il est possible d'utiliser des containers, notamment du point de vue des frais d'exploitation et du financement.

Durée: deux ans.

44-07 *Signalisation ferroviaire en fonction de la vitesse, de la sécurité et de l'accroissement de la capacité des voies*

AUTORISATION. — Sous-Comité des chemins de fer, quatrième session, 1956; Commission, treizième session, 1957.

DESCRIPTION. — Étude et recommandations pour l'amélioration des méthodes de signalisation et d'exploitation en vue d'accroître la vitesse, d'assurer la sécurité et d'augmenter la capacité des voies en évitant les dépenses élevées qu'entraînerait la pose d'une double voie.

Durée: un an.

44-08 *Études comparées des administrations ferroviaires*

AUTORISATION. — Sous-Comité des chemins de fer, quatrième session, 1956; Commission, treizième session, 1957.

DESCRIPTION. — Étude comparée et recommandations touchant les meilleurs types d'organisation pour les chemins de fer de la région de la CEAEQ, compte tenu de la politique des États et en vue d'assurer une meilleure gestion.

Durée: un an.

E. — TÉLÉCOMMUNICATIONS

GROUPE 2. — PROJETS PRIORITAIRES SPÉCIAUX

45-01 *Études spéciales sur les télécommunications* (s)

AUTORISATION. — Comité des transports intérieurs, sixième session, 1957; Commission, treizième session, 1957.

DESCRIPTION. — Étude des besoins régionaux et nationaux en matière de télécommunications, en fonction des besoins du développement économique en général et plus particulièrement de la nécessité urgente de liaisons régionales des systèmes de télécommunications, spécialement en ce qui concerne les transports.

45-02 *Formation du personnel des télécommunications* (s)

AUTORISATION. — Comité des transports intérieurs, sixième session, 1957; Commission, treizième session, 1957.

DESCRIPTION. — Étude de la possibilité de créer des centres régionaux ou nationaux de formation professionnelle du personnel des télécommunications.

ANNEXES

ANNEXE I

Liste des représentants et observateurs à la treizième session de la Commission

MEMBRES

Afghanistan

Représentant : S. E. M. Abdul Hai Aziz.

Suppléants : M. Mohamad Sarwar, M. Hamidullah Tarzi, M. Abdul Baqui Yusufzai, M. Gholam Dastagir Azizi.

Australie

Représentant : M. T. K. Critchley.

Suppléants : M. Harold William Bullock, M. Leslie Carter Holmes, M. William Lawrence Morrison.

Birmanie

Représentant : Thiri Pyanchi U Pa Aung.

Suppléants : U Saw Tun, U Wan Tin.

Cambodge

Représentant : S. E. M. Ty Kim Sour.

Suppléants : M. Ing Kieth, M. Heng Long, M. Nou-Hach.

Ceylan

Représentant : S. E. M. P. H. William de Silva.

Suppléants : M. R. A. Wijeyekoon, M. C. Abeysekera, M. P. Wignaraja.

Chine

Représentant : M. C. T. Chien.

Suppléants : M. Ching-Men Chen, M. William Shih-Chi Wang, M. Chang Shen-Fu, M. W. H. Fei, M. Wilfred Ling.

Conseiller : M. Kuo Ko-tung.

Secrétaires : M. Yang Chu-chin, M. Lo Ho-sang.

Corée

Représentant : S. E. M. Pyo Wook Han.

Suppléants : M. Kyu Hah Choi, M. Shang Woon Park, M. Pum Joon Koh.

Secrétaire : M. Lee Chun Soo.

États-Unis d'Amérique

Représentant : M. Walter M. Kotschnig.

Conseillers principaux : M. Eugène M. Braderman, M. Merrill C. Gay.

Conseillers : M^{lle} Ruth Bacon, M. William W. Diehl, M. George R. Jacobs, M. John R. O'Brien, M. William C. Ockey, M. Rufus Bur Smith, M. Stokes M. Tolbert.

France

Représentant : S. E. M. P. Abelin.

Suppléants : M. R. Jeudi, M. J. P. Brunet, M. F. Geoffroy-Dechaume.

Conseillers : M. E. Mayolle, M. M. Debeauvais, M. R. Corson, M. R. Kleinpeter, M. M. Bochet, M. J. Geronimi.

Secrétaire : M^{lle} J. Montagne.

Inde

Représentant : S. E. M. D. P. Karmarkar.

Suppléants : M. S. N. Bilgrami, M. P. K. Banerjee, M. H. C. Kalra, M. F. C. Dhaun, M. R. K. Balbir, M. N. P. Jain.

Membre du Bureau de liaison : M. K. L. Panjabi.

Indonésie

Représentant : S. E. M. A. Siddik.

Suppléants : M. O. Kosasih, M. R. Soedjarwoko Danusastro, M. A. Soenatadirdja, M. A. B. Astrawinata, M. Godjali, M. G. Soejono.

Secrétaires : M. R. Tjahjana Natadiningrat, M. R. Soegondo.

Japon

Représentant : S. E. M. Koichiro Asakai.

Suppléants : M. Morio Aoki, M. Seifu Aburatani, M. Rokuro Sase, M. Shunichi Kurosawa.

Conseillers : M. Heiji Ogawa, M. Sabanobu Oda, M. Tatsuji Nanri, M. Koichi Ito, M. Buhei Miyashita.

Experts : M. Yujiro Hayashi, M. Wataru Owada, M. Shunzo Kawai, M. Koremoto Takahashi, M. Takehiko Honda, M. Yoshiya Kato, M. Yasushi Murazumi.

Laos

Représentant : S. E. Phagna Nith Singharaj.

Suppléants : S. A. la princesse Souvanna Phouma, M. Khamtan Ratanavong.

Secrétaire : M. Houmphanh Simasing.

Népal

Représentant : M. Ram Chandra Malhotra.

Nouvelle-Zélande

Représentant : M. R. L. G. Challis.

Suppléants : M. L. V. Castle, M. R. de Lambert, M. W. B. Harland.

Pakistan

Représentant : M. G. A. Faruqi.

Suppléants : M. Akbar Adil, M. Abdus Salam, M. Khalid Qasim.

Pays-Bas

Représentant : S. E. M. H. Jonker.

Suppléants : M. J. C. van den Berg, M. Bernard van Eldik, M. E. J. Korthals Altes.

Secrétaire : M^{lle} Aurora na Pombejra.

Philippines

Représentant : L'Honorable Perfecto E. Laguio.

Suppléants : M. Miguel G. Luna, M. Engracio D. Guerzon.

Conseiller : M. Pedro M. Quilino.

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Représentant : S. E. Sir Berkeley E. F. Gage.

Suppléants : M. G. J. MacMahon, M. A. C. S. Adams, M. I. M. Hurrel, M. A. F. Maddocks, M. John Hammond, M. A. M. Houghton, M. J. H. G. Leahy.

Secrétaires : M^{lle} J. E. Turner, M^{lle} A. Wills.

Thaïlande

Représentant : S. E. M. Rak Panyarachun.

Suppléants : Luang Thavil Sethapanijkarn, Luang Ach Bisalkich, M. Sa-ard Hongsayonta, M. Boonrod Binson, M. Somchai Anuman Rajadhon, M. Bhusana Abhorn Krairiksh, M. Yuad Loesrit, M. Sawaeng Kulthongkham, M. Amphorn Sunananta, M. Bundhit Kantabutra, M. Banyat Kulananan, M. Prok Amarananda, M. Vicharn Nivatvongs, M. Charas Chaturas.

Union des Républiques socialistes soviétiques

Représentant : M. P. A. Maletine.

Suppléants : M. Gafar U. Aliev, M. K. N. Plotnikov, M. G. P. Veliky.

Conseillers : M. V. P. Goriounov, M. K. M. Popov, M. A. A. Polyak, M. N. S. Vassilenko, M. G. M. Prokhorov.

Experts : M. A. N. Mamine, M. V. M. Lessiovsky, M. A. I. Korolev, M. B. M. Zinoviev, M. A. P. Mikhailov, M. N. A. Smirnov.

Secrétaire : M. D. A. Sokolov.

Viet-Nam

Représentant : S. E. Tran-Le-Quang.

Suppléant : M. Vu-Van-Thai.

MEMBRES ASSOCIÉS

Hong-kong

Représentant : M. E. S. Kirby.

Suppléant : M. Bunnan Tong.

Suppléant et secrétaire : M. G. T. Hole.

Malaisie et Bornéo britannique

Représentant : L'Honorable Ismail bin Dato Abdul Rahman.

Suppléants : L'Honorable Mohamed Khir bin Johari, l'Honorable A. N. Goode, M. Pehin Dato Perdana Mentri Haji Ibrahim bin Mohamed Ja'afar, l'Honorable Khoo Siak Chiew, M. E. R. Bevington, M. E. R. Reeves, M. Ismail bin Mohamed Ali, M. Oh Sui Hong.

AUTRES ÉTATS

Belgique^a

Représentant : M. R. Fenaux.

Danemark^a

Représentants : S. E. M. Gunnar Seidenfaden, M. Jorgen Holm.

Hongrie^a

Représentants : M. Odon Kallos, M. Emil Mosonyi.

République fédérale d'Allemagne^b

Représentants : S. E. M. H. Bohling, S. E. M. Von Bargen, M. H. Michelsen.

Roumanie^a

Représentant : S. E. M. Pavel Silard.

Tchécoslovaquie^a

Représentants : S. E. M. Jiri Nosek, M. Ladislav Maly.

^a Membre de l'Organisation des Nations Unies participant aux travaux à titre consultatif en vertu du paragraphe 9 du mandat de la Commission.

^b Participant aux travaux à titre consultatif en vertu de la résolution 617 (XXII) du Conseil économique et social en date du 27 juillet 1956.

Yougoslavie^a

Représentant : M. Marjan Smole.

INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES

Organisation internationale du Travail (OIT)

M. R. Livchen.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

M. W. H. Cummings, M. P. G. H. Barter.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

M. A. Establier.

Organisation mondiale de la santé (OMS)

M. L. W. Fitzmaurice.

Fonds monétaire international (le Fonds)

M. Ching-Chun Liang.

Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)

M. N. Richardson.

Banque internationale pour la reconstruction et le développement (la Banque)

M. William M. Gilmartin.

Commission intérimaire de l'Organisation internationale du commerce/Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (CIOIC/GATT)

M. J. Royer.

BUREAU DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE

Sir Alexander MacFarquhar.

ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

Catégorie A

Chambre de commerce internationale (CCI)

M. K. Mahai Sombatsiri, M. Jote Gunakasem, M. Thonglaw Punyanitya, M. Seri Kupkitbhundu, M. Hyakuri Kano, M. Tokizo Okuhara, M. Shingo Ushiki.

Confédération internationale des syndicats libres (CISL)

M. V. B. Karnik, M. C. H. Millard, M. G. Mapara.

Fédération mondiale des anciens combattants (FMAC)

M. Jacques Katel.

Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies (FMANU)

M. Joseph S. Gould.

Fédération syndicale mondiale (FSM)

M. K. B. Panikkar, M. Liu Ke Ming, M. Nguyen Duy Tinh, M. Do Trong Hop, M. Chin Fu Yao.

Organisation internationale des employeurs (OIE)

M. Y. S. Pandit.

Union interparlementaire (UIP)

Général Jiem Yanothai.

Catégorie B

Fédération internationale des femmes juristes

M^{me} Nandaka Suprabhatananda

International Law Association (ILA)

M. Samuel K. C. Kopper.

Pan Pacific South-East Asia Women's Association (PPSEAWA)

M^{lle} Jit-Kasem Sibunrueng, M^{lle} Ladda Smithinant, M^{lle} Napa Bhongbhibhat.

Union catholique internationale de service social (UCI de SS)

Le révérend père Bonningue.

ANNEXE II

Calendrier provisoire des réunions prévues en 1957 et 1958

1957*		
Réunions	Dates	Lieux
1. Conférence des statisticiens d'Asie (première réunion) [en coopération avec le Bureau de statistique de l'Organisation des Nations Unies et la FAO]	8-20 avr.	Bangkok
2. Cycle d'études sur la sécurité routière	13-23 mai	Tokyo
3. Sous-Comité de la sidérurgie (septième session)	3-10 juin	Bangkok
4. Groupe de travail pour les petites industries et la distribution commerciale des produits de l'artisanat (cinquième réunion)	17-24 juin	Madras
5. Groupe de travail pour l'évaluation du potentiel hydro-électrique ^a	29 juil.-3 août	Bangkok
6. Sous-Comité de l'énergie électrique (sixième session)	5-12 août	Bangkok
7. Groupe de travail des ports intérieurs ^a	19-29 août	Bangkok
8. Groupe d'étude des problèmes de la reclassification budgétaire (deuxième réunion) [en coopération avec le Service des finances publiques de la Direction des affaires économiques de l'Organisation des Nations Unies] ^a	3-10 sept.	Bangkok
9. Groupe de travail pour le développement et les plans économiques (troisième réunion) [en coopération avec la FAO]	16-28 sept.	Bangkok
10. Sous-Comité des voies fluviales (quatrième session)	1 ^{er} -8 oct.	Indonésie
11. Voyage d'étude des experts de la sidérurgie ^a	Oct.-nov.	—
12. Sous-Comité des routes (quatrième session)	14-21 oct.	Bangkok
13. Groupe de travail composé d'experts géologues pour l'établissement d'une carte géologique régionale de l'Asie et de l'Extrême-Orient (troisième réunion)	4-9 nov.	Calcutta
14. Sous-Comité des ressources minérales (troisième session)	11-18 nov.	Calcutta
15. Sous-Comité des chemins de fer (cinquième session)	25-30 nov.	Pas encore fixé
16. Troisième Conférence technique régionale sur la mise en valeur des ressources hydrauliques ^a	4-10 déc.	Manille
17. Groupe de travail d'experts pour la construction d'ouvrages en terre ^a	Pendant la Conférence ci-dessus	Manille

* Réunions qui doivent se tenir après la treizième session de la Commission.

^a Projets régionaux pour lesquels on compte recevoir l'assistance ou la coopération de l'Administration de l'assistance technique.

Réunions	Dates	Lieux
18. Comité du commerce (première session)	11-18 déc.	Bangkok
19. Groupe de travail de statisticiens	Pas encore fixée	Bangkok

1958

1. Comité de l'industrie et des ressources naturelles (première session)	Pas encore fixée	Pas encore fixé
2. Comité des transports intérieurs (septième session)	Pas encore fixée	Pas encore fixé
3. Cycle d'études sur la stabilisation du sol	Janvier	Inde
4. Groupe de travail sur la coordination des transports	Pas encore fixée	Pas encore fixé
5. Groupe de travail FAO/CEAEO sur les politiques des prix alimentaires et agricoles	Février	Hors de Bangkok
6. Commission (quatorzième session)	Pas encore fixée	Kuala-Lumpur
7. Groupe de travail pour l'habitation et les matériaux de construction (cinquième réunion)	Mars	Pas encore fixé
8. Conférence des statisticiens d'Asie (deuxième réunion)	Pas encore fixée	Bangkok
9. Groupe de travail de statisticiens	Avril	Bangkok
10. Voyage d'étude sur le développement des ressources hydrauliques	Avril-mai	—
11. Groupe de travail pour l'aménagement des collectivités	Mai	Bangkok
12. Groupe de travail pour les petites industries et la distribution commerciale des produits de l'artisanat (sixième réunion)	Mai	Pas encore fixé
13. Groupe de travail pour les douanes	Juin	Pas encore fixé
14. Groupe de travail pour le développement et les plans économiques (quatrième réunion)	Septembre	Bangkok
15. Cycle d'études sur l'aménagement régional dans ses rapports avec l'urbanisation et l'industrialisation	Septembre	Pas encore fixé
16. Voyage d'étude sur les transports fluviaux	Pas encore fixée	—
17. Sous-Comité des routes (cinquième session)	Novembre	Hors de Bangkok

ANNEXE III

Liste des publications et des principaux documents publiés depuis la douzième session

A. — PUBLICATIONS

ÉTUDES PRINCIPALES (imprimées)

Economic Bulletin for Asia and the Far East, vol. VII, nos 1-3 (mai, août et novembre 1956).

Étude sur la situation économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient en 1956 (publication des Nations Unies, n° de vente: 1957.II.F.1) [vol. VII, n° 4, *Economic Bulletin for Asia and the Far East*, février 1957].

Survey of Housing and Building Materials in Asia and the Far East, 1956 (United Nations publication, Sales No.: 1956.II.F.9) [E/CN.11/432].

Locomotive Boiler Water Treatment (United Nations publication, Sales No.: 1956.II.F.6) [E/CN.11/436].

Lignite Resources of Asia and the Far East, their Exploration, Exploitation and Utilization (United Nations publication, Sales No.: 1957.II.F.3) [E/CN.11/438].

Proceedings of the Regional Technical Conference on Water Resources Development in Asia and the Far East (United Nations publication, Sales No.: 1956.II.F.3) [ST/ECAFE/SER.F/9].

Glossary of Hydrologic Terms used in Asia and the Far East (United Nations publication, Sales No.: 1956.II.F.7) [ST/ECAFE/SER.F/10].

Multiple-Purpose River Basin Development, Part 2B, Water Resources Development in Burma, India and Pakistan (United Nations publication, Sales No.: 1956.II.F.8) [ST/ECAFE/SER.F/11].

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES (miméographiées)

Flood Control Journal, ST/ECAFE/SER.C/26-30, mars 1956-mars 1957.

Trade Promotion News, ST/ECAFE/SER.H/48-59, janvier 1956-janvier 1957.

Transport Bulletin, ST/ECAFE/SER.E/20-30, avril 1956-janvier 1957.

Railway Statistics Bulletin, ST/ECAFE/SER.K/5, juin 1956.

Industrial Development Series, ST/ECAFE/SER.M/6-9, février-novembre 1956.

Electric Power Bulletin, ST/ECAFE/SER.L/3, février 1956.

B. — DOCUMENTS PRINCIPAUX

COMMISSION

E/CN.11/431 Procès-verbaux officiels (douzième session).

Treizième session

E/CN.11/433 Rapport de la quatrième Conférence régionale de statisticiens.

E/CN.11/439 et Rev.1, 2 et 3 Ordre du jour provisoire.

E/CN.11/440 (E/CN.11/FLOOD/16) Activités dans le domaine de la défense contre les inondations et de la mise en valeur des ressources hydrauliques.

E/CN.11/441 Rapport sur la mise en œuvre des recommandations de la Commission.

E/CN.11/442 Activités de l'UNESCO en 1956 et projets pour 1957 intéressant la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient.

E/CN.11/443 L'assistance technique des Nations Unies en Asie et en Extrême-Orient, 1956.

E/CN.11/444 Structure des comités de la Commission: note du Secrétaire exécutif.

E/CN.11/445 *Report of the Food and Agriculture Organization of the United Nations* (Rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture).

E/CN.11/446 *Activities of the International Labour Organisation of special interest to Asia* (Activités de l'Organisation internationale du Travail présentant un intérêt particulier pour l'Asie).

E/CN.11/447 *Guide to Asian economic statistics* (Manuel des statistiques économiques de l'Asie).

E/CN.11/448 *Statistical organization and activities in countries of Asia and the Far East (1953-1956)* [Organisation et activités des services de statistique dans les pays d'Asie et d'Extrême-Orient (1953-1956)].

E/CN.11/449

E/CN.11/450 (E/CN.11/TRANS/128)

E/CN.11/451 (E/CN.11/I & T/182)

E/CN.11/452

ECAFE/10

ECAFE/11

ECAFE/14

ECAFE/18

ECAFE/L.113

ECAFE/L.114

ECAFE/L.116

ECAFE/L.117

ECAFE/L.118

ECAFE/L.119

ECAFE/L.120 et Rev.1 et 2
ECAFE/L.120/
Rev.2/Corr.1

ECAFE/L.121

ECAFE/L.122

ECAFE/L.123

ECAFE/L.124

Information paper on technical assistance provided to countries and territories in the ECAFE region under the Expanded Programme (Renseignements sur l'assistance technique fournie aux pays et territoires de la région de la CEAE0 au titre du programme élargi).

Rapport du Comité des transports intérieurs (sixième session).

Rapport du Comité de l'industrie et du commerce (neuvième session).

Résolution relative à la structure des comités de la Commission.

Projet de programme de travail et ordre de priorité: note du Secrétaire exécutif sur l'industrialisation.

Projet de programme de travail et ordre de priorité: note du Secrétaire exécutif sur les projets régionaux à exécuter en coopération avec l'Administration de l'assistance technique.

Projet de programme de travail et ordre de priorité: note du Secrétaire exécutif sur les études démographiques régionales.

Work programme in the field of industry and trade (Programme de travail dans le domaine de l'industrie et du commerce).

Agricultural credit problems of small farmers in the ECAFE region (Problèmes de crédit agricole aux petits exploitants dans la région de la CEAE0).

Rapport du Groupe de travail pour le développement et les plans économiques (deuxième réunion).

Travaux dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture: note sur le Cycle d'études FAO/CEAE0 sur le financement de l'agriculture et le crédit agricole.

Rapport du Secrétaire exécutif sur l'activité de la Division mixte CEAE0/FAO de l'agriculture.

Structure des comités de la Commission: note du Gouvernement des États-Unis d'Amérique.

Mise en valeur des ressources hydrauliques du bassin inférieur du Mékong.

Programme de travail et ordre de priorité.

Projet de programme de travail et ordre de priorité.

Laws and regulations affecting foreign investment in Asia and the Far East (Législation et règlements qui régissent les investissements étrangers en Asie et en Extrême-Orient): rapport du secrétariat.

An annual review of the economic situation of the mainland provinces of the Republic of China, July 1955-June 1956 (Un aperçu de la situation économique des provinces continentales de la République de Chine, juillet 1955-juin 1956).

Étude sur la situation économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient en 1956: note du Secrétaire exécutif.

COMITÉ DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

E/CN.11/I&T/124 Procès-verbaux officiels (huitième session).

*Neuvième session*E/CN.11/I&T/125 Rapport du Sous-Comité de l'énergie électrique (cinquième session).
(E/CN.11/I&T/
Sub.1/8)

E/CN.11/I&T/126 Rapport du Groupe de travail composé d'experts géologues pour l'établissement d'une carte géologique régionale de l'Asie et de l'Extrême-Orient (deuxième réunion).

E/CN.11/I&T/127 Rapport du Groupe de travail pour l'habitation et les matériaux de construction (quatrième réunion).
et Corr.1E/CN.11/I&T/128 Rapport du Sous-Comité des ressources minérales (deuxième session).
(E/CN.11/I&T/
Sub.3/4)E/CN.11/I&T/129 Rapport du Sous-Comité du commerce (deuxième session).
et Corr.1
(E/CN.11/I&T/
Sub.4/9)E/CN.11/I&T/130 Ordre du jour provisoire.
et Rev.1

E/CN.11/I&T/131 Rapport du Groupe de travail des secrétariats CEAO/OIT/UNESCO pour le personnel qualifié nécessaire au développement économique (sixième réunion).

E/CN.11/I&T/132 Rapport du Comité de l'industrie et du commerce (neuvième session).
(E/CN.11/451)

ECAFE/I&T/30 Frets maritimes: vues exprimées par la Commission des transports et des communications sur l'étude de la CEAO (ECAFE/I&T/Sub.4/3).

ECAFE/I&T/31 Voyage du Groupe d'experts de l'énergie électrique appartenant à la région en Europe et en Amérique du Nord.

ECAFE/I&T/32 Programme de travail et ordre de priorité: note du Secrétaire exécutif.

SOUS-COMITÉ DE L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

*Cinquième session*E/CN.11/I&T/
Sub.1/6 et Rev.1 Ordre du jour provisoire.E/CN.11/I&T/
Sub.1/7 Observations du Comité de l'industrie et du commerce (huitième session) et de la Commission (douzième session) sur le rapport du Sous-Comité de l'énergie électrique (quatrième session) et activités du secrétariat dans le domaine de l'énergie électrique en 1955.E/CN.11/I&T/
Sub.1/8 Rapport du Sous-Comité de l'énergie électrique (cinquième session).
(E/CN.11/I&T/
T/125)ECAFE/I&T/
Sub.1/2 Techniques à étudier pendant le voyage d'étude en Europe que l'on envisage d'organiser à l'intention des experts de l'énergie électrique appartenant à l'Asie.ECAFE/I&T/
Sub.1/3 Petites centrales hydro-électriques pour l'électrification des campagnes.ECAFE/I&T/
Sub.1/4 Emploi de l'énergie atomique pour la production d'électricité: situation actuelle, possibilités.ECAFE/I&T/
Sub.1/5 et Corr.1 Normes pour les usines et l'équipement électrique, et normalisation des méthodes de réseau.ECAFE/I&T/
Sub.1/6ECAFE/I&T/
Sub.1/7 et Corr.1ECAFE/I&T/
Sub.1/9ECAFE/I&T/
Sub.1/10

SOUS-COMITÉ DES RESSOURCES MINÉRALES

*Deuxième session*E/CN.11/I&T
Sub.3/3 et Rev.1E/CN.11/I&T/
Sub.3/4
(E/CN.11/I&T/
T/128)ECAFE/I&T/
Sub.3/8ECAFE/I&T/
Sub.3/9ECAFE/I&T/
Sub.3/10ECAFE/I&T/
Sub.3/11ECAFE/I&T/
Sub.3/12ECAFE/I&T/
Sub.3/13

Quelques aspects importants des données statistiques pour la conception et l'exploitation des réseaux électriques.

Électrification des campagnes et centres de démonstration.

Évaluation du potentiel hydro-électrique des pays de la région et ses limites techniques et économiques.

Programme de travail et ordre de priorité.

Ordre du jour provisoire.

Rapport du Sous-Comité des ressources minérales (deuxième session).

Étude préliminaire des dispositions législatives qui régissent la mise en valeur des ressources minérales de la région.

Classification type des charbons à l'usage de la région.

Observations du Comité de l'industrie et du commerce (septième et huitième sessions) et de la Commission (onzième et douzième sessions) sur le rapport du Sous-Comité des ressources minérales (première session), et activités du secrétariat dans le domaine de la mise en valeur des ressources minérales en 1955.

Programme de travail et ordre de priorité.

Économie des combustibles dans la région de la CEAO.

Rapport de l'Administration de l'assistance technique sur l'aide apportée à la région de la CEAO dans le domaine de la mise en valeur des ressources minérales.

SOUS-COMITÉ DU COMMERCE

*Deuxième session*E/CN.11/I&T/
Sub.4/7E/CN.11/I&T/
Sub.4/8 et Corr.1E/CN.11/I&T/
Sub.4/9 et Corr.1
(E/CN.11/I&T/
T/129)ECAFE/I&T/
Sub.4/2 et Add.1ECAFE/I&T/
Sub.4/3ECAFE/I&T/
Sub.4/4ECAFE/I&T/
Sub.4/5ECAFE/I&T/
Sub.4/6

Ordre du jour provisoire.

Évolution du commerce et des politiques commerciales.

Rapport du Sous-Comité du commerce (deuxième session).

Problèmes commerciaux des pays d'Asie et d'Extrême-Orient privés d'accès à la mer.

Les taux de fret maritime.

Évolution de l'industrie de la noix de coco dans la région de la CEAO.

Techniques et services pour l'organisation des foires et expositions internationales.

Activités du secrétariat en matière de normalisation dans la région de la CEAO.

ECAFE/I&T/ Sub.4/7	Règlements, formalités et pratiques qui régissent le commerce extérieur.
ECAFE/I&T/ Sub.4/8	Consultations commerciales internationales.
ECAFE/I&T/ Sub.4/9	Centre de formation pour le personnel des services de développement des échanges commerciaux.
ECAFE/I&T/ Sub.4/10	Activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'arbitrage.
ECAFE/I&T/ Sub.4/11	Programme de travail et ordre de priorité.
ECAFE/I&T/ Sub.4/NGO/1	Problèmes d'actualité dans le domaine des foires et expositions internationales: note de la Chambre de commerce internationale.
ECAFE/I&T/ Sub.4/NGO/2	Arbitrage commercial: note de la Chambre de commerce internationale.

GROUPE DE TRAVAIL POUR L'HABITATION ET LES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION EN ASIE ET EN EXTRÊME-ORIENT

Quatrième réunion

ECAFE/I&T/ HBWP.4/1 et Rev.1 et 2	Ordre du jour provisoire.
ECAFE/I&T/ HBWP.4/2 et Add.1	Le financement de l'habitation en Asie et en Extrême-Orient.

GROUPE DE TRAVAIL COMPOSÉ D'EXPERTS GÉOLOGUES POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UNE CARTE GÉOLOGIQUE RÉGIONALE DE L'ASIE ET DE L'EXTRÊME-ORIENT

Deuxième réunion

ECAFE/I&T/ GMWP.2/1	Ordre du jour provisoire.
ECAFE/I&T/ GMWP.2/2	Rapport sur les consultations avec les services cartographiques nationaux concernant la projection à adopter pour une carte géologique régionale de l'Asie et de l'Extrême-Orient.
ECAFE/I&T/ GMWP.2/3	Cartes géologiques régionales: rapport sur l'avancement des travaux.

QUATRIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE DE STATISTICIENS

E/CN.11/STAT/ Conf.4/1 et Rev.1	Ordre du jour provisoire.
E/CN.11/STAT/ Conf.4/2 (E/CN.11/433)	Rapport de la quatrième Conférence régionale de statisticiens.
ECAFE/STAT/ Conf.4/1 et Add.1	Programme de recensement de la population: projets de recommandations internationales.
ECAFE/STAT/ Conf.4/2	Programme de recensement de la population: expérience acquise de 1945 à 1954.
ECAFE/STAT/ Conf.4/3	Programme de recensement de la population: expérience acquise de 1945 à 1954 — population totale.
ECAFE/STAT/ Conf.4/4	Programme de recensement de la population: expérience acquise de 1945 à 1954 — caractéristiques du sexe et de l'âge.
ECAFE/STAT/ Conf.4/5	Programme de recensement de la population: expérience acquise de 1945 à 1954 — état matrimonial.
ECAFE/STAT/ Conf.4/6	Programme de recensement de la population: expérience acquise de 1945 à 1954 — lieu de naissance.

ECAFE/STAT/ Conf.4/7	Programme de recensement de la population: expérience acquise de 1945 à 1954 — nationalité.
ECAFE/STAT/ Conf.4/8	Programme de recensement de la population: expérience acquise de 1945 à 1954 — langue.
ECAFE/STAT/ Conf.4/9	Programme de recensement de la population: expérience acquise de 1945 à 1954 — caractéristiques relatives à l'instruction.
ECAFE/STAT/ Conf.4/10	Programme de recensement de la population: expérience acquise de 1945 à 1954 — nuptialité et fécondité.
ECAFE/STAT/ Conf.4/11	Programme de recensement de la population: expérience acquise de 1945 à 1954 — religion.
ECAFE/STAT/ Conf.4/12	Programme de recensement de la population: expérience acquise de 1945 à 1954 — infirmités et incapacités mentales.
ECAFE/STAT/ Conf.4/13	Programme de recensement de la population: expérience acquise de 1945 à 1954 — caractéristiques économiques.
ECAFE/STAT/ Conf.4/14 et Add.1	Programme de recensement de la population: expérience acquise de 1945 à 1954 — emploi des sondages statistiques.
ECAFE/STAT/ Conf.4/15	Programme de recensement de la population: études sur les méthodes de dépouillement et d'exploitation des données.
ECAFE/STAT/ Conf.4/16	Échelonnement dans le temps et coordination des recensements de la population et des recensements des logements, de l'agriculture, de l'industrie et de la distribution.
ECAFE/STAT/ Conf.4/17	Proposition relative aux conférences annuelles.
ECAFE/STAT/ Conf.4/18	Propositions concernant les caractéristiques relatives à l'instruction à retenir pour les recensements de la population (avec mention spéciale des pays asiatiques).
ECAFE/STAT/ Conf.4/19	Besoins de la FAO en données sur la population vivant de l'agriculture.
ECAFE/STAT/ Conf.4/20 et Add.1	Recensement de l'habitation.

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL POUR LE DÉVELOPPEMENT ET LES PLANS ÉCONOMIQUES

Deuxième réunion

ECAFE/DPWP.2/ 1 et Rev.1	Ordre du jour provisoire.
ECAFE/DPWP.2/ 2	Politiques de développement économique et méthodes de mise en œuvre des programmes de développement, notamment en ce qui concerne la région de la CEAE0.
ECAFE/DPWP.2/ 3	Conclusions et recommandations du Groupe d'experts chargé d'étudier le développement économique de l'Europe méridionale.

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

E/CN.11/TRANS/ 119	Procès-verbaux officiels de la cinquième session.
<i>Sixième session</i>	
E/CN.11/TRANS/ 120 (E/CN.11/TRANS/ Sub.1/46)	Rapport du Sous-Comité des chemins de fer (quatrième session).
E/CN.11/TRANS/ 121	Mécanisation de la comptabilité des entreprises de transport.

E/CN.11/TRANS/122	Service de bibliothèque.
E/CN.11/TRANS/123	Ordre du jour provisoire.
E/CN.11/TRANS/124 et Corr.1	Travaux en matière de voies fluviales.
E/CN.11/TRANS/125	Travaux en matière de routes.
E/CN.11/TRANS/127	Assistance fournie par l'Administration de l'assistance technique de l'Organisation des Nations Unies en 1956.
E/CN.11/TRANS/128 (E/CN.11/450)	Rapport du Comité des transports intérieurs (sixième session).
ECAFE/TRANS/10	Programme de travail et ordre de priorité.
ECAFE/TRANS/11 et Corr.1	Transports intérieurs frigorifiques.
ECAFE/TRANS/12	Étude statistique du rendement des systèmes de transport en vue d'obtenir le meilleur rendement et d'utiliser à plein les ressources disponibles.
TRANS/81	Coordination des transports.

SOUS-COMITÉ DES CHEMINS DE FER

Quatrième session

E/CN.11/TRANS/Sub.1/45 et Rev.1	Ordre du jour provisoire.
E/CN.11/TRANS/Sub.1/46	Rapport du Sous-Comité des chemins de fer (quatrième session).
E/CN.11/TRANS/Sub.1/47	Rapport du Groupe de travail CEAE0/FAO pour les traverses (en bois) de chemins de fer.
ECAFE/TRANS/Sub.1/14	Centre de formation des Nations Unies pour les fonctionnaires des chemins de fer chargés de l'exploitation et de la signalisation.

GROUPE DE TRAVAIL MIXTE CEAE0/FAO POUR LES TRAVERSES DE CHEMINS DE FER (EN BOIS)

ECAFE/TRANS/Sub.1/RSWP/1 et Rev.1	Ordre du jour provisoire.
-----------------------------------	---------------------------

CYCLE D'ÉTUDES MIXTE ONU/UNESCO SUR L'URBANISATION

UNESCO/SS/CONF.URB/1 (E/CN.11/URB/1)	But et plan du cycle d'études.
UNESCO/SS/CONF.URB/2	Causes et incidences économiques de l'urbanisation dans les pays de l'Asie et de l'Extrême-Orient depuis quelques années (document préparé par le CEAE0).
UNESCO/SS/CONF.URB/3	La politique de développement économique et ses rapports avec le type, l'importance et l'emplacement des industries, en tant que facteur d'urbanisation dans la région de la CEAE0 (document préparé par la CEAE0).
UNESCO/SS/CONF.URB/4	Aspects humains et sociaux de l'urbanisation: modification des arts et des métiers artisanaux traditionnels et des formes d'enrichissement culturel (document préparé par l'UNESCO).
UNESCO/SS/CONF.URB/5	Mesures relevant du domaine de la politique sociale, de l'éducation et du travail (points de discussion proposés par l'OIT).
UNESCO/SS/CONF.URB/6	Problèmes de main-d'œuvre et de productivité (document préparé par l'OIT).

UNESCO/SS/
CONF.URB/7

Human and social aspects of urbanization: effects of urbanization on family life in the ECAFE region (Les côtés humains et sociaux de l'urbanisation: répercussions de l'urbanisation sur la vie de la famille dans la région de la CEAE0) [document préparé par la Direction des affaires sociales de l'Organisation des Nations Unies].

UNESCO/SS/
CONF.URB/8

Human and social aspects of urbanization in Asia: some socio-cultural effects of urbanization in Djakarta (Les côtés humains et sociaux de l'urbanisation en Asie: quelques-unes des répercussions sociales et culturelles de l'urbanisation à Djakarta) [document préparé à l'intention de l'UNESCO par M. H. J. Heeran, de l'Université d'Indonésie].

UNESCO/SS/
CONF.URB/9

Demographic aspects of urbanization in the ECAFE region (Aspects démographiques de l'urbanisation dans la région de la CEAE0) [document préparé par le Service de la population de la Direction des affaires sociales de l'Organisation des Nations Unies].

UNESCO/SS/
CONF.URB/10

World and Asian urbanization in relation to economic development and social change (L'urbanisation dans le monde et en Asie en fonction de l'évolution économique et sociale) [document préparé par le professeur P. M. Hauser, de l'Université de Chicago].

UNESCO/SS/
CONF.URB/11

Urbanization in Japan (L'urbanisation au Japon) [document préparé par le professeur E. Isomura, de la Metropolitan University de Tokyo].

UNESCO/SS/
CONF.URB/12

Urbanization and crime and delinquency in Asia and the Far East (L'urbanisation, le crime et la jeunesse délinquante en Asie et en Extrême-Orient) [document préparé par la Direction des affaires sociales de l'Organisation des Nations Unies].

ANNEXE IV

Mandat de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient

adopté à la quatrième session du Conseil économique et social et amendé aux cinquième, septième, huitième, neuvième, treizième, quatorzième, quinzième et dix-septième sessions du Conseil (E/CN.11/29/Rev.7)

Le Conseil économique et social,

Après avoir examiné la résolution 46 (I) adoptée par l'Assemblée générale le 11 décembre 1946, aux termes de laquelle l'Assemblée générale «recommande... que, pour apporter une aide efficace aux pays dévastés par la guerre, le Conseil économique et social, à sa prochaine session, procède sans délai à un examen favorable de la question de la création d'une Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient », et

Ayant pris note du rapport du Groupe de travail pour l'Asie et l'Extrême-Orient de la Sous-Commission temporaire de la reconstruction économique des régions dévastées,

Crée une Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient avec le mandat suivant:

1. La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient, agissant conformément aux principes de l'Organisation des Nations Unies et sous réserve du contrôle général du Conseil, devra, à condition de ne prendre aucune mesure à l'égard d'un pays quelconque sans l'assentiment du gouvernement de ce pays:

a) Prendre des mesures et participer à leur exécution pour faciliter une action concertée en vue de la reconstruction et du développe-

ment économiques de l'Asie et de l'Extrême-Orient, relever le niveau de l'activité économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient et maintenir, en les renforçant, les relations économiques de ces régions, tant entre elles qu'avec les autres pays du monde;

b) Procéder ou faire procéder à des enquêtes et études sur les problèmes économiques et techniques ainsi que sur l'évolution de la situation dans les territoires d'Asie et d'Extrême-Orient, dans la mesure où la Commission le jugera nécessaire;

c) Entreprendre ou faire entreprendre le rassemblement, l'évaluation et la diffusion de renseignements d'ordre économique, technique et statistique, dans la mesure où la Commission jugera utile de le faire;

d) Fournir, dans la limite des moyens dont dispose le secrétariat, les services consultatifs que les pays de la région pourraient désirer, à la condition que ces services ne fassent pas double emploi avec ceux que fournissent les institutions spécialisées ou l'Administration de l'assistance technique de l'Organisation des Nations Unies;

e) Aider le Conseil économique et social, sur sa demande, à s'acquitter de ses fonctions dans la région, en ce qui concerne tous les problèmes économiques, y compris les problèmes touchant à l'assistance technique;

2. Les territoires de l'Asie et de l'Extrême-Orient mentionnés au paragraphe 1 comprendront: l'Afghanistan, la Birmanie, le Bornéo du Nord, le Brunei, le Cambodge, Ceylan, la Chine, la Corée, la Fédération malaise, Hong-kong, l'Inde, l'Indonésie, le Japon, le Laos, le Népal, les Philippines, le Sarawak, Singapour, la Thaïlande et le Viet-Nam.

3. La Commission sera composée des pays suivants: Afghanistan, Australie, Birmanie, Cambodge, Ceylan, Chine, Corée, États-Unis d'Amérique, France, Inde, Indonésie, Japon, Laos, Népal, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pays-Bas, Philippines, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Thaïlande, Union des Républiques socialistes soviétiques et Viet-Nam, étant entendu que tout État situé dans cette zone qui deviendrait par la suite Membre de l'Organisation des Nations Unies deviendrait, de ce fait, membre de la Commission.

4. Les membres associés comprendront Hong-kong, la Malaisie et le Bornéo britannique (c'est-à-dire le Bornéo du Nord, le Brunei, la Fédération malaise, le Sarawak et Singapour).

5. Tout territoire, partie ou groupe de territoires, qui se trouve dans le domaine géographique de la Commission, tel qu'il a été défini au paragraphe 2, pourra, en adressant à la Commission une demande qui sera présentée par le membre responsable des relations internationales de ces territoires, partie ou groupe de territoires, être admis par la Commission en qualité de membre associé. Si l'un de ces territoires, partie ou groupe de territoires vient à assumer lui-même la responsabilité de ses relations internationales, il pourra présenter lui-même à la Commission sa demande d'admission en qualité de membre associé.

6. Les représentants des membres associés pourront participer, sans droit de vote, à toutes les réunions de la Commission siégeant soit en commission, soit en comité.

7. Les représentants des membres associés pourront être nommés membres de tout comité ou de tout organe subsidiaire que la Commission pourrait créer et auront le droit de voter et de faire partie du bureau de ces organismes.

8. La Commission est autorisée à faire, sur toute question de sa compétence, des recommandations directes aux gouvernements des États membres ou membres associés intéressés, aux gouvernements des États admis à titre consultatif et aux institutions spécialisées intéressées. La Commission soumettra à l'examen préalable du Conseil toute proposition relative à une action qui pourrait avoir des effets importants sur l'économie de l'ensemble du monde.

9. La Commission invitera tout Membre de l'Organisation des Nations Unies qui n'est pas membre de la Commission à participer, à titre consultatif, à l'examen de toute question susceptible d'intéresser particulièrement ce pays non membre.

10. La Commission invitera les représentants des institutions spécialisées et pourra inviter des représentants d'organisations intergouvernementales à participer, à titre consultatif, aux discussions qu'elle consacrera à toute question susceptible d'intéresser

particulièrement ces institutions ou organisations, en suivant la procédure adoptée par le Conseil économique et social.

11. La Commission prendra des dispositions aux fins de consultation avec les organisations non gouvernementales auxquelles le Conseil économique et social aura accordé le statut consultatif, conformément aux principes approuvés par le Conseil et contenus dans les parties I et II de la résolution 288 (X) du Conseil.

12. La Commission prendra les mesures appropriées pour que la liaison nécessaire soit maintenue avec les autres organismes des Nations Unies et avec les institutions spécialisées.

13. La Commission peut, après avoir consulté toute institution spécialisée travaillant dans le même domaine général et avec l'approbation du Conseil, constituer tous les organismes subsidiaires qu'elle jugera utiles pour faciliter l'accomplissement des tâches qui lui incombent.

14. La Commission adoptera son propre règlement intérieur, notamment en ce qui concerne le mode d'élection de son président.

15. La Commission présentera au Conseil, une fois par an, un rapport complet sur ses activités et ses projets, y compris ceux de tout organe subsidiaire.

16. Le budget administratif de la Commission sera financé sur les fonds de l'Organisation des Nations Unies.

17. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies désignera le personnel de la Commission et ce personnel fera partie du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

18. Le siège de la Commission sera établi au siège permanent de l'Organisation des Nations Unies en Asie et en Extrême-Orient. En attendant que le siège permanent des bureaux de l'Organisation en Asie et en Extrême-Orient ait été fixé, le centre de travail de la Commission sera maintenu à Bangkok.

19. Le Conseil procédera, de temps à autre, à un examen spécial des travaux de la Commission.

ANNEXE V

Règlement intérieur de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient

Texte établi lors de la première session, confirmé et adopté lors de la deuxième session, et amendé lors des troisième, cinquième, sixième, septième, huitième, neuvième et onzième sessions de la Commission (E/CN.11/2/Rev.11)

CHAPITRE PREMIER. — SESSIONS

Article premier

Les dispositions suivantes s'appliquent à la date et au lieu des sessions de la Commission:

a) La Commission, agissant en consultation avec le Secrétaire général, formule à chacune de ses sessions des recommandations concernant la date et le lieu de sa session suivante, sous réserve de l'approbation du Conseil. La Commission tient également une session dans les 45 jours qui suivent la communication au Secrétaire exécutif d'une demande à cet effet émanant du Conseil économique et social et, dans ce cas, le Secrétaire général, en consultation avec le Président de la Commission, fixe le lieu de la session.

b) Dans des cas spéciaux, la date et le lieu de la session peuvent être modifiés par le Secrétaire général agissant en consultation avec le Président de la Commission et le Comité intérimaire du calendrier des conférences. A la demande de la majorité des membres de la Commission, le Secrétaire général, agissant en consultation avec le Président de la Commission et le Comité intérimaire du calendrier des conférences, peut également modifier la date et le lieu de la session.

c) Les sessions se tiennent normalement au Bureau de l'Organisation des Nations Unies pour l'Asie et l'Extrême-Orient. La Commission peut formuler une recommandation en vue de tenir ailleurs telle ou telle session.

Article 2

Trente-cinq jours au moins avant le commencement de la session, le Secrétaire exécutif fait connaître aux membres de la Commission la date d'ouverture de la session et leur adresse trois exemplaires de l'ordre du jour provisoire et des documents essentiels relatifs à chaque point de l'ordre du jour provisoire. La distribution est analogue à celle qui est prévue à l'article 46.

Article 3

La Commission invite tout État Membre de l'Organisation des Nations Unies qui n'est pas membre de la Commission à participer, à titre consultatif, à l'examen de toute question qui offre un intérêt particulier pour lui.

CHAPITRE II. — ORDRE DU JOUR

Article 4

Le Secrétaire exécutif établit, en consultation avec le Président, l'ordre du jour provisoire de chaque session.

Article 5

L'ordre du jour provisoire de toute session comprend :

- a) Les questions résultant des travaux des sessions antérieures de la Commission;
- b) Les questions proposées par le Conseil économique et social;
- c) Les questions proposées par un membre ou un membre associé de la Commission;
- d) Les questions proposées par une institution spécialisée en conformité des accords conclus pour définir les rapports entre ces institutions et l'Organisation des Nations Unies;
- e) Les questions proposées par les organisations non gouvernementales de la catégorie A, sous réserve des dispositions de l'article 6;
- f) Toute autre question que le Président ou le Secrétaire exécutif juge opportun d'y faire figurer.

Article 6

Les organisations non gouvernementales de la catégorie A peuvent proposer l'inscription à l'ordre du jour provisoire de la Commission de questions portant sur des sujets de leur compétence, et ce dans les conditions suivantes :

- a) Toute organisation qui désire proposer l'inscription d'une question doit en informer le Secrétaire exécutif au moins 63 jours avant l'ouverture de la session; avant de proposer formellement l'inscription d'une question, l'organisation doit tenir dûment compte des observations que le Secrétaire exécutif peut présenter.
- b) La proposition, accompagnée de la documentation essentielle pertinente, doit être présentée formellement au moins 49 jours avant l'ouverture de la session.

Article 7

L'adoption de l'ordre du jour constitue le premier point de l'ordre du jour provisoire d'une session.

Article 8

La Commission peut, à tout moment, modifier l'ordre du jour.

CHAPITRE III. — REPRÉSENTATION ET POUVOIRS

Article 9

Chaque membre est représenté à la Commission par un représentant accrédité.

Article 10

Tout représentant peut se faire accompagner aux sessions de la Commission par des représentants suppléants et des conseillers;

il peut être remplacé, en cas d'absence, par un représentant suppléant.

Article 11

Les pouvoirs de chaque représentant nommé à la Commission, ainsi que les noms des représentants suppléants désignés, sont communiqués sans délai au Secrétaire exécutif.

Article 12

Le Président et le Vice-Président examinent les pouvoirs et font rapport à la Commission.

CHAPITRE IV. — BUREAU

Article 13

La Commission élit chaque année, lors de sa première réunion, un Président et deux Vice-Présidents parmi les représentants de ses membres. Ils sont appelés premier et second Vice-Présidents et demeurent en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Ils sont rééligibles.

Article 14

Si le Président est absent pendant une séance ou une partie de séance, il est remplacé par le Vice-Président qu'il a désigné.

Article 15

Si le Président cesse de représenter un État membre de la Commission, ou s'il se trouve dans l'impossibilité de s'acquitter plus longtemps de ses fonctions, le premier Vice-Président assume la présidence pour la période qui reste à courir. Si le premier Vice-Président lui aussi cesse de représenter un État membre de la Commission ou se trouve dans l'impossibilité de s'acquitter plus longtemps de ses fonctions, le second Vice-Président assume la présidence pour la période qui reste à courir.

Article 16

Le Vice-Président, lorsqu'il fait fonction de Président, a les mêmes droits et les mêmes devoirs que le Président.

Article 17

Le Président, ou le Vice-Président, lorsqu'il fait fonction de Président, participe aux séances de la Commission en tant que Président et non en tant que représentant de l'État membre qui l'a accrédité. La Commission admet alors un représentant suppléant à représenter cet État membre aux séances de la Commission et à y exercer son droit de vote.

CHAPITRE V. — SECRÉTARIAT

Article 18

Le Secrétaire exécutif agit en cette qualité à toutes les séances de la Commission, de ses sous-commissions, de ses comités et autres organes subsidiaires. Il peut désigner un autre membre du secrétariat pour le remplacer à toute séance de la Commission.

Article 19

Le Secrétaire exécutif ou son représentant peut, au cours d'une séance, faire des exposés écrits ou oraux sur toute question en cours d'examen.

Article 20

Le Secrétaire exécutif dirige le personnel fourni par le Secrétaire général et nécessaire à la Commission, à ses sous-commissions, à ses comités et autres organes subsidiaires.

Article 21

Le Secrétaire exécutif est chargé de prendre les dispositions nécessaires en vue des réunions.

Article 22

Dans l'exercice de ses fonctions, le Secrétaire exécutif agit au nom du Secrétaire général.

CHAPITRE VI. — CONDUITE DES DÉBATS

Article 23

La majorité des membres de la Commission constitue le quorum.

Article 24

Outre l'exercice des pouvoirs qui lui sont conférés en vertu d'autres dispositions du présent règlement, le Président prononce l'ouverture et la clôture de chaque séance de la Commission, dirige les débats, assure l'application du présent règlement, donne la parole, met les questions aux voix et proclame les décisions. Le Président peut aussi rappeler à l'ordre un orateur dont les remarques n'ont pas trait au sujet en discussion.

Article 25

Au cours de la discussion de toute question, un représentant peut présenter une motion d'ordre. Dans ce cas, le Président prend immédiatement une décision. Si la décision est contestée, le Président la met immédiatement aux voix. Cette décision reste acquise si la majorité ne se prononce pas contre elle.

Article 26

Au cours de la discussion de toute question, un représentant peut demander l'ajournement du débat. Cette motion a priorité. Outre l'auteur de la motion, deux orateurs peuvent prendre la parole, l'un en faveur de la motion et l'autre contre.

Article 27

A tout moment, un représentant peut demander la clôture du débat, même si d'autres représentants ont manifesté le désir de prendre la parole. L'autorisation de prendre la parole contre la motion de clôture ne peut être accordée à plus de deux représentants.

Article 28

Le Président consulte la Commission sur toute motion de clôture. Si la Commission approuve la motion, le Président prononce la clôture du débat.

Article 29

La Commission peut limiter le temps de parole de chaque orateur.

Article 30

Si un membre de la Commission le demande, toute motion ou tout amendement à une motion, présenté par un orateur, est communiqué par écrit au Président qui en donne lecture avant de donner la parole à un nouvel orateur; il en est de même immédiatement avant tout scrutin relatif à cette motion ou à cet amendement. Le Président peut faire distribuer aux représentants présents le texte de la motion ou de l'amendement avant qu'il ne soit mis aux voix.

Cette disposition ne s'applique pas aux motions de pure forme comme les motions de clôture ou d'ajournement.

Article 31

Les motions et résolutions principales sont mises aux voix dans l'ordre où elles ont été présentées, à moins que la Commission n'en décide autrement.

Article 32

Lorsqu'un amendement comporte une révision, une addition, ou une suppression intéressant une proposition, on vote d'abord sur cet amendement, et ensuite, s'il est adopté, sur la proposition modifiée.

Article 33

Si deux ou plusieurs amendements à une proposition sont présentés, la Commission vote d'abord sur celui qui s'éloigne le plus, quant au fond, de la proposition primitive; elle vote ensuite, le cas échéant, sur l'amendement qui, après ce premier amendement, s'éloigne le plus de ladite proposition, et ainsi de suite, jusqu'à ce que tous les amendements aient été mis aux voix.

Article 34

La division est de droit, si elle est demandée. En cas de division, le texte résultant des différents scrutins est mis aux voix dans son ensemble.

CHAPITRE VII. — VOTE

Article 35

Chaque membre de la Commission dispose d'une voix.

Article 36

Les décisions de la Commission sont prises à la majorité des membres présents et votants.

Article 37

La Commission ne prend aucune mesure intéressant un pays quelconque sans l'assentiment du gouvernement de ce pays.

Article 38

La Commission vote normalement à main levée. Si un représentant demande le vote par appel nominal, l'appel nominal a lieu dans l'ordre alphabétique anglais des noms des membres.

Article 39

Toutes les élections ont lieu au scrutin secret.

Article 40

En cas de partage égal des voix lors d'un vote qui ne porte pas sur des élections, on procède à un deuxième tour de scrutin à la séance suivante; s'il y a de nouveau partage égal, la proposition est considérée comme repoussée.

CHAPITRE VIII. — LANGUES

Article 41

L'anglais et le français sont les langues de travail de la Commission.

Article 42

Les discours prononcés dans l'une des langues de travail sont interprétés dans l'autre.

CHAPITRE IX. — COMPTES RENDUS

Article 43

Le Secrétariat rédige le compte rendu analytique des séances de la Commission et le fait parvenir aussitôt que possible aux représentants des États membres et aux représentants de toute autre institution ou organisation gouvernementale ayant participé à la séance. Ces représentants informent le secrétariat, dans les 72 heures qui suivent la distribution du compte rendu, des changements

qu'ils désirent y faire apporter. Tout différend concernant les changements est soumis au Président, dont la décision est définitive.

Article 44

Le texte corrigé du compte rendu des séances publiques est distribué aussitôt que possible, conformément à la pratique de l'Organisation des Nations Unies. Il est distribué aux organisations non gouvernementales de la catégorie A, aux organisations non gouvernementales appropriées de la catégorie B ou inscrites au registre et, s'il y a lieu, aux membres ayant le statut consultatif.

Article 45

Le texte corrigé du compte rendu analytique des séances privées est distribué aussitôt que possible aux membres de la Commission, à tout membre ayant participé à la séance à titre consultatif et aux institutions spécialisées. Il est distribué à tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, si la Commission en décide ainsi.

Article 46

Le texte de tous les rapports, résolutions, recommandations et autres décisions formellement adoptés par la Commission, par ses sous-commissions ou autres organes subsidiaires et par ses comités est communiqué aussitôt que possible aux membres de la Commission, aux membres intéressés ayant le statut consultatif, à tous les autres Membres de l'Organisation des Nations Unies, aux institutions spécialisées, aux organisations non gouvernementales appropriées appartenant à la catégorie B ou inscrites au registre.

CHAPITRE X. — PUBLICITÉ DES SÉANCES

Article 47

En règle générale, la Commission se réunit en séance publique. Elle peut décider qu'une ou plusieurs séances déterminées seront des séances privées.

CHAPITRE XI. — RELATIONS AVEC LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

Article 48

Les organisations non gouvernementales des catégories A et B ou inscrites au registre peuvent désigner des représentants autorisés qui assistent en tant qu'observateurs aux séances publiques de la Commission.

Article 49

Les organisations des catégories A et B peuvent présenter, sur les questions qui sont de leur compétence particulière, des exposés écrits relatifs aux travaux de la Commission ou de ses organes subsidiaires. Le Secrétaire exécutif communique aux membres et aux membres associés de la Commission le texte de ces exposés, sauf lorsqu'ils sont devenus périmés du fait, par exemple, que les questions dont ils traitent ont déjà fait l'objet d'une décision.

Article 50

Les dispositions suivantes s'appliquent à la présentation et à la distribution de ces exposés écrits:

a) Les exposés écrits doivent être présentés dans l'une des langues officielles;

b) Les exposés écrits doivent être présentés assez tôt pour que le Secrétaire exécutif et l'organisation aient le temps de procéder, avant leur distribution, aux consultations appropriées;

c) Avant de communiquer l'exposé sous sa forme définitive, l'organisation doit tenir dûment compte des observations que le Secrétaire exécutif peut présenter au cours de ces consultations;

d) Le texte des exposés écrits présentés par les organisations des catégories A et B n'est distribué *in extenso* que s'il ne compte pas plus de 2.000 mots. Lorsqu'un exposé dépasse 2.000 mots, l'organisation doit présenter un résumé, qui est distribué, ou un nombre

suffisant d'exemplaires du texte intégral dans les deux langues de travail, aux fins de distribution. Néanmoins, le texte des exposés est également distribué *in extenso* lorsque la Commission ou l'un de ses organes subsidiaires en fait expressément la demande;

e) Le Secrétaire exécutif peut inviter les organisations inscrites au registre à présenter des exposés écrits. Dans ce cas, les dispositions des alinéas a, c et d ci-dessus s'appliquent également à ces exposés;

f) Le Secrétaire exécutif fait distribuer le texte des exposés écrits ou des résumés, selon le cas, dans les langues de travail; il le fait distribuer dans toute autre langue officielle lorsqu'un membre ou un membre associé de la Commission en fait la demande.

Article 51

a) La Commission ou ses organes subsidiaires peuvent consulter les organisations des catégories A et B, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs comités constitués à cette fin. Dans tous les cas, ces consultations peuvent avoir lieu sur l'invitation de la Commission ou de l'organe subsidiaire, ou à la demande de l'organisation.

b) Sur la recommandation du Secrétaire exécutif et à la demande de la Commission ou de l'un de ses organes subsidiaires, les organisations inscrites au registre peuvent également se faire entendre par la Commission ou ses organes subsidiaires.

Article 52

La Commission peut recommander qu'une organisation spécialement compétente dans un domaine particulier entreprenne certaines études ou enquêtes ou prépare certains documents pour la Commission. Les restrictions prévues à l'alinéa d de l'article 48 ne s'appliquent pas dans ce cas.

CHAPITRE XII. — SOUS-COMMISSIONS, AUTRES ORGANES SUBSIDIAIRES ET COMITÉS

Article 53

Après avoir consulté les institutions spécialisées s'intéressant aux mêmes questions et avec l'approbation du Conseil économique et social, la Commission peut créer les sous-commissions ou autres organes subsidiaires permanents qu'elle estime nécessaires à l'exercice de ses fonctions; elle définit leurs attributions et leur composition. Elle peut leur conférer le degré d'autonomie nécessaire pour leur permettre de s'acquitter utilement des tâches techniques qui leur sont confiées.

Article 54

La Commission peut constituer les comités et sous-comités qu'elle estime nécessaires pour l'aider dans l'accomplissement de sa tâche.

Article 55

A moins que la Commission n'en décide autrement, les sous-commissions ou autres organes subsidiaires, ainsi que les comités et sous-comités, adoptent leur propre règlement intérieur.

CHAPITRE XIII. — RAPPORTS

Article 56

Une fois par an, la Commission présente au Conseil économique et social un rapport complet sur son activité et ses projets, y compris l'activité et les projets de tous ses organes subsidiaires.

CHAPITRE XIV. — AMENDEMENTS ET SUSPENSIONS

Article 57

La Commission peut modifier toute disposition du présent règlement ou en suspendre l'application, à condition que les modifications ou suspensions proposées ne contreviennent pas aux termes du mandat conféré à la Commission par le Conseil économique et social.

Blank page

Page blanche

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	Paragraphes	Pages
Organisations intergouvernementales	166	24
Organisations non gouvernementales	167-169	25
 DEUXIÈME PARTIE. — TREIZIÈME SESSION DE LA COMMISSION		
A. — Membres, participation aux séances, organisation des travaux		
Séance d'ouverture et séance de clôture	170-172	25
Allocutions d'ouverture	173-189	26
Membres et participation aux séances		
Participation aux séances	190	29
Pouvoirs	191	29
Représentation de la Chine	192-195	29
Communication du Gouvernement de la République populaire mongole	196	29
Fédération de Malaisie	197	29
Organisation des travaux de la treizième session	198-199	30
B. — Ordre du jour et documents	200	30
C. — Compte rendu des débats		
Dixième anniversaire de la Commission	201-213	30
Situation économique en Asie	214-223	32
Développement et plans économiques	224-230	33
Industrie et commerce	231-245	33
Structure des comités de la Commission	246-249	35
Statistiques	250-254	36
Transports intérieurs	255-273	36
Défense contre les inondations et mise en valeur des ressources hydrauliques	274-279	38
Agriculture	280-285	39
Mise en œuvre des recommandations de la Commission	286-288	39
Rapports des institutions spécialisées	289-298	39
Activités de l'assistance technique dans la région	299-309	40
Date et lieu de la prochaine session	310-311	41
 TROISIÈME PARTIE. — RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LA COMMISSION A SA TREIZIÈME SESSION		
18 (XIII). Dixième anniversaire de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient		41
19 (XIII). Structure des comités de la Commission		42
20 (XIII). Études régionales sur les tendances démographiques et le développement économique		42
21 (XIII). Conférence des statisticiens d'Asie		43
22 (XIII). Colonisation rurale		43
QUATRIÈME PARTIE. — PROJET DE RÉSOLUTION A L'INTENTION DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL		43
 CINQUIÈME PARTIE. — PROGRAMME DE TRAVAIL ET ORDRE DE PRIORITÉ		
Exposé du programme de travail	312-335	44
Modifications apportées au programme de travail et à l'ordre de priorité	316-323	44
Contrôle et réduction de la documentation	324	45
Projets régionaux entrepris en coopération avec l'Administration de l'assistance technique	325	46
Coopération avec les institutions spécialisées	326-327	46
Aspects sociaux du développement économique	328	47
Exécution du programme de travail	329	47
Notes explicatives	330-332	47
Notes explicatives	333-335	47
 Liste annotée de projets pour 1957 et 1958		
I. — Projets généraux		
A. — Recherches et plans		48
B. — Assistance technique et services consultatifs		49
II. — Agriculture		50
III. — Défense contre les inondations et mise en valeur des ressources hydrauliques		50
IV. — Industrie et commerce		
A. — Industries et mines		51
B. — Commerce		55
V. — Transports intérieurs		
A. — Généralités		56
B. — Routes		56
C. — Voies fluviales		57
D. — Chemins de fer		57
E. — Télécommunications		58
 ANNEXES		
I. — Liste des représentants et observateurs à la treizième session de la Commission		59
II. — Calendrier provisoire des réunions prévues en 1957 et 1958		61
III. — Liste des publications et des principaux documents publiés depuis la douzième session		61
IV. — Mandat de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient		65
V. — Règlement intérieur de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient		66

DEPOSITAIRES DES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

- ALLEMAGNE**
R. Eisenschmidt, Kaiserstrasse 49, FRANKFURT/MAIN.
Buchhandlung Elwert & Meurer, Hauptstrasse 101, BERLIN-SCHÖNEBERG.
Alexander Horn, Spiegelgasse 9, WIESBADEN.
W. E. Saarbach, G.m.b.H., Ausland-Zeitungsverlag, Gertrudenstrasse 36, COLOGNE 1.
- ARGENTINE**
Editorial Sudamericana, S.A., Calle Alsina 500, BUENOS-AIRES.
- AUSTRALIE**
H. A. Goddard Pty., Ltd., 255a George Street, SYDNEY, N.S.W.; 90 Queen St., MELBOURNE, Victoria.
Melbourne University Press, CARLTON N.3, Victoria.
- AUTRICHE**
Gerold & Co., Graben 31, VIENNE 1.
B. Wullerstorf, Book Import and Subscription Agency, Markus Sittikusstrasse 10, SALZBOURG.
- BELGIQUE**
Agence et Messageries de la Presse, S.A., 14-22 rue du Persil, BRUXELLES.
- BOLIVIE**
Librería Selecciones, Empresa Editora «La Razón», Casilla 972, LA PAZ.
- BRESIL**
Livreria Agir, Rua Mexico 98-B, Caixa Postal 3291, RIO-DE-JANEIRO, D.F.; et à SAO PAULO et BELO HORIZONTE.
- CAMBODGE**
Papeterie-Librairie nouvelle, Albert Portail, 14 av. Bouilloche, PNOM-PENH.
- CANADA**
The Ryerson Press, 299 Queen Street West, TORONTO, Ontario.
- CEYLAN**
The Associated Newspapers of Ceylon, Ltd., Lake House, P.O. Box 244, COLOMBO.
- CHILI**
Librería Ivens, Casilla 205, SANTIAGO.
Editorial del Pacífico, Ahumada 57, SANTIAGO.
- CHINE**
The World Book Co., Ltd., 99 Chung King Road, 1st Section, TAIFEH, Taiwan.
The Commercial Press, Ltd., 211 Honan Rd., CHANGHAÏ.
- COLOMBIE**
Librería América, Sr. Jaime Navarro R., 49-58 Calle 51, MEDELLIN.
Librería Buchholz Galería, Av. Jiménez de Quesada 8-40, BOGOTÁ.
Librería Nacional, Ltda., 20 de Julio, San Juan Jesús, BARRANQUILLA.
- COSTA-RICA**
Tres Hermanos, Apartado 1313, SAN-JOSÉ.
- CUBA**
La Casa Belga, René de Smedt, O'Reilly 455, LA HAVANE.
- DANEMARK**
Messrs. Einar Munksgaard, Ltd., Nørregade 6, COPENHAGUE.
- EGYPTE**
Librairie «La Renaissance d'Egypte», 9 Sharia Adly Pasha, LE CAIRE.
- ÉQUATEUR**
Librería Científica Bruno Moritz, Casilla 362, GUAYAQUIL; et à QUITO.
- ESPAGNE**
Librería José Bosch, Ronda Universidad 11, BARCELONE.
Librería Mundi-Prensa, Lagasca 38, MADRID.
- ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE**
International Documents Service, Columbia University Press, 2960 Broadway, NEW-YORK 27, N.Y.
- FINLANDE**
Akateeminen Kirjakauppa, 2 Keskuskatu, HELSINKI.
- FRANCE**
Editions A. Pedone, 13 rue Soufflot, PARIS V°.
- GRÈCE**
Kauffmann Bookshop, 28 Stadion Street, ATHÈNES.
- GUATEMALA**
Sociedad Económica Financiera, Edif. Briz Do. 207, 6ª Av. 14-33, Zona 1, GUATEMALA CITY.
- HAÏTI**
Max Bouchereau, Librairie «A la Caravelle», Boite postale 111-B, PORT-AU-PRINCE.
- HONDURAS**
Librería Panamericana, Calle de la Fuente, TEGUCIGALPA.
- HONG-KONG**
Swindon Book Co., 25 Nathan Road, KOWLOON.
- INDE**
Orient Longmans, CALCUTTA, BOMBAY, MADRAS et NEW-DELHI.
Oxford Book & Stationery Co., Scindia House, NEW-DELHI, et à CALCUTTA.
P. Varadachary & Co., 8 Linghi Chetty Street, MADRAS 1.
- INDONÉSIE**
Jajasan Pembangunan, Gunung Sahari 84, DJAKARTA.
- IRAK**
Mackenzie's Bookshop, Booksellers and Stationers, BAQDAD.
- IRAN**
«Guity», 482, av. Ferdowsi, TÉHÉRAN.
- ISLANDE**
Bokaverzlun Sigfusar Eymundssonar, Austurstreti 18, REYKJAVIK.
- ISRAËL**
Blumstein's Bookstores, Ltd., 35 Allenby Road, P.O.B. 4154, TEL-AVIV.
- ITALIE**
Libreria Commissionaria Sansoni, Via Gino Capponi 26, FLORENCE.
- JAPON**
Maruzen Co., Ltd., 6 Tori-Nichome, Nihonbashi, P.O.B. 605, TOKYO Central.
- JORDANIE**
Joseph & Bahous & Company, Dar-El-Kutub, P.O. Box 66, AMMAN.
- LIBAN**
Librairie Universelle, BEYROUTH.
- LIBÉRIA**
Jacob Momolu Kamara, Gurly and Front Streets, MONROVIA.
- LUXEMBOURG**
Librairie J. Schummer, Place Guillaume, LUXEMBOURG.
- MEXIQUE**
Editorial Hermes, S.A., Ignacio Mariacal 41, MEXICO, D.F.
- NORVÈGE**
Johan Grundt Tanum Forlag, Kr. Augustagst. 7A, OSLO.
- NOUVELLE-ZÉLANDE**
The United Nations Association of New Zealand, G.P.O. 1011, WELLINGTON.
- PAKISTAN**
Thomas & Thomas, Fort Mansion, Frere Road, KARACHI.
Publishers United, Ltd., 176 Anarkali, LAHORE.
The Pakistan Co-operative Book Society, 150 Govt. New Market, Azimpura, DACCÁ, East Pakistan, et à CHITTAGONG.
- PANAMA**
José Menéndez, Agencia Internacional de Publicaciones, Plaza de Arango, PANAMA.
- PARAGUAY**
Agencia de Librerías de Salvador Nizza, Calle Pte. Franco 39-43, ASUNCIÓN.
- PAYS-BAS**
N. V. Martinus Nijhoff, Lange Voorhout 9, LA HAYE.
- PÉROU**
Librería Internacional del Perú, S.A., Casilla 1417, LIMA; et à AREQUIPA.
- PHILIPPINES**
Alema's Book Store, 749 Rizal Avenue, MANILLE.
- PORTUGAL**
Livreria Rodrigues, Rua Auréa 186-188, LISBONNE.
- RÉPUBLIQUE DOMINICAINE**
Librería Dominicana, Calle Mercedes 49, Apartado 656, CIUDAD-TRUJILLO.
- ROYAUME-UNI**
H.M. Stationery Office, P.O. Box 569, LONDRES, S.E.1; et H.M.S.O. Shops à LONDRES, BELFAST, BIRMINGHAM, BRISTOL, CARDIFF, EDIMBOURG et MANCHESTER.
- SALVADOR**
Manuel Navas y Cia, «La Casa del Libro Barrio», 1ª Avenida Sur 37, SAN SALVADOR.
- SINGAPOUR**
The City Bookstore, Ltd., Winchester House, Collyer Quay, SINGAPOUR.
- SUÈDE**
Librairie C. E. Fritzes, Fredsgatan 2, STOCKHOLM 16.
- SUISSE**
Librairie Payot, S.A., 1 rue de Bourg, LAUSANNE; et à BALE, BERNE, GENÈVE, MONTREUX, NEUCHÂTEL, VEVEY et ZÜRICH.
Librairie Hans Raunhardt, Kirchgasse 17, ZÜRICH 1.
- SYRIE**
Librairie Universelle, DAMAS.
- TCHÉCOSLOVAQUIE**
Československý Spisovatel, Národní Trída 9, PRAGUE 1.
- THAÏLANDE**
Pramuan Mit., Ltd., 55, 57, 59 Chakrawai Road, Wat Tuk, BANGKOK.
- TURQUIE**
Librairie Hachette, 469 Istiklal Caddesi, BEYOGLU-ISTANBUL.
- UNION SUD-AFRICAINE**
Van Schaik's Bookstore (Pty.), P.O. Box 724, PRÉTORIA.
- URUGUAY**
Oficina de Representación de Editoriales, Prof. Héctor d'Elia, 18 de Julio 1333, Palacio Díaz, MONTEVIDEO.
- VENEZUELA**
Librería del Este, Av. Miranda 52, Edif. Galipan, CARACAS.
- VIET-NAM**
Librairie Albert Portail, 185-193 rue Catinat, SAIGON.
- YOUGOSLAVIE**
Drzavno Preduzece, Jugoslovenska Knjiga, Terazije 27/II, BELGRADE.
Cankars Endowment (Cankarjeva Zalozba), LJUBLJANA (Slovenia).

XII 56

Les commandes émanant de pays où des agents attirés n'ont pas encore été nommés peuvent être adressées à la
Section des Ventes, Office européen des Nations Unies, Palais des Nations, GENÈVE (Suisse) ou Section des Ventes et de la Distribution, Nations Unies, NEW-YORK (Etats-Unis d'Amérique)

Printed in Belgium

Price : \$ U.S. 0.60 ; 4/6 -stg. ; Sw. fr. 2.50
(or equivalent in other currencies)

25406—November 1957—825